

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique



Éditeur officiel
du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: \$7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: \$2 chacun.
Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ROCH DUVAL INCORPOREE 1255-2659	05 12 59	24 02 79
HOPITAL SAINT-PAUL INC. 1289-6270	20 01 51	09 08 79
J.A. SAVARD LIMITEE 1230-7617	26 03 28	04 08 79
SIMONS & COMPANY LTD. 1289-6353	12 04 34	04 08 79
SOCIETE ANNO INC. 1232-9314	03 11 64	04 08 79
VILLAS BEL-HUMEUR INC. 1266-5527	20 01 69	13 08 79

1963-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
APPARTEMENTS FRANCINE INC. 1341-2853	24 10 73	3
APPARTEMENTS LE SOUVENIR INC. 1341-6227	20 09 73	3
L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DU CENTRE HOSPITALIER LAFLECHE INC. 1328-5002	26 06 68	5
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC. 1243-9451	25 11 71	9
L'ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD 1624-0996	03 05 78	11
L'ASSOCIATION RECREATIVE SANTA CATERINA 1475-5417	23 03 77	9

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC. 1474-0120	08 02 77	14	
L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC. 1365-1500	25 04 75	12	
BIJOUTERIE PRINCESSE INC. 1197-2056	25 03 70	4	
JEAN-GUY ET DENIS BOLDOC INC. 1632-8825	12 01 79	4	
A. ET R. BOURASSA LTEE 1464-7747	11 02 76	3	
BOUTIQUE CANDIDE INC. 1345-9425	25 10 73	4	
LES BREUVAGES BEGIN LTEE 1166-5510	29 04 53	4	
RAYMOND CAMUS INC. 1244-7850	03 04 62	7	
CARREFOUR DE LA PREVENTION DU LAC-ST-JEAN INC. 1507-8967	24 10 77	5	
CARRIER & GOULET INCORPOREE 1153-8980	27 04 43	4	
CENTRE D'ANIMATION SOCIALE FOI ET PARTAGE 1471-9827	03 12 76	7	
CHRISTINA MANUFACTURING LIMITED 1114-5695	18 08 52	4	
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE BOULE 1506-8687	08 09 77	7	
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ELOI 1623-9493	28 02 78	8	
CLUB ESMEVEDA INC. 1511-1065	14 02 78	7	
LE CLUB OPTIMISTE ST-NARCISSE-CHAMPLAIN INC. 1468-7198	28 07 76	11	
LE CLUB SOCIAL DU LAC LOUISA INC. 1478-6693	28 07 77	13	
CLUB SOCIAL S.M. 1502-5323	11 03 76	5	
CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1255-1164	16 12 64	37	
LA CORPORATION DU THEATRE SOLEIL INC. 1477-8419	11 07 77	6	
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE QUEBEC) 1253-6330	28 10 55	9	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
DEVELOPPEMENTS LUFRA INC. 1341-2747	24 10 73	3	
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS REFRACTAIRES 1370-6064	05 12 74	8	
DOMAINE LAC TAPANI INC. 1270-6552	13 04 67	3	
LES ENTREPRISES MANOWIN INC. 1341-8058	22 10 73	4	
FEDERATION QUEBECOISE DU CURLING INC. 1464-9248	26 04 76	8	
LA FERME BEGIN LTEE 1237-5093	31 10 63	4	
GOYETTE AUTOMOBILE LTEE 1145-0665	23 12 54	4	
LES INDUSTRIES PICARD & POULIN INC. 1478-7964	22 06 77	5	
ORMOND BURRUS & CIE LTEE 1472-6475	23 12 76	3	
LES PLACEMENTS SEGOMIL INC. 1283-7829	22 02 65	4	
LES PORTES ELEGANCE INC. 1475-8742	30 09 77	4	
LES RESTAURANTS RONCARELLI LTEE 1369-1324	26 07 74	4	
S.M.D. INC. 1160-4766	14 01 65	3	
JOS STE-CROIX & FILS LIMITEE 1177-5582	25 01 60	4	
YVON ST-GELAIS INC. 1338-4730	19 01 67	4	
SEFINA INDUSTRIES LTD 1142-2854	17 02 65	4	
SERVICES AUX FAMILLES DU QUARTIER CENTRE-SUD 1468-2959	06 07 76	5	
SOCIETE D'HYPOTHEQUES DE LA COMPAGNIE TRUST ROYAL 1276-7398	21 03 12	14	
SPORTS INNOVATIONS INC. 1362-8623	14 04 75	3	
STEESENS CO. LTD. 1115-5470	23 10 59	4	

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ARPAN INC. 1633-8618	LES DISTRIBUTIONS F.B.L. LTEE	25 04 79
ASSURANCES GERMANO, TUTINO & ASSOCIES INC. 1320-0803	LES ASSURANCES T. GERMANO & ASSOCIES INC.	08 06 72
L'ATELIER DU DIESEL G.A. INC. G.A. DIESEL SHOP INC. 1116-8812	GENERAL AUTOMOTIVE ENGINE REBUILDERS INC.	20 11 64
AUTOMOBILES PETIT BOIS INC. 1507-8348	VARENNES, TOYOTA INC.	17 10 77
J. & J. CASH LIMITEE J. & J. CASH LIMITED 1114-5455	CASH'S CANADA LABELS LTD.	12 07 50
CENTRE D'AUDIO-ACOUSTIQUE DE MONTREAL LIMITEE 1364-2913	CENTRE-AUDIO-ACOUSTIQUE DE LONGUEUIL LIMITEE	20 06 75
CENTRE DU CAMION RICHLER INC. RICHLER TRUCK CENTRE INC. 1127-6938	RICHLER TRUCK CENTRE INC.	17 1158
LA COMPAGNIE DE PIERRE ET BETON NATIONALE LTEE NATIONAL CUT & PRECAST STONE LTD. 1125-1337	NATIONAL CUT & PRECAST STONE LTD.	30 09 67
LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES LAVAL LTEE LAVAL COLD STORAGE LTD. 1247-7816	LAVAL COLD STORAGE LTD.	29 12 59
LE HOLDING CASTOR (QUEBEC) LTEE CASTOR HOLDINGS (QUEBEC) LTD. 1464-7051	LE HOLDING CASTOR, FINANCEMENT DOMICILIAIRE INC. CASTOR HOLDINGS, HOME FINANCING INC.	12 02 76
HOWARTH INC. 1103-6829	HOWARTH'S OF CANADA LIMITED	21 07 59
IMAGES NORD-OUEST LTEE 1141-8142	NORTHWEST IMPORTERS LTD.	12 12 66
PLACEMENTS DEUX AIRES INC. 1365-2631	MARTINEAU, VALLEE INC.	01 05 75
PRODUITS ALIMENTAIRES CHINOIS LTEE CHINA FOOD PRODUCTS CO. LTD. 1142-8521	CHINA FOOD PRODUCTS CO. LTD.	02 12 65
RESEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUEBEC (R.O.S.E.Q.) 1627-3906	RESEAU D'ORGANISATION DE SPECTACLES DE L'EST DU QUEBEC	12 06 78
TELECABLE DE QUEBEC (1979) INC. 1242-0378	TELE-CABLES DE L'ESTRIE INC.	21 12 70

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
---------------------------	--------------------------	-------------------------------------

LES TOURS GOELAND INC. 1469-8856	VOYAGES LE GOELAND INC.	07 09 76
--	------------------------------	----------

1963-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
ALGONQUIN ENTREPRISES INC. 1231-2005	02 03 66	9670, boulevard St-Laurent, Montréal
ASSOCIATION DES MERES NECESSITEUSES PROGRESSIVES DE ST-LOUIS 1355-3755	14 01 74	95 est, boulevard de Maisonneuve, bureau 3, Montréal
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE PLANTS DE POMMES DE TERRE DE L'EST DU QUEBEC (A.P.P.P.T.E.Q.) INC. 1508-6887	17 11 77	25, rue Pelletier, Trois-Pistoles
BAR LAITIER M.D. INC. 1466-6432	26 04 76	2939 ouest, rue King, Sherbrooke
BOUTIQUE CITADINE (QUEBEC) INC. 1480-9230	17 11 75	2020, rue Crescent, Montréal
LES BRACELETS DE MONTRES INTERNATIONAL INC. ... 1367-5459	29 03 74	407, rue McGill, suite 707, Montréal
CLUB VINCENTINI (MONTREAL) 1250-0294	08 06 70	505 est, rue Jean-Talon, Montréal
LE COMITE SPORTIF DE LA RIVE-SUD INC. 1475-7561	26 09 77	83, rue Beaupré, Saint-Romuald-d'Etchemin
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BRUXELLES INC. ... 1502-8681	02 04 76	1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2301, Montréal
CONCEPT 2887139 LTEE 1304-4854	21 03 67	1550, avenue du Dr-Penfield, app. 1706, Montréal
CONSTRUCTION ROMIR INC. 1119-2473	28 04 61	1, place Ville-Marie, bureau 4105, Montréal
COSMOS PRODUCTIONS INC. 1334-6960	31 08 66	5723, avenue du Parc, Montréal
L'EQUIPEMENT HABITANT LTEE 1128-3132	10 12 65	5165, chemin Queen Mary, bureau 510, Montréal
M. FILIATRAULT ELECTRICIENS INC. 1128-5863	06 07 64	958, rue Ouimet, Saint-Laurent

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
LA FONDATION DU CENTRE DES ARTS D'INTERPRETATION 1234-0154	14 05 71	5170, chemin Côte-Ste-Catherine, Montréal
GALERIE D'ART LOUIS JOLLIET INC. 1234-0469	22 03 72	24 ouest, boulevard St-Cyrille, Québec
GESTION F.B.R. INC. 1636-5207	25 05 79	30 ouest, rue Grande-Allée, Québec
L'HARMONIE ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE INC. 1324-8919	15 05 61	307, rue Racine, Loretteville
LES IMMEUBLES ALEPIN LTEE 1231-0926	02 08 63	8585, boulevard LaSalle, LaSalle
IMMEUBLES DONORA LTEE 1367-5111	28 03 74	7040, avenue Christophe-Colomb, Montréal
McNEIL, MANTHA, INC. 1273-8365	24 07 30	614, rue St-Jacques, bureau 400, Montréal
MULTI-SERVICES MONTMAGNY INC. 1477-5381	12 05 77	101 ouest, boulevard Taché, Montmagny
MUSIC-HALL 80 INC. 1262-3369	21 03 69	2300 est, rue Sherbrooke, Montréal
PORTES ET CHASSIS TRAHAN & FILS INC. 1625-3023	11 04 78	360, rue Gagnon, Saint-Timothée
LES PROMOTIONS ATLANTIQUES INC. 1158-3218	26 10 65	420, place Trans-Canada, Longueuil
RESTAURANT DU PARC INC. 1150-7969	20 04 66	543, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire
SERVICE DE LOCATION D'ART CONTEMPORAIN DE QUEBEC INC. 1349-3978	08 11 72	24 ouest, boulevard St-Cyrille, Québec
SOGEREST INC. 1473-7811	01 02 77	4200 ouest, rue King, Sherbrooke
TISSUS CARNAVAL LTEE 1292-1912	11 01 71	45 ouest, rue de Port-Royal, Montréal
TRENER FINANCE CORP. 1259-6029	29 04 69	2740, place Darlington, app. 31, Montréal
TROUPE FOLKLORIQUE LES PIEDS LEGERS DE LAVAL, INC. 1501-2198	03 12 75	1876, rue Capitol, Laval
THE VIRGINIAN COFFEE SHOP INC. 1119-2689	08 06 59	1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
AUTOBUS LE PROMENEUR INC. 1637-3763	Saint-Jovite	01 07 79	LES PETROLES ST-JOVITE MONT-TREMBLANT INC. AUTOBUS LE PROMENEUR INC.
1963-o			<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AU CHAT BOTTE LEBOURGNEUF INC. 1637-1411	5500, boulevard des Gradins, Charlesbourg-Ouest	20 06 79
AU PETIT GORET (1979) INC. 1634-4731	2715, rue Readings, Montréal	08 03 79
AUTOBISTROT INC. 1637-1346	Québec	19 06 79
EMILIEN BEDARD ET FRERES INC. 1637-2179	113, boulevard Kennedy, place du Vallon, Duberger	22 06 79
BERGERON & AUBRY INC. 1636-7955	Shawinigan	05 06 79
BOUTIQUE MICHELLE LEBLANC INC. 1636-9159	223, rue Comte-de-Frontenac, Boucherville ..	08 06 79
BRASSERIE SEIGNEURIALE INC. 1636-6460	83, rue Doyon, Beauport	30 05 79
BRASSEUR, COURNOYER INC. 1637-0132	12, rue Gros, Delson	13 06 79
CALCULAB INC. 1637-3185	35, rue St-Paul, bureau 101, Québec	27 06 79
RENE CATELLIER INC. 1637-3433	Sainte-Adèle	28 06 79
CENTRE DE NATATION MERCIER INC. 1637-1379	27, rue St-Clément, Mercier	19 06 79
CENTRE FORBEQ INC. 1637-1825	7111, route Trans-Canadienne, Saint-Laurent .	21 06 79
CENTRE IMMOBILIER HERITAGE INC. 1636-9175	214, Notre-Dame, Repentigny	08 06 79
CERCLE EQUESTRE DE TERREBONNE INC. 1637-2443	4455, côte Terrebonne, Saint-Louis-de- Terrebonne	26 06 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CHEZ MAY-MIL INC. 1637-2237	Saint-Louis-de-Blandford	22 06 79
COLLECTRON LTEE 1636-5108	5064 A, rue des Galets, Saint-Léonard	25 05 79
LES COMMERCES D.R.A. TRACY INC. 1636-7096	1681, route Marie-Victorin, Tracy	01 06 79
CONCIERGERIE DYNAMIQUE INC. 1637-3748	1343, route Rurale numéro 1, Côte-Saint-Jean	29 06 79
LES CONSTRUCTIONS A.B.P. INC. 1637-3425	1235, montée Ste-Julie, Sainte-Julie	28 06 79
CREATIONS MATERNITE PLUS INC. 1637-0124	83, rue Bourget, Granby	13 06 79
REJEAN DAIGNEAULT INC. 1637-3391	717, rue Bonair, Beloeil	27 06 79
DEPANNEUR MONT ST-HILAIRE INC. 1636-9704	670, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire	12 06 79
ECOLE DE CONDUITE TRANSBEC INC. 1636-9274	Communauté urbaine de Montréal	11 06 79
LES ECURIES EQUINOXES INC. 1636-7682	Laval	04 06 79
ENTREPOT DE LA CHAUSSURE DU QUEBEC INC. 1637-2823	8081 est, rue Jarry, Anjou	26 06 79
EQUIPEMENT FORESTIER ABITIBI LTEE 1637-2880	Saint-Jacques-de-Dupuy	28 06 79
EXPERTISES EN CONSOMMATION C.E. INC. 1635-7808	Sainte-Foy	26 04 79
FIXEFORT INC. 1637-1619	1400, rue Mgr-Racine, Chicoutimi	20 06 79
FONDATIIONS R. TESSIER INC. 1637-2492	510, rue Gilbert, Saint-Marc-des-Carrières	26 06 79
JEAN-ROCK GAUDREAU INC. 1637-2146	Chicoutimi	22 06 79
GESTION B.L.R.V. INC. 1637-2203	Montréal	22 06 79
DANIEL GUILLEMETTE, ENTREPRENEUR GENERAL INC. 1637-0447	4534, rue St-Antoine, Montréal	14 06 79
LES IMMEUBLES EXCELSIOR INC. 1637-2856	10667, J.-J.-Gagné, Montréal	26 06 79
LES INVESTISSEMENTS P.L.T. INCORPOREE 1636-8458	501, St-Pierre, Saint-Raymond	06 06 79
LES JEANS ST-DENIS INC. 1637-3466	10535, St-Denis, Montréal	29 06 79
JETCO LTEE 1635-2791	1770, rue Berne, Vimont (Laval)	05 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
MICHEL LACASSE, ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC. 1637-0496	14, carré Vézina, Loretteville	14 06 79
LAVAGE MOBILE L.B.D. INC. 1636-7062	Sherbrooke	01 06 79
LEBEAU & DESMARAIS INC. 1637-3318	Saint-Alexandre	27 06 79
LIMIJA-CAMISUE INC. 1636-0943	Saint-Jérôme	09 05 79
D. & P. MARCHAND INC. 1636-7468	Sainte-Catherine	04 06 79
MAROY ET VACHON INC. 1637-0561	Saint-Honoré	14 06 79
METS CORNELI INC. 1636-8474	3705, boulevard Taschereau, Saint-Hubert	06 06 79
MOTEL CASTEL DES PRES (1979) INC. 1637-3805	5800, boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest	29 06 79
PERREAULT ET MAURICE INC. 1636-4259	Route Rurale numéro 2, St-Claude (Windsor)	23 05 79
LES PLACAGES MONTMAGNY INC. 1636-9779	172, 4 ^e Rue, Montmagny	12 06 79
PLACEMENTS BELLEROSE INC. 1637-2773	11188, rue Hamon, Montréal	26 06 79
LES PORTES BASCULANTES DU QUEBEC (FILIALE DE QUEBEC) INC. OVERHEAD DOOR OF QUEBEC (QUEBEC BRANCH) INC. 1627-7733	2899, Kepler, parc Colbert, Sainte-Foy	26 06 78
LES PRODUCTIONS K.J.B. INC. K.J.B. PRODUCTIONS INC. 1636-9100	9875, Delorimier, Montréal	08 06 79
PRODUITS ALIMENTAIRES J.C. BLOUIN INC. 1636-7518	275, Letellier, Québec	04 06 79
PUBLICITE PERIGORD INC. PERIGORD ADVERTISING INC. 1637-1130	1037, boulevard l'Assomption, Repentigny	21 06 79
RESTAURANT VIRLO INC. 1637-2849	Jonquière	26 06 79
RODAISA LTEE 1636-3640	Montréal	18 05 79
SANYO P.I. INC. 1637-3334	1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal	28 06 79
SEDUTEK INC. 1637-1536	134, St-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu	18 06 79
LES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE GESTION JEANNINE JACQUES INC. 1637-2864	152, Henri-Dunant, Pont-Viau (Laval)	26 06 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SOCIÉTÉ DE GESTION STARBER INC. 1637-2294	Territoire de la Communauté urbaine de Montréal	22 06 79
SUPERMARCHÉ ET MAGASIN DE FRUITS VALLEE VERTE LTEE GREENVALLEY FRUIT STORE AND SUPERMARKET LTD. 1637-3300	Montréal	27 06 79
TELEVISION HEBERT & GOUIN INC. 1636-4697	160, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu	24 05 79
LES TERRASSEMENTS ROBERT LETOURNEAU INC. 1636-9951	Lauzon	12 06 79
THIRENGA INC. 1637-4316	3905 est, rue Sherbrooke, Montréal	04 07 79
TRANSPORT GABRIEL BOURASSA INC. GABRIEL BOURASSA TRANSPORT INC. 1636-1883	Val-d'Or	10 05 79
RENE VARAUD, RESTAURATEUR LTEE	2001, rue Université, suite 1150, Montréal ...	21 06 79
VENTILATION SERGE GABOURY INC. 1636-0216	340, Grande-Allée, Saint-Louis-de-Terrebonne	07 05 79
VETEMENTS AU BOUT DU CARREFOUR INC. 1637-2658	725 est, St-Joseph, Québec	26 06 79
VIAGAM INC. 1637-3375	900, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu	27 06 79
1963-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION CULTURELLE ÎLE DOMINIQUE INC. DOMINICA ISLAND CULTURAL ASSOCIATION INC. 1636-7187	2685, Lippe, Montréal	01 06 79
ASSOCIATION DE LOCATAIRES GOUPIL-TRIEST-SIDELEAU-POULIN INC. 1637-5214	780, place Goupil, Sherbrooke	09 07 79
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME LAVIOLETTE INC. 1636-0794	337, 3 ^e Rue, Cap-de-la-Madeleine	09 05 79
ASSOCIATION DES ADULTES AVEC PROBLÈMES AUDITIFS DE MONTREAL ASSOCIATION OF HEARING IMPAIRED ADULTS OF MONTREAL 1632-5540	Montréal	28 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET DES TIREURS DU QUEBEC 1637-3706	6556, avenue Papineau, Montréal	29 06 79
L'ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS DE BAR DU QUEBEC (A.D.P.B.Q.) 1637-1445	3060, Henri-de-la-Sablière, app. 5, Montréal .	20 06 79
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1637-5123	Québec	06 07 79
L'ASSOCIATION DES EXPOSANTS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE D'EXPO-QUEBEC (L'ASDEQUE) INC. 1635-6826	33, avenue Plante, Vanier	24 04 79
ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA, SECTION VILLE ST-LAURENT <i>ONE PARENT FAMILIES ASSOCIATION OF CANADA VILLE ST-LAURENT CHAPTER</i> 1637-1387	3050, Cousineau, Saint-Laurent	19 06 79
ASSOCIATION DES LOCATAIRES PINEAULT-RADISSON INC. 1637-4415	Mont-Saint-Hilaire	04 07 79
ASSOCIATION DES LOISIRS DU CAMPING CAMPUS INC. 1637-5321	Sainte-Mélanie	09 07 79
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU LAC PADJEGASQUE INC. 1637-2583	Normétal	26 06 79
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET RESIDANTS DU LAC BERNARD (CANTONS DE MASHAM ET DE LOW) <i>THE OWNERS' AND RESIDENTS' ASSOCIATION OF LAKE BERNARD (TOWNSHIPS OF MASHAM AND OF LOW)</i> 1637-4191	La Pêche	03 07 79
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX- TREMBLES 1637-3607	4600, de Gaulle, Charlesbourg	29 06 79
ASSOCIATION LE GENTILHOMME DE LA FAUNE 1635-5604	323, rue St-Georges, Windsor	12 04 79
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX A.D.D.S. LAVAL 1636-0091	Laval	07 05 79
ASSOCIATION SPORTIVE SAULT-AUX-RECOLLETS (ASSAR) INC. 1637-0587	Montréal	14 06 79
LA BOITE A CHANSONS LA RAISONNANCE INC. 1636-5769	726, rue Davaar, Outremont	28 05 79
LA CANELIER 1636-8409	Saint-Pacôme	06 06 79
CARREFOUR DE L'HUMANITE DRUMMOND INC. 1637-5297	Drummondville	09 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CERCLE DES MENAGERES INDIENNES D'ODANAK 1637-5289	2007, Tolba, Odanak	09 07 79
CLINIQUE POPULAIRE DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE COUPE-CIRCUIT 1635-6867	Québec	23 04 79
LE CLUB DE MOTONEIGE VISON INC. 1636-9530	Sainte-Hedwidge	11 06 79
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, QUEBEC 1637-4506	Saint-Denis	04 07 79
CLUB SOCIAL DE DANSE ET DE TEMPO DE LA RIVE SUD 1637-4308	1000, route Kennedy, Saint-Henri	04 07 79
COMITE D'AMIS DES ENFANTS (1979) 1637-4183	505 ouest, Dorchester, suite 538, Montréal ...	29 06 79
LA CORPORATION DES FETES DU CENT CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE ST-FABIEN (RIMOUSKI) INC. 1636-6916	Saint-Fabien	05 07 79
CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE LA REGION DE RIVIERE-DU-LOUP 1636-8698	80, Frontenac, Rivière-du-Loup	07 06 79
LIGUE DE BALLE METROPOLITAINE LABATT INC. 1635-6768	Sherbrooke	25 05 79
LA LIGUE DE BALLE MOLLE FEMININE DE SEPT-ILES INC. 1635-8111	6, Ashini, Sept-Iles	27 04 79
LIGUE REGIONALE DE BALLON SUR GLACE RIVE-SUD INC. 1636-9670	Lévis	12 06 79
LOISIRS N.D.P. INC. 1635-8152	Fleurimont	14 05 79
LES MARIONNETTES DE LA GASPESIE 1635-6347	139 est, Notre-Dame, Cap-Chat	20 04 79
NOUVEL ESSOR 1635-1280	Lac-Etchemin	02 04 79
RADIO REGIONALE MONTAGNAISE BASSE ET MOYENNE COTE-NORD 1635-5505	Romaine	12 04 79
RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DE ST-EUSTACHE INC. 1636-7575	314, terrasse Legault, Saint-Eustache	03 07 79
REGROUPEMENT POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE R.P.P. SHERBROOKE 1636-8367	Sherbrooke	06 06 79
LA SOCIETE D'EDITION DE LA REVUE ARIA INC. 1636-8227	Montréal	06 06 79
TELE-NOUS INC. 1637-4878	Saint-Damien	06 07 79

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P. S. Date	Modifications
ALIMENTATION VERREAULT INC. 1466-9204	07 05 76	29 06 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
BAR-SALON LE CIRCUIT INC. 1141-9504	30 08 63	28 06 79	Changeant le nom—ancien nom: RIVER-SIDE INN INC.
ROMEO CARLOS INC. 1141-8746	09 05 66	18 05 79	Etendant les objets.
CERCAST INC. 1124-8879	20 04 59	28 02 79	Modifiant les privilèges et restrictions.
CERCLE SOCIAL LE GARDEUR 1626-5902	14 05 78	04 04 79	Changeant le nom—ancien nom: CERCLE SOCIAL ST-PAUL-L'ERMITE.
COLLIER, NORRIS & QUINLAN LTEE 1289-6627	04 04 31	07 05 79	Modifiant le capital.
COMPAGNIE COMMERCIALE M & M INC. ... 1110-6119	21 11 69	30 05 79	Modifiant le capital.
LA CORPORATION MARY GOODMAN MARY GOODMAN CORPORATION 1263-7096	08 09 59	26 06 79	Changeant le nom—ancien nom: MARY GOODMAN CORPORATION.
COTE, JEAN & ASSOCIES INC. 1463-4570	03 12 75	03 07 79	Changeant le nom—ancien nom: G. DESROSIERS & ASSOCIES INC.
COUVOIR QUEBEC INC. 1138-3056	02 07 63	19 12 78	Modifiant le capital.
DISTROMATIC STE-ROSALIE INC. 1178-8122	31 08 64	24 05 79	Changeant le nom—ancien nom: STE-ROSALIE VENDING INC.
DUCLOS & VAILLANCOURT INC. 1356-1519	30 04 74	01 05 79	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES DASSYLVA ET FILS INC. . 1510-6420	03 02 78	09 07 79	Etendant les objets.
LES ENTREPRISES JEAN ST-JEAN INC. 1142-0049	23 09 47	14 06 79	Changeant le nom—ancien nom: LUXOR LIMITED.
LES ENTREPRISES P.C.J. INC. 1367-7497	09 04 74	03 07 79	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES PAKTOLOS INC. 1509-3214	07 12 77	03 07 79	Etendant les objets.
EQUIPEMENT PIEDMONT LTEE 1216-8365	28 12 71	08 06 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES FILMS DU TRAIN SECRET INC. 1506-9859	14 09 77	06 07 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES FILTRES INDUSTRIELS DU QUEBEC (1976) INC. QUEBEC INDUSTRIAL FILTERS (1976) INC. 1503-8946	16 06 76	22 05 79	1) Changeant le nom—ancien nom: LES FILTRES INDUSTRIELS DU QUEBEC (1976) INC.; 2) modifiant le capital; 3) changeant le siège social à: 2695, Dessaulles, Saint-Hyacinthe.
LA FONDATION D'ACTION FAMILIALE ET SOCIALE 1229-0516	14 03 69	14 05 79	Etendant les objets.
CLAUDE FORGET INC. 1140-4308	11 12 61	05 06 79	Modifiant le capital.
GESTION CLEMENT DUBE INC. 1507-4412	06 10 77	20 06 79	1) Changeant le nom—ancien nom: VENTILATION C.D. INC.; 2) étendant les objets.
GESTION R.S.P. INC. 1215-4027	08 04 71	30 05 79	Changeant le nom—ancien nom: LA TOURBIÈRE ST-ULRIC INC. ST. ULRIC PEAT-MOSS INC.
LES INDUSTRIES CASCADES LTEE 1474-9212	07 03 77	04 07 79	Modifiant le capital.
LES INDUSTRIES KINGSTON LIMITEE KINGSTON INDUSTRIES LIMITED 1308-4934	05 12 61	05 07 79	Changeant le nom—ancien nom: KINGSTON CONTRACTING LIMITED.
INVESTISSEMENTS YEE LTEE YEE INVESTMENTS LTD. 1214-5785	22 04 71	25 05 79	1) Changeant le nom—ancien nom: RESTAURANT PERLE DE CHINE LTEE; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LEMONDE & FILS INC. 1506-3118	22 08 77	20 06 79	Modifiant le capital.
LOCALAC INC. 1506-0270	11 08 77	31 05 79	1) Changeant le nom—ancien nom: LA BIJOUTERIE MARIPOSA INC.; 2) étendant les objets; 3) modifiant le capital.
MARCHE CHAUMONT INC. 1479-9266	29 07 77	03 07 79	Etendant les objets.
LES OEUFs BRETON & CIE LIMITEE 1240-8811	24 03 64	29 06 79	Modifiant le capital.
ALEXANDRE PELLETIER & FILS INC. 1169-4593	22 04 49	09 07 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES PLACEMENTS RAYMOND CLOUTIER LTEE 1117-2418	18 02 59	10 04 79	1) Changeant le nom—ancien nom: ALGONQUIN CHEMICALS LTD.; 2) étendant les objets.
PRESSES DUVERNAY INC. DUVERNAY PRESS INC. 1119-0865	23 08 60	01 06 79	Changeant le nom—ancien nom: DUVERNAY PRESS INC.
PROCO METAL LIMITEE 1221-6768	12 09 60	03 07 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
SANI SPORT INC. 1337-9938	16 08 73	19 06 79	1) Changeant le nom—ancien nom: SANI SPORTS INC.; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
JACQUES R. TANGUAY INC. 1254-8707	28 05 69	26 06 79	1) Changeant le nom—ancien nom: DES ROCHERS, DUBUC, EMOND, TANGUAY & ASSOCIES INC.; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
TRANSPORT CLEMENT COTE INC. 1335-6217	11 07 73	29 05 79	Changeant le nom—ancien nom: ASPHALTE COTE INC. <i>COTE ASPHALT INC.</i>
LES TRANSPORTS CHAUMONT INC. 1479-9266	29 07 77	04 07 79	Changeant le nom—ancien nom: MARCHE CHAUMONT INC.
LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. 1235-7547	16 09 71	18 06 79	Modifiant le capital.
VERGER SUD INC. 1629-3102	30 08 78	29 06 79	Changeant le nom—ancien nom: VERGERS PIERRE SIMARD INC.
1963-o			<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social
		Nouvelle adresse
LES AGENCES CLAUDE FORTE INC. 1501-8633	22 01 76	216, rue des Pyrénées, Saint-Lambert
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU GRAND LAC LONG DE ST-ELIE DE CAXTON 1348-9489	02 08 72	426, rue des Vétérans, Cap-de-la-Madeleine
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC. 1474-0120	08 02 77	80, rue St-Antoine, Sainte-Marie (Beauce)
ATELIERS RICHELIEU INC. 1373-0379	10 09 71	35, rue St-Charles, Beloeil
AU CANARD BLANC INC. 1157-0033	25 10 62	4, place Higgins, Beauport
LE BILLARD UNIVERSEL INC. 1479-7005	20 07 77	5505, rue Ringuet, Saint-Léonard
BOUTIQUE CANDIDE INC. 1345-9425	25 10 73	12207, boulevard Gouin, Pierrefonds
CLEMENT CHAMBERLAND INC. 1185-6044	14 04 64	Sainte-Foy

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
CIE DE CONSTRUCTION SHEEDO LTEE 1284-0393	11 06 48	498, avenue Mount Pleasant, Westmount	
CLINIQUE DENTAIRE CHARLES LEMOYNE INC. 1505-3705	19 10 76	100, place Charles-Lemoyne, bureau 260, Longueuil	
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DRUMMONDVILLE INC. 1363-3839	07 05 75	300, rue Cockburn, Drummondville	
MICHEL CONSTANTINEAU INC. 1333-3976	12 01 73	1659, rue St-Denis, Montréal	
CONSTRUCTION G. ROULEAU INC. 1503-9639	21 06 76	1185, rue Cherbourg, Saint-Hubert	
CONSTRUCTION YAMACHICHE LTEE 1213-1520	02 03 71	7440, place Boudreault, Trois-Rivières	
LES CONSTRUCTIONS DE QUALITE Y.F. LIMITEE 1461-4564	18 08 75	15, rue Delisle, Lévis	
CONSTRUCTIONS MONT ROUGE INC. 1370-9464	13 01 75	715, rue St-Césaire, Saint-Paul-d' Abotsford	
LA CORPORATION DE PRODUITS CHIMIQUES VALLEYFIELD 1478-8863	22 06 77	Saint-Thimothée	
LES CUISINES ROI DU NORD INC. 1140-6741	30 07 63	220 ouest, boulevard Crémazie, Montréal	
LES ENTREPRISES JEAN ADAM INC. 1114-4185	11 01 61	172, rue Portland, Mont-Royal	
LES ENTREPRISES MANOWIN INC. 1341-8058	22 10 73	2057, parc Gomin, Sillery	
FEINSTEIN REALTIES INC. 1258-9982	11 02 65	5810, chemin de la Côte-St-Luc, suite 36, Montréal	
HABITATIONS SPARTEK INC. 1505-2236	04 10 76	2117, avenue Marquette, appartement 3, Longueuil	
LAPERRIERE & VERREAULT INC. 1365-8679	17 06 75	105, boulevard des Estacades, Cap-de-la- Madeleine	
LAURENTIAN DAY SKI CAMP INC. 1234-6524	19 12 62	273, chemin Share, Beaconsfield	
LAWN FURNITURE INC. 1124-8903	22 09 60	10600, boulevard Ste-Gertrude, Montréal- Nord	
LIBRAIRIE BOUCHERVILLE INC. 1352-4988	13 02 74	214, boulevard Taschereau, Greenfield Park	
LIBRAIRIE HOCHELAGA INC. 1352-4855	25 01 74	214, boulevard Taschereau, Greenfield Park	
LIBRAIRIE NICO INC. 1352-4863	22 01 74	214, boulevard Taschereau, Greenfield Park	
LES MINES GOLDCOP LIMITEE 1263-5504	15 06 71	2790, rue Therrien, Mascouche	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
LES PRODUCTIONS COMI INC. 1339-2071	07 09 73	1659, rue St-Denis, Montréal	
LES PRODUITS R.G.B. LTEE 1223-4944	31 12 71	267, rue St-Pierre, Saint-Constant	
SAGIVER INC. 1628-9225	10 08 78	1956, rue Monterey, Laval	
SCIERIE H-B INC. 1260-5697	29 05 45	La Sarre	
LES SERVICES D'ADMINISTRATION I.G.P. INC. 1480-3431	10 10 75	5887, rue Centennial, app. 74, Côte-Saint-Luc	
SPORTS INNOVATIONS INC. 1362-8623	14 04 75	813, rue Shefford, Bromont	
URBATECH LTEE 1472-9099	05 01 77	12433, rue Crévier, Montréal	
1963-o		<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
DIANA RESTAURANT INC. 1102-3306	17 05 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de RESTAURANT DIANA INC. <i>DIANA RESTAURANT INC.</i>
INSTITUT CULTUREL CANADO-CHILIEN ... <i>CANADIAN-CHILIAN CULTURAL INSTITUTE</i> 1333-5955	18 12 78	Aucune
ITALO CANADIAN CLUB OF ROUYN NORANDA INC. 1177-0302	17 01 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de: CLUB ITALO CANADIEN DE ROUYN-NORANDA INC. <i>ITALO CANADIAN CLUB OF ROUYN-NORANDA INC.</i>
SERVICE DE DEPANNAGE A DOMICILE DE L'ABITIBI TEMISCAMINGUE 1357-9396	15 06 79	Aucune
SOCIETE DE GESTION HOTELIERE DE MONTREAL INC. 1266-2789	23 05 79	Aucune

1963-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-38421
M-301068-1-D
(17021-V)

TURENNE, YVON

186, rue St-Georges
St-Gabriel-de-Brandon
(Berthier) Qué.
J0K 2N0
Requérant

Nouvelle publication de la requête qui fut publiée à la *Gazette officielle* no 11 du 17 mars 1979 à la page 3359.

Le requérant possédant un permis se lisant comme suit:

Transport restreint - local - contrat

Dans les limites de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon pour le transport de marchandises pour le compte de Canadian Pacific Express Co. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que son permis soit modifié pour se lire ainsi:

Transport restreint - route restreinte - longue distance - contrat

De tous les points situés dans les limites de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon avec point de changement à l'entrepôt du Canadian Pacific Express Co. situé à St-Félix-de-Valois pour le terminus situé à Joliette et retour avec marchandises à être livrées pour le compte de Canadian Pacific Express Co.

La requérante, dont la demande a été publiée à la *Gazette officielle du Québec*, no 12, à la page 3513, le 24 mars 1979, désire refaire publier cette demande dans les termes suivants:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (port d'entrée: ville de Dégédis) à ailleurs dans la province de Québec, pour le transport de mousse de tourbe et retour avec marchandises refusées ou avariées.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (port d'entrée: ville de Dégédis) à ailleurs dans la province de Québec, pour le transport, par véhicules à température contrôlée, de poissons frais, de poissons congelés, de poissons salés, de poissons marinés, de mollusques, de crustacés et de légumes frais et retour avec marchandises refusées ou avariées.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (port de sortie: ville de Dégédis), destination tous les points dans la province du Nouveau-Brunswick, pour le transport d'acide acétique en baril, des barils vides, des contenants en plastique, des sacs en plastique, du sel et fourniture pour les usines de transformation du poisson et retour avec marchandises refusées ou avariées.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal, Drummondville et Québec à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick, (port de sortie: ville de Dégédis, à Paquetville, Nouveau-Brunswick, pour le transport de viande fraîche, de viande fumée, de viande épicée, de viande marinée et de viande congelée pour le compte de Salaison Gauvin (1976) Ltée.

N.B. Les services ci-haut énumérés seront effectués avec le permis complémentaire requis.

Cette publication remplace celle parue à la *Gazette officielle* no 52 le 30-12-78 à la page 15593.

La requérante, Compact Rent a Car Limited, détentrice des permis 748-DY, 437-DYV et 33-DYA s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services de location suivants:

Location de véhicules de promenade à court terme

Location de camion à court terme

Location de véhicules-autobus à court terme au 1017, carré Dominion, Montréal,

Qué.

Rôle M-39986
M-600386-44-D

COMPACT RENT A CAR LIMITED

680, rue Michel-Jasmin
Dorval, Qué.
H9P 1C5
Requérante

Rôle M-42422
M-304787-102-D

LAURIN, GILLES

216, Montée Godin
St-Eustache
(Deux-Montagnes) Qué.
J7R 4K3
Voiturier-remorqueur
M-302595 102-D
(24101-V)

IKO FORWARDERS LIMITED

200, St-Jacques
Suite 900
Montréal, Qué.
H2Y 1M1
Siège social:
81, Orenda Road
Brampton, Ontario
L6W 1V7
Voiturier-roulier

Rôle M-43252
M-209686-101-D

LABBE, ANDRE

96, Hervieux
Ville de Legardeur
L'Assomption, Qué.
J5Z 2Z9
Requérant

Rôle M-43255
M-206070-101 D

BEAULIEU, ROMA M.

13, Bellevue
St-Charles-Borromée
(Joliette)
Qué. J6E 7E6
Requérant-cédant
M-209665-001-101-D

TAXI MONACO ENR.

(Blouin, Robert)
71, 9^e Avenue
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) Qué.
J0K 1C0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43281
M-30020 102-DT

**CONFERENCE DES CAMIONNEURS
QUEBECOIS INC.**

1167, St-Hubert
Montréal, Qué.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Iko Forwarders Limited, détentrice du permis M-302595 (24101-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectuée selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Legardeur 06-6206 VT, sous le numéro de permis M-209686-001.

Le requérant qui détient un permis M-206070-001 pour l'agglomération A-6 Joliette demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Modification tarifaire:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de faire modifier les taux présentement publiés ou à être publiés dans les tarifs énumérés plus bas et fixés par la Commission des transports du Québec dans le but de refléter une augmentation telle que démontrée ci-après.

Tarif no 3000: Tous les taux publiés dans ce tarif, de même que les frais accessoires publiés dans les conditions inhérentes au transport applicable à ou en provenance de Hull, Qué. seront majorés comme suit:

Taux de classe (L.T.L.): 9,5% (neuf et demi pour cent), minimum \$0.01

Frais minimum publiés dans le tarif 3000 au Règlement no 5 9,5% (neuf et demi pour cent), arrondis au prochain 0,05 \$ ou 0,00 \$

Frais accessoires ou tous autres frais publiés dans les conditions inhérentes au transport, augmentation de 9% (neuf pour cent), arrondis au prochain 0,10 \$ ou 0,00 \$

Les taux publiés au tarif no 4000, ainsi que les tarifs individuels émis ou à être émis pour les membres de la Conférence des camionneurs Québécois Inc., et concernant Hull, Qué. ainsi que les frais accessoires et minimums s'y rattachant, seront majorés de la façon suivante:

Taux d'espèce: 9,5% (neuf et demi pour cent), minimum 0,01 \$

Frais minimum aux item: 9,5% (neuf et demi pour cent), arrondis au prochain 0,05 \$ ou 0,00 \$

Frais accessoires aux item spécifiques: 9% (neuf pour cent), arrondis au prochain 0,10 \$ ou 0,00 \$

Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur le 2 juillet 1979 selon la requête du C.T.T.B.A. pour Ottawa tarif 10-E et 15-L; rôle M-40967 et M-40968 et ce en vertu du Règlement 2-H section 2.58.1. Cette requête pourrait être publiée immédiatement à la *Gazette officielle* comme demandé par le bureau des tarifs du Québec.

Les 21 jours de délais après la publication ne permettant pas une même date de mise en vigueur et dû au fait que les taux de Hull doivent toujours être identiques aux taux de Ottawa, Ont.

Note: Pour tout renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants de 3 à 4 ans de leur domicile situé dans Brossard, St-Lambert, Greenfield Park et St-Hubert et fréquentant l'école The Pré-Kindergarden Merry Master of Music située au 485, Birch, St-Lambert et retour.

Le service sera donné de septembre 1979 à juin 1980.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207252-001 pour l'agglomération A-17 Terrebonne demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200025-007 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-43283
M-000455-101-D
COLLINGS, CAROL
1345, Prince-Philippe
Brossard, Laprairie
Qué., J4W 2C1
Requérante

Rôle M-43284
M-207252-101-D
TAXI WILLIAM FERNS
(Ferns, William)
4575, croissant Dauphin, app. 301
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) Qué.
J0N 1N0
Requérant-cédant
M-209707-001-101-D
MORIN, ONIL
590, Léon-Martel
Terrebonne
(Terrebonne) Qué.
J6W 2J8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43285
M-200025-101-D
RICHARD, GILLES
2346, rue McGill
Longueuil
J4L 2G7
Requérant-cédant
M-209690-001-101-D
BIRON, YOLANDE
150, rue St-Charles
Longueuil
J4H 1C6
Requérante-cessionnaire

Rôle M-43286
M-203191-101-D

AHELO, MICHEL

6487, Rodolphe-Mathieu
Montréal, Qué.
H1M 1B7

Requérant-cédant
M-209716-001-101-D

DE LAMARRE, ROGER

2155, Bourbonnière, app. 3
Montréal, Qué.
H1W 3P2

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203191-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43287
M-202690-101-D

VLACHAKIS, PANTELIS

593, de Fontenay
Laval-des-Rapides
(Laval) Qué.
H7N 4K7

Requérant-cédant
M-209670-001-101-D

LAURENT, RAYMOND

7406, de Chateaubriand
Montréal, Qué.
H2R 2L8

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202690-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43288
M-208367-101-D

BRAULT, JEAN-PIERRE

195, Richard
Châteauguay, Qué.
J6K 2Y7

Requérant-cédant
M-207803-003-101-D

BEAUVAIS, CLAUDE

8, montée Rivière-des-Fèves
St-Urbain
(Châteauguay) Qué.
J0S 1Y0

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208367-001 pour l'agglomération A-26 Châteauguay demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43289
M-208467-101-D

TAXI JEAN GUY PREVOST ENR.

(Prevost Jean-Guy)
1215, Provost
Acton Vale (Bagot) Qué.
J0H 1A0

Requérant-cédant
M-209661-001-002-101-D

TAXI JACQUES

(Allard, Jacques)
1285 Adam
Acton Vale (Bagot) Qué.
J0H 1A0

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208467-001 et 002 pour la région d'Acton Vale 06 4011 VT demande de les transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43290
M-208602-101-D

VASQUEZ, ALBERT

4600, avenue Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M8

Requérant-cédant
M-209687-001-101-D

SIMON JAMES PETER

4370, Clark
Montréal, Qué.
H2W 1X4

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208602-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43291
M-203918-101-D

TREMBLAY JOSEPH-HENRI

7405, Montpetit
St-Léonard, Qué.
H1S 2K5

Requérant-cédant
M-209527-002-101-D

GAPROBEC LTEE

59, St-Jacques
Montréal, Qué.
H2Y 1K9

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203918-004 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-43292
M-204782-101-D

AUGER, ARTHUR

278, Richard
Joliette (Joliette)
J6E 2S6

Requérant-cédant
M-209682-001-101-D

PICARD, JEAN-DENIS

56, chemin du Golf
St-Charles-Borromée
(Joliette) Qué.

J0K 2B4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204782-001 pour l'agglomération A-6 Joliette demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43293
M-200029-101-D

DERMO, DOMINIQUE

11833, de Bois-de-Boulogne
Ville St-Laurent, Qué.
H3M 2Y6

Requérant-cédant
M-209706-001-101-D

SULLY, JOSEPH-CHARLES

11000, place Mackay, app. 1
Montréal-Nord, Qué.
H1H 5G2

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200029-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43294
M-207236-101-D

BAZINET, LIGUORI

206, rue Morin
Val-Morin
(Terrebonne) Qué.
J0T 2R0
Requérant-cédant
M-209692-001-101-D

DENIS AUCLAIR ENR.

(Auclair, Denis)
2565, du Centre
Val-David
(Terrebonne) Qué.
J0T 2N0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43295
M-209046-101-D

DIMITRIOS MAVROIDAKOS ENR.

(Mavroidakos, Dimitrios)
1338, Van Horne
Montréal, Qué.
H2V 1K8
Requérant-cédant
M-209712-001-101-D

KISSAVOS, CHRISTOFOROS

5660, Grande-Allée, app. 207
Saint-Hubert, (Chambly)
Qué.
J3Y 1B1
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43296
M-206625-101-D

SAYEGH, ELIAS

2315, Walkley, app. 1
Montréal, Qué.
H4B 2J9
Requérant-cédant
M-209691-001-101-D

SABA, GEORGES

443 ouest, boul. Samson
Ste-Dorothée (Laval) Qué.
H7X 1J5
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43297
M-207907-101-D

ROBILLARD, JULIEN

8715, Marjolaine
St-Léonard, (Qué.)
H1R 2H4
Requérant-cédant
M-209717-001-101-D

LAFORCE, DANIEL

6817, 44^e Avenue
Montréal, (Qué.)
H1T 2P3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207236-001 pour la région de Val-Morin 06-6354-SD demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209046-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206625-004 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207907-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43298
M-204082-101-D

DELIPOULIOS, GEORGE

1460, Bélanger, app. 7-D
Montréal, Qué.
H2G 1A7

Requérant-cédant
M-209702-001-101-D

**RUSSEL, CHALIFOUX, MME
CLAUDETTE**

191, Payette
Legardeur
(L'Assomption) Qué.
J5Z 2R4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204082-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-43313
M-600708-101-D

**QUALITY TRANSPORT SERVICES
LTD**

1230, Shawson Drive
Mississauga, Ont.
Au Québec:
85, de Vaudreuil
Boucherville, Qué.
J4B 1K7

La requérante, Quality Transport Services Ltd. s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin de faire modifier le permis qu'elle détient sous le numéro M-600708 (959-DYV) afin que sa place d'affaires y soit dorénavant mentionnée comme suit:

3080 rue Bernard-Pilon, St-Mathieu-de-Beloeil, Qué., J3G 4S5

De plus, la requérante demande à la Commission des transports du Québec de fixer son tarif no 2, lequel est déposé au dossier de la Commission, toute personne intéressée pouvant en prendre connaissance.

Conformément à l'article 2.58.1 du règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., la requérante demande que la décision à intervenir sur la présente demande quant au tarif devienne exécutoire à la date même où elle sera rendue.

Rôle M-43314
M-600741-101-D

**LOCATION TORMONT LTEE
TORMONT LEASING LTD**

87, rue Principale
St-Félix-de-Kingsley (Qué.)
JOB 2T0

La requérante, titulaire du permis M-600741, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter le droit de louer à court et à long termes des camions.

Rôle M-43315
M-601171-101-D

**TORONTO TRUCK LEASING
CO. LIMITED**

7300, Kimbel Street
Mississauga, Ont.
L4T 3S8
Au Québec:
4700, boulevard Thimens
Ville St-Laurent
Qué. H4R 2B2

La requérante demande à être autorisée à faire la location à long terme de véhicules de commerce et de livraison, tels que définis au Code de la route, en incluant des véhicules à réfrigération, mais en excluant tout genre de véhicule de type citerne, pour le public en général à 4700, Thimens, Ville St-Laurent, Qué.

Rôle M-43316
M-600987-101-D

LOCATION RIGAUD INC.

46, St-Viateur
Rigaud, Qué.
J0P 1P0

La requérante désire changer l'adresse de sa place d'affaires du 46, rue St-Viateur à Rigaud au 391, Moutain Ranches à Rigaud.

Rôle M-43317
M-600438-102-D

BRANWAY LEASING INC.

Highway 38, P.O. Box 14
Kingston, Ont.
K7L 4V2
Québec:
415, rue Norman
Ville St-Pierre
Qué. H8R 1A4

La requérante Branway Leasing Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir changer sa place d'affaires du 415, rue Norman, ville St-Pierre, à Montréal, Qué., au 1975, chemin St-François, Dorval, Qué.

Rôle M-43318
M-600889-101-DT
AS TRANS SYSTEMS LTD
SYSTEMES AS-TRANS LTEE
5267, rue Clanranald
Montréal, Qué.

Modification tarifaire
La requérante As-Trans Systems Ltd, détentrice du permis M-600889 (2230-DYV), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses taux, afin qu'à l'avenir ces derniers se lisent comme suit:

Tracteur et semi-remorque	42¢ du mille
Tracteur	32¢ du mille
Remorque	275 \$ par mois

Rôle M-43319
M-600963-101-DT
TRAIN TRAILER RENTALS
(QUEBEC) LTD
LOCATION DE REMORQUES
JUMEELES (QUEBEC) LTEE
P.O. Box 84
Don Mills,
Ont.
Au Québec:
M-600963-101-DT
TRAIN TRAILER RENTALS
(QUEBEC) LTD
LOCATION DE REMORQUES
JUMEELES (QUEBEC) LTEE
5268, Harwood
Hudson Heights
Qué.

Modification tarifaire
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs de la façon qu'il suit:

Annexes

Tarifs à court terme

Véhicules de promenade

Tarifs quotidiens:				
Sous-compacte	de	9 \$ à 14 \$	plus	0,03 \$ à 0,07 \$ du km
Compacte	de	12 à 17	plus	0,04 à 0,08 du km
Intermédiaire	de	16 à 21	plus	0,06 à 0,10 du km
Grosse voiture	de	17 à 22	plus	0,08 à 0,12 du km
Voiture luxueuse	de	21 à 26	plus	0,10 à 0,14 du km
Tarifs hebdomadaires:				
Sous-compacte	de	80 à 100	plus	0,02 à 0,06 du km
Compacte	de	85 à 105	plus	0,03 à 0,07 du km
Intermédiaire	de	100 à 120	plus	0,05 à 0,09 du km
Grosse voiture	de	120 à 140	plus	0,07 à 0,11 du km
Voiture luxueuse	de	140 à 160	plus	0,08 à 0,12 du km
Tarifs mensuels:				
Sous-compacte	de	300 à 325	plus	0,02 à 0,05 du km
Compacte	de	325 à 350	plus	0,03 à 0,07 du km
Intermédiaire	de	350 à 475	plus	0,04 à 0,08 du km
Grosse voiture	de	475 à 550	plus	0,04 à 0,08 du km
Voiture luxueuse	de	550 à 600	plus	0,06 à 0,10 du km

Tarifs à court terme

Camions

Tarifs quotidiens:				
Pick-Up	entre	14 \$ et 19 \$	0,07 \$ à 0,12 \$	du km
Fourgonnette	entre	15 et 20	0,07 à 0,12	du km
Camion livraison	entre	28 à 33	0,08 à 0,13	du km
Camion déménagement	entre	34 à	0,11 à 0,16	du km
Camion 18'/température contrôlée	entre	45 à 50	0,35	du km
Camion 18' conventionnel	entre	25 à 35	0,35	du km
Camion 20' conventionnel	entre	27 à 33	0,35	du km
Tarifs hebdomadaires:				
Pick-Up	entre	103 à 110	0,06 à 0,11	du km
Fourgonnette	entre	110 à 120	0,06 à 0,11	du km
Camion livraison	entre	175 à 185	0,07 à 0,12	du km
Camion déménagement	entre	205 à 225	0,10 à 0,15	du km
Camion 18'/température contrôlée	entre	240 à 250	0,35	du km
Camion 18'/conventionnel	entre	520 à 535	0,35	du km
Camion 20'/conventionnel	entre	545 à 560	0,35	du km
Tarifs mensuels:				
Pick-Up	entre	325 à 375	0,05 à 0,10	du km
Fourgonnette	entre	400 à 450	0,05 à 0,10	du km
Camion livraison	entre	625 à 675	0,06 à 0,11	du km
Camion déménagement	entre	725 à 775	0,09 à 0,14	du km
Camion 18'/température contrôlée	entre	957 à 965	0,35	du km
Camion 18' conventionnel	entre	520 à 535	0,35	du km
Camion 20' conventionnel	entre	545 à 560	0,35	du km

Tarifs à court terme

Tracteur

Tarifs quotidiens:

Gaz simple essieu/34 000 lb	entre	32 \$ à 40 \$	0,32 \$ du km
Gaz double essieu/50 000 lb	entre	40 à 50	0,34 du km
Diesel simple essieu/34 000 lb	entre	40 à 50	0,34 du km
Diesel double essieu/50 000 lb	entre	45 à 55	0,38 du km

Tarifs hebdomadaires:

Gaz simple essieu/34 000 lb	entre	180 à 190	0,32 du km
Gaz double essieu/50 000 lb	entre	215 à 225	0,34 du km
Diesel simple essieu/34 000 lb	entre	215 à 225	0,34 du km
Diesel double essieu/50 000 lb	entre	250 à 260	0,38 du km

Tarifs mensuels:

Gaz simple essieu/34 000 lb	entre	700 à 720	0,32 du km
Gaz double essieu/50 000 lb	entre	850 à 870	0,34 du km
Diesel simple essieu/34 000 lb	entre	347 à 360	0,34 du km
Diesel double essieu/50 000 lb	entre	980 à 1 000	0,38 du km

Tarifs à court terme

Semi-remorque

Tarifs quotidiens:

millage gratuit

40 pi Reefer	45 \$(200)	au-delà de	200 milles, 0,05 \$/km
40 pi Vans ou Ridelles	25 (200)	au-delà de	200 milles, 0,05 /km
45 pi Vans ou Ridelles	27,50 (200)	au-delà de	200 milles, 0,05 /km
45 pi Reefer	55 (200)	au-delà de	200 milles, 0,05 /km

Tarifs hebdomadaires:

millage gratuit

40 pi Reefer	140 (1 000)	au-delà de	1 000 milles, 0,05 /km
40 pi Vans ou Ridelles	80 (1 000)	au-delà de	1 000 milles, 0,05 /km
45 pi Vans ou Ridelles	95 (1 000)	au-delà de	1 000 milles, 0,05 /km
45 pi Reefer	250 (1 000)	au-delà de	1 000 milles, 0,05 /km

Tarifs mensuels:

millage gratuit

40 pi Reefer	460 (4 500)	au-delà de	4 500 milles, 0,05 /km
40 pi Vans ou Ridelles	300 (4 500)	au-delà de	4 500 milles, 0,05 /km
45 pi Vans ou Ridelles	325 (4 500)	au-delà de	4 500 milles, 0,05 /km
45 pi Reefer	700 (4 500)	au-delà de	4 500 milles, 0,05 /km

Taux de ferroutage seront de 280 \$ par mois.

Tarifs à long terme

Le taux de long terme se calcule comme suit:

— la valeur du véhicule plus les frais de financement divisés par 60 paiements, par mois, auxquels on ajoute 10% de profit.

— si la période de location est moindre de 5 ans, le calcul se fait alors sur la valeur résiduelle du véhicule.

Modification tarifaire

La requérante, C.O.C. Auto Location Limitée, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses tarifs, pour qu'à l'avenir ces derniers se lisent comme suit:

	<i>Jour</i>	<i>Semaine</i>	<i>Mois</i>
Classe A			
Mini-compact	25,95 \$	181,65 \$	778,50 \$
Classe C			
Intermédiaire	29,95	209,65	898,50
Classe D			
Deluxe	31,95	223,65	958,50
Classe E			
Station-wagon	31,95	223,65	958,50

0,10 \$ du kilomètre classe A, C, D.

160 km gratuits par jour

1 120 km gratuits par semaine

4 800 km gratuits par mois

Long terme

Plus de 5 ans, la valeur financée divisée par 60 plus 10% de frais.

Moins de 5 ans, le calcul se fait sur la valeur résiduelle du véhicule.

Véhicules de commerce et de livraison

Rôle M-43320

M-600497-101-DT

D.O.C. AUTO LOCATION LTEE

190, boul. St-Jean-Baptiste

Châteauguay-Centre, Qué.

Court terme

	Jour	Semaine	Mois
Pick-Up	35 \$	150 \$	750 \$
Chevy-Van	35	150	750
Hi-Cube Van	45	225	950

Plus 0,13 \$ du kilomètre pour toutes les marques.

200 kilomètres gratuits par jour

1 500 kilomètres gratuits par semaine

4 800 kilomètres gratuits par mois

Rôle M-43321

M-301285-101-DT

BUTLER TRUCKING COMPANY

200, St-Jacques, suite 900

Montréal, Qué.

Modification tarifaire

La requérante demande de reviser son tarif numéro 1 produit au Québec et de lui accorder une augmentation de 3%, ce qui représente exclusivement le coût de l'essence.

Elle demande de plus que la décision soit rendue *instanter* tel que prévu par les règles de pratique de la Commission.

Rôle M-43322

M-304624-101-D

TRANSPORT J. MATTEY LTEE

J. MATTEY TRANSPORT LTD

6000, Hutchison Street, app. 6

Montréal

(Ile-de-Montréal) Qué.

H2V 4C2

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Montréal et tous les points situés dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises, pour le compte de Jeanius Jeans Co. Ltd.

Rôle M-43323

M-303426-101-D

FILLION, GHISLAIN

9, Vanier

Matagami

(Abitibi) Qué.

J0Y 2A0

Voiturier-remorqueur

Q-301190-102-D-(23782-V)

TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.

235, rue Paradis

Dubergier, Qué.

G1N 4E4

Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Transport Nordique (1975) Inc., détentrice du permis Q-301190 (23782-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-43324

M-303431-101-D

FILLION, RODRIGUE

84, Bérii

Matagami

(Abitibi) Qué.

J0A 2A0

Voiturier-remorqueur

Q-301190-101-D-(23782-V)

TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC

235, rue Paradis

Qué.

G1N 4E4

Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Transport Nordique (1975) Inc., détentrice du permis Q-301190 (23782-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-43325
M-301116-101-D-(17411-V)
**COUILLARD CONSTRUCTION
LIMITÉE**
**COUILLARD CONSTRUCTIONS
LIMITED**
228 est, rue Main
Coaticook
(Stanstead) Qué.
J1A 2S0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire - spécialisé -

A Coaticook et de tout point à tout autre point situé dans un rayon de 35 milles de ladite ville, pour le transport de marchandises et/ou objets qui à cause de leur nature, grosseur, pensateur ou forme, requièrent l'utilisation d'équipement spécialisé tel que fardiers.

Rôle M-43326
M-300129-101-D-(1079-V)
GENESSE TRANSPORT INC.
225, rue Dollard
C.P. 6000
Magog
(Stanstead) Qué.
J1X 2M6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Sherbrooke à St-Hyacinthe et retour pour le transport de liqueurs douces et contenants pour le compte de Lucien Lavigne Ltd.

Rôle M-43327
M-302316-101-D-(23425-V)
FOUCAULT, OMER
242, rang St-Charles
St-Hermas
(Deux-Montagnes) Qué.
J0V 1Z0

Le requérant qui détient le permis suivant:

Transport restreint - route restreinte - longue distance - citerne - contrat -

De Mirabel à Montréal pour le transport d'eau par véhicule-citerne d'une capacité maximale de 4 000 gallons par véhicule pour le compte de «Eau de Source Labrador Ltée».

Demande à la Commission des transports du Québec de le modifier pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat -

De Mirabel à Montréal, pour le transport d'eau par véhicules-citernes pour le compte de «Eau de Source Labrador Ltée.»

Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat -

De Piedmont à Montréal, pour le transport d'eau par véhicules-citernes pour le compte de «Les Grandes Sources Canadiennes de Piedmont Ltée».

Rôle M-43328
M-300025-101-D
(232-V)
J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
B.P. 39
116, boul. Fortin
St-Bernard-de-Lacolle
(St-Jean) Qué.
J0J 1V0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicules isothermes:

De la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Lacolle) à destination de Montréal et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport par véhicules isothermes, de produits surgelés dérivés des agrumes, produits alimentaires surgelés, jus de fruits et de légumes frais ou concentré, et salade de fruits et de légumes en contenants de verre ou en conserve. Origine de la marchandise aux Etats-Unis: tous les points de l'Etat de la Floride.

Ce permis sera opéré en conjonction avec un certificat à être émis par l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-43329
M-302150-101-D
(22974-V)
**G. TACKABERRY & SONS
CONSTRUCTION CO. LTD**
R. R. 4, Athens, Ont.
K0E 1B0
Au Québec:
c/o Ayerst Laboratories
1025, boul. Laurentian
St-Laurent
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4R 1J6

La requérante se prévalent des dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) demande à la Commission des transports l'annulation totale de son permis.

Rôle M-43330
M-300442-101-DT
J. ELDON THOMPSON LIMITED
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, Qué.

Modification tarifaire

La requérante qui a signé un nouveau contrat avec Kraft Limited comportant une augmentation de 1% demande à la Commission des transports du Québec d'approuver cette augmentation de tarif.

Rôle M-43341
M-300238-112-DT
PROVOST CARTAGE INC.
7887, Grenache
Ville d'Anjou
Montréal, Qué.
H1J 1C4

Rôle M-43343
M-30003-358-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, Berri, app. 460
Montréal, Qué.
H2L 4C7

Rôle M-43344
M-30020-103-DT
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC.
1167, rue St-Hubert
Montréal, Qué.
H2X 3N3

Modification tarifaire:
La requérante demande l'approbation de certains tarifs, avec les conditions suivantes:

- a) Les tarifs en question prévalent sur ceux publiés au recueil no 71;
- b) Ils s'appliquent à un volume annuel de 32 000 tonnes;
- c) Ils s'appliquent à une opération de nuit;
- d) Charge minimale 35 tonnes.

Soude caustique en véhicules-citernes.
De Bécancour à Shawinigan et Grand-Mère 4 \$ la tonne
De Trois-Rivières à Shawinigan et Grand-Mère 3 \$ la tonne

Modification tarifaire
Demande urgente de modification de taux
Augmentation moyenne des taux et frais pour le transport des marchandises de/ou au territoire de la Baie James: 3.5%

Les taux et frais du territoire de la Baie James touchés par cette augmentation moyenne sont publiés au tarif 101-E, pages 2005 à 2130 inclusivement.

Exceptions: Taux de transport par fardier publiés aux pages 2099 à 2102 inclusivement et 2105 et 2106.

Nous demandons que cette requête devienne exécutoire le ou avant le 6 août 1979 et ce, en vertu du Règlement 2H-2.58-1.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Modification tarifaire
Demande urgente de fixation de taux
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires après la date de la décision et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratiques.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier certains taux de la façon suivante:

Tarif d'espèces no 4000
— Modifier les item suivants:
25, 80, 315, 380, 470, 472, 700, 702, 905, 915, 925, 1080, 1290, 1340, 1345, 1385, 1400, 1630, 1755, 1860, 1947.

— Annuler les item suivants:
135, 550, 1220, 1235, 1420, 1480, 1820, 1860, 1940.

— Ajouter les nouveaux item suivants:
910, 1109, 1147, 1215, 1383, 1392, 1793, 1912.

Monsieur Michel Desmarais
Permis: 1222-V

— Nous demandons que les taux fixés par la Commission et démontrés aux tarifs 3000, 4000, la division des revenus s'y rattachant ainsi que les taux publiés au tarif individuel 9409 soient aussi applicables à M. Michel Desmarais 1222-V, selon la teneur de son permis.

Caron & Fils Transport Inc. — Tarif individuel 3312
Modifier les item suivants: 10, 15, 35, 80, 85, 500, 520, 560, 325.
Ajouter les nouveaux item suivants: 70, 75, 315, 372, 585, 326, 450
Transport Viel Ltée — Permis: 13067

Que les taux d'espèces démontrés au tarif individuel 13067 soient fixés pour ce camionneur, sujet à l'augmentation générale fixée par la décision MCR-4989-TF.

Addition des item suivants: 2, 110, 200.
Transport Morneau Inc. — Tarif individuel 7863
Addition des item suivants: 5, 12.
Modifier les item suivants: 35, 60, 65.
Transport St-Pamphile Inc. — Tarif individuel 13482
Modifier l'item suivant: 90

Gaston Nadeau — Tarif individuel 10661
Section 2, augmentation et addition à la clause E de son permis.
Transport Express C. Boucher Inc. St' John's Express Ltd. R. Martel Express Ltée. Tarif individuel 520, région «C»

Mouvel item 348
Messier Transit enr. — Permis: 22831-V
Augmentation des taux des clauses «A» et «B» de son permis.
Transport Watson Ltée — Permis: 14994-V.

Addition de taux d'espèces à la clause «A»
Note: Pour tous les renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-43345
M-30006-156-DT
**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC.**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y.
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarifs
Supplément 29 au tarif 220-C
(Tarif de papier journal)
Item: 13698 (Addition)
Supplément 45 au tarif 261-H
(Tarif de marchandises générales)
Item: 5290-J (Annulation)
5330-K (Annulation)
8135-A (Addition)
13420-A (Annulation)
Supplément 21 au tarif 630-F
(Tarif de conteneur)
Item: 6325-A (Réduction)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 23 juillet 1979 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-43346
M-202878-101-D
SENEGAL, ALBERT H.
8400, avenue Neuville, app. 15
Anjou, Qué.

H1J 1X2
Requérant-cédant
M-209720-001-101-D

DUTRISAC, MAURICE

6609, 40^e Avenue
Montréal, Qué.
H1T 2V9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202878-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43347
M-201163-101-D
ALDEA, LUCIENNE
3070, avenue Van Home, app. 3
Montréal, Qué.
H3S 1R2

Requérante-cédante
M-209719-001-101-D

ALTIDOR, APSONEL

6710, Pie-IX, app. 6
Montréal, Qué.
H1X 2C8
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-201163-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43348
M-207700-101-D
MARCEL ROCHON TAXI

(Rochon, Marcel)
993, 23^e Avenue sud
St-Antoine-des-Laurentides
Terrebonne, Qué.
J7Z 3J4

Requérant-cédant
M-209718-001-101-D

**LABELLE, MME DENISE
CHAUMONT**

14520, Cadieux
St-Janvier (Deux-Montagnes)
Qué. J0N 1L0
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207700-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-43373
M-303466-102-D
SASSEVILLE, LEON-GUY
201, place Normandie, app. 846
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
Voiturier-remorqueur
Q-300202-185-D
(4724-V)
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, route 111
Amos-Est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2
Voiturier-roulier

Rôle M-43376
M-304829-102-D
SIRARD, REAL
315, place Normandie
Matagami
(Abitibi) Qué.
Voiturier-remorqueur
Q-300202 184-D
(4724-V)
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, route 111
Amos-Est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2
Voiturier-roulier

Rôle M-43377
M-302096-101-D
(22836-V)
PARENT, JEAN-GUY
5536, avenue Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4A 1L5
Requérant-cédant
M-304817-101-D
A. GAUTHIER ENR.
(Gauthier, Alfred)
22, rue Galt
Verdun
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4G 2P2
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43378
M-300365 102-D
(4506-V)
TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC.
350, Carreau
C.P. 126
St-Jean
(Iberville) Qué.
J3B 6Z1

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Magny Transport Inc., détentrice du permis Q-300202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Magny Transport Inc., détentrice du permis Q-300202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir son approbation relativement au transfert de son système de transport y compris tous les droits, titres, intérêts et privilèges dans le permis no M-302096 (22836-V), en faveur du requérant-cédant.
Le tout selon les dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Ledit permis qui fait l'objet du transfert se lit comme suit:
Transport restreint - service local - contrat -
Montréal et toutes les localités situées dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de livres d'école, pour le compte de Book Center Inc. et Nicholas Hoare Ltd.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De Farnham à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles de cette même municipalité, pour le transport de métal coulé, et retour, avec des matériaux utilisés pour la fabrication de produits de métal coulé, pour le compte de Métallurgie Farnham Inc.

Rôle M-43379
M-304828-101-D

RICHARD ST-JEAN TRANSPORT

(St-Jean, Richard)
9079, Jamay
St-Léonard
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1R 2L2

Rôle M-43380
M-304830-101-D

LES ENTREPRISES A. L'ECUYER INC.

2336, Henriette
Carignan
(Chambly) Qué.
J3L 4H5

Voiturier-remorqueur
M-300224-101-D-(1772-V)

TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITEE

130, 1^{re} Avenue
C. P. 127
Rougemont
(Rouville) Qué.
J0L 1M0
Voiturier-roulier

Rôle M-43381
M-209015-101-D

BARDIER, ANDRE

12385, 94^e Avenue
Montréal, Qué.
H1C 1H6
Requérant-cédant
M-202403-003-101-D

LAMBERT, CLAUDE

1656, 15^e Avenue
Pointe-aux-Trembles
Qué.
H1B 3S1
Requérant-cessionnaire

Rôle M-43382
M-207283-101-D

CHARTRAND, CLAUDE

12047, Daigle
Montréal, Qué.
H4J 1S6
Requérant-cédant
M-209726-001-101-D

TELLIER, LEOPOLD

7030, boul. Lacordaire
St-Léonard, Qué.
H1S 2A4
Requérant-cessionnaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:

Transport restreint - service local -

Montréal-Métropolitain pour le transport de vêtements (robes, costumes) et marchandise servant à leur confection pour le compte de l'Atelier de Marchandise Exclusives Inc., Donna Mai Fashions Co., et Alicandro Sew. (sportwear) Inc.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Transport Robert (1973) Ltée, détentrice du permis M-300224 (1772-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209015-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207283-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43383
M-204326-101-D

GIANNATSOULIAS, APOSTOLOS

741 A, de l'Épée
Montréal, Qué.
H2V 3V1

Requérant-cédant
M-209714-001-101-D

LEVY, RYVKA

1389, Franklin Drive
Chomedey (Laval)
Qué.

H7W 1K5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204326-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43384
M-204662-101-D

LAROSE, FERNAND

12540, 71^e Avenue
Montréal, Qué.
H1C 1K7

Requérant-cédant
M-209729-001-101-D

FRANCOIS MASSENA ENR.

(Massena François)
5330 est, Henri-Bourassa, app. 104
Montréal, Qué.

H1G 2S9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204662-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43386
M-505557-2-D

VANIER, ROMEO

St-Nazaire-d'Acton
(Bagot) Qué.
J0H 1V0

Le requérant est détenteur du permis no M-505557-001
Dans une lettre en date du 27 mars 1979 et reçue le 2 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43387
M-506152-3-D

LORTIE, GUY

6, rue Dumoulin
L'Annonciation, Labelle
Qué. J0T 1T0

Le requérant est détenteur du permis no M-506152-002.
Dans une lettre en date du 27 mars 1979 et reçue le 29 mars 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-53388
M-507781-2-D

PLOURDE, YVETTE

1433, Henri-Dunant
Joliette, (Joliette)
Qué. J6E 3T7

Le requérant est détenteur du permis no M-507781-001.
Dans une lettre en date du 28 mars 1979 et reçue le 5 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43389
M-501371-3-D

MONGRAIN, ANDRE

R.R. no 3
La Sarre (Abitibi)
Qué., J9Z 2X2

Le requérant est détenteur du permis no M-501371 002.
Dans une lettre en date du 26 mars 1979 et reçue le 5 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43390
M-503396-2-D

TESSIER, LIONEL

Lac-St-Paul
(Labelle) Qué.
J0W 1K0

Le requérant est détenteur du permis no M-503396 001.
Dans une lettre reçue le 5 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43391
M-501558-3-D

VILLENEUVE, RHEAUME

Grand Remous
(Gatineau) Qué.
J0W 1E0

Le requérant est détenteur du permis no M-501558 001.

Dans une lettre en date du 28 mars 1979 et reçue le 9 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43392
M-507304-2-D

GAUVIN, REAL

Chemin Gauvin
Wolf Lake (Gatineau)
Qué., J0K 3K0

Le requérant est détenteur du permis no M-507304-001.

Dans une lettre en date du 30 mars 1979 et reçue le 9 avril 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-43395
M-300238-114 D
(1930-V)

PROVOST CARTAGE INC

7887, avenue Grenache
Ville d'Anjou
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1J 1C4

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Joliette aux ports d'entrée situés entre le Québec et les Etats-Unis, pour le transport de ciment en sacs, pour le compte de Ciment Indépendant Inc.

Point de destination: points dans le New Hampshire, New York et le Vermont.

Restriction: ce permis ne peut être exploité que concurremment avec l'autorisation émise par l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-43397
M-601172-101-D

LOCATION PRESTIGE INC.

141, boulevard Montréal-Est
Montréal-Est, Qué.
H1B 5H1
Requérante

La requérante demande à être autorisée à faire la location à court et à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques), mais en excluant tout genre de véhicule de type citerne, au public en général à 141, boulevard Montréal-Est, Montréal-Est, Qué.

Rôle M-43431
M-205001 101-D

COUSINEAU, PAUL-EMILE

1490, place Village
St-Lazare, Vaudreuil
Qué., J0P 1V0
Requérant-cédant
M-209713-001 101-D

GODDARD, KEVIN

7493, terrassa Bourdeau, app. 309
LaSalle, Qué.
H8N 2J6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205001-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43433
M-200625-101-D

BARRIERE, JEAN-PAUL

1712, Dollard
LaSalle, Qué.
H8N 1T8
Requérant-cédant
M-209695-001-101-D

ARSENAULT, JEAN

870, 2^e Avenue
Verdun, Qué.
H4G 2W6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200625-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43434
M-208663-101-D

MAYER, REJEAN

500, rue Mercier
Longueuil, Qué.
J4K 3J9

Requérant-cédant
M-209711-001-101-D

PELLETIER, LEONARD

214, Vienne
Longueuil, Qué.
J4G 1K6

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208663-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43435
M-204122-101-D

ANDONIADIS, SPIRIDON

6981, avenue Wiseman, app. 7
Montréal, Qué.
H3N 2N1

Requérant-cédant
M-209699-001-101-D

ETIENNE, MME GISELE

8899, 7^e Avenue
Montréal, Qué.
H1Z 2V4

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204122-002 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-43436
M-203334-101-D

PLAWUCKI, MME HELENE

6301, boulevard Pie-IX
Montréal, Qué.
H1X 2C3

Requérante-cédante
M-209710-001-101-D

RAYMOND, GAETAN

6692, Chabot, app. 1
Montréal, Qué.
H2G 2T5

Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203334-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43437
M-203315-101-D

PLAWUCKI, PETER

6301, boulevard Pie-IX
Montréal, Qué.
H1X 2C3

Requérant-cédant
M-209709-001-101-D

LAURENT, WILFRID

5394, St-Dominique
Montréal, Qué.
H2T 1V5

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203315-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43438
M-209311-101-D

GRUNFELD, TIBOR

3450, Drummond, app. 1710
Montréal, Qué.

H3G 1Y1

Requérant-cédant

M-209715-001-101-D

TREMPE, MARCEL

3860, Nicole

Fabreville

Laval, Qué.

H7P 1L1

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209311-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43439
M-201572-101-D

GROULX, MARCEL

1260, boul. Labelle

Lot no 1, Blainville

Qué.

J7C 2N4

Requérant-cédant

M-209724-001-101-D

SOLY, MAURICE

8448, Foucher

Montréal, Qué.

H2P 2C1

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201572-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43440
M-208742-101-D

HUTCHINS, DAVID

7550, boul. Pelletier

Brossard, Qué.

J4W 2M6

Requérant-cédant

M-209693-001-101-D

TESSIER, VIATEUR

18, Mireault

Repentigny (L'Assomption) Qué.

J6A 1L9

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208742-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-43461
M-30004 443-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF**BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404

Montréal, Qué.

H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande l'autorisation d'augmenter les taux et les frais minimaux (mais non les frais accessoires) figurant aux tarifs énumérés ci-dessous, conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante de publier immédiatement cette demande à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant sa première publication.

Tarif d'espèce no 1005-E applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. no 4098

Augmentation de 9,5% des taux avec poids minimal jusqu'à 19 999 livres.

Augmentation de 8% des taux avec poids minimal de 20 000 livres et plus.

Les numéros suivants sont exclus de l'augmentation du tarif 1005-E:

- 2670 — Sang congelé
- 3700 — Viandes fraîches
- 3720 — Viandes suspendues
- 3730 — Viandes fraîches
- 3740 — Viandes suspendues
- 3750 — Viandes, savoir: porc, en morceaux.
- 3790 — Produits de salaison
- 3860 — Produits de papier
- 3880 — Produits de papier

- 3910 — Produits de papier
- 3920 — Produits de papier
- 3930 — Produits de papier
- 3940 — Produits de papier
- 5250 — Viandes fumées
- 5260 — Viandes fraîches ou fumées
- 5270 — Viandes fraîches ou fumées

Tarif de classe et de fret toutes catégories no 1030-B applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. no 4097

Tous les taux — 8%

Tarifs spéciaux:

Augmentation de 9,5% des taux avec poids minimal jusqu'à 19 999 livres.

Augmentation de 8% des taux avec poids minimal de 20 000 livres et plus.

Midland Superior Express Ltd.	no 536	C.T.Q. 4075
	Excluant no 10 — Sang	
	45	— Viandes suspendues
	47	— Viandes suspendues
	50	— Viandes congelées
Soo-Security Motorways Ltd.	no 537	C.T.Q. 4076
Smith Transport Co. Limited	no 538	C.T.Q. 4090
Direct Winters Transport (Western)	no 540	C.T.Q. 4121
Alltrans Express Ltd.	no 541	C.T.Q. 4126
	Excluant no 16 — Viandes congelées ou fraîches	
Reimer Express Lines Ltd.	no 542	C.T.Q. 4167
Inter-City Truck Lines (Canada)	no 543	C.T.Q. 4168
Kingsway Freightlines Ltd.	no 544	C.T.Q. 4175
	Tarif d'importation no 1, C.T.Q. no 4160	
	Augmentation de 9,5% des taux avec poids minimal jusqu'à 19 999 livres.	
	Augmentation de 8% des taux avec poids minimal de 20 000 livres et plus.	

Modification de taux:

Transport Claude Fredette Inc., permis: 22929-V

Augmentation de 6% à 10% des taux concernant les clauses A - B - C et de la décision QS-2555.

Rôle M-43464

M-30020 104-DT

**CONFERENCE DES CAMIONNEURS
QUEBECOIS INC.**

1167, rue St-Hubert

Montréal, Qué.

H2L 3Y8

Rôle M-43470

M-601096-102-D

LOCATION ROUTIERE A.C.M. INC.

10726, rue Millen

Montréal, Qué.

H3S 1Z7

Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant:

Location à court terme de véhicules de promenade «autobus, camions, motos et tracteurs-remorques» exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen pratique en vue de l'obtention d'un permis de conduire de l'une ou de l'autre des classes ou catégories définies par le Règlement 4 modifié par le Règlement 4L aux bureaux des véhicules automobiles du ministère des Transports.

De plus, la requérante demande que l'adresse de son siège social qui était au 10726, rue Millen, à Montréal soit changé au 6000, côte des Neiges, suite G 25, Montréal.

Rôle M-43471

M-600939-104-D

AUTOSERVICAR INC.

7665, boulevard Lacordaire

St-Léonard, Montréal

Qué. H1S 2A7

Requérante

La requérante, Autoservicar Inc, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions), à l'exception de camions-citernes, au 1400 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Qué.

Rôle M-43473
M-601174-102-D

**AUTO GOUVERNEUR INC.
GOVERNOR AUTO INC.**

1501, boulevard des Laurentides
Laval, Qué.
H7M 2Y3
Requérant

La requérante, Auto Gouverneur Inc. s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Location à court terme de véhicules de promenade (incluant familiales) à 1501, boulevard des Laurentides, Vimont, Laval Qué., H7M 2Y3.

Location à long terme de véhicules de promenade (incluant familiales) à 1501, boulevard des Laurentides, Vimont, Laval, Qué., H7M 2Y3.

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes à 1501, boulevard des Laurentides, Vimont, Laval, Qué., H7M 2Y3.

Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes à 1501, boulevard des Laurentides, Vimont, Laval, Qué., H7M 2Y3.

Rôle M-43476
M-30003 359-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
INC.**

1259, rue Berri, suite 460
Montréal, Qué.
H2L 4C7

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

Augmentation générale des frais et taux publiés au tarif 15-D
2%

Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur le 1^{er} septembre 1979 et ce en vertu du Règlement 2-H, section 2.58-1.

Cette demande d'augmentation est faite pour contrebalancer une augmentation du prix du carburant qui doit entrer en vigueur le 1^{er} septembre 1979.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-43491
M-000273-101-D

KOHEN, MOSHE

5526, rue Adalbert
Montréal, Qué.
H4W 2B2
Requérant

1. Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants âgés de 4 à 6 ans, domiciliés dans les localités de Côte-St-Luc, Hampstead, Notre-Dame-de-Grâce, Westmount, Montréal-Ouest et une partie de Snowdon et se rendant à la maternelle, garderie sous la direction de l'école Montessori située au 5818, Westminster, Côte-St-Luc. Ce service sera donné le matin, midi et après-midi, 5 jours par semaine pour la période commençant le 1^{er} septembre 1979 et se terminant le 30 juin 1980.

2. Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants âgés de 4 à 6 ans, domiciliés dans les localités de Snowdon, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Côte-St-Luc, Côte-des-Neiges et se rendant à la maternelle, garderie et école primaire sous la direction de «Hebrew Academy», 8205, Mackle, Côte-St-Luc, Montréal, Qué. Ce service sera donné le matin, le midi et l'après-midi, 5 jours par semaine, à partir de la date d'entrée en vigueur de cette décision et jusqu'au 30 juin 1980.

Rôle M-43493
M-000155-101-D

AMYOT, RAYMOND

4140, rue Béliveau
St-Hubert, Qué.
J3Y 6C5
Requérant

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Je, Raymond Amyot, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Classe de permis: Service d'autobus 30 passagers.

Service: Transport d'enfants de trois à sept ans résidant dans la ville St-Laurent, ville Mont-Royal, ville d'Outremont et Montréal dont le quadrilatère sera borné par les rues suivantes:

Nord: rue Jean-Talon

Ouest: boulevard Décarie

Sud: rue Edouard-Montpetit

Est: rue De Vimy

et fréquentant l'école maternelle «The Montessorie School» située au 1050, Dunkirk, Montréal et retour.

Ce service sera donné de septembre 1979 à juin 1980.

Rôle M-43494
M-000057-101-D

**WILLIAM B. SCHWARTZ ENRG.
WILLIAM B. SCHWARTZ REG'D**

(Schwartz, William B.)
5809, rue Palmer
Côte-St-Luc, Montréal
Qué., H4W 2P8
Requérant

Transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants de 3 à 7 ans, résidant dans Côte-St-Luc et fréquentant l'école maternelle «The Protestant School Board of Greater Montreal» (Westminster School, 562, avenue McMurray, Côte-St-Luc, Montréal, Qué.) et retour.

Rôle M-43495
M-000216-101-D
FALOCCO, NUNZIO
8331, 25^e Avenue
Montréal, Qué.
H1Z 4A7
Requérant

Renouvellement:
Transport saisonnier - catégorie Economique - service d'autobus
Transport d'enfants de 3 à 12 ans de leur résidence située dans la ville St-Michel et Montréal et se rendant dans les écoles ci-après mentionnées, et retour:
Ecole St-Colomban
4121, 42^e Rue, Montréal, Qué.
Soeurs Oblates du Saint-Esprit (Centre S. Gemma Galgany)
7335, Chambord, Montréal, Qué.
Le quadrilatère sera le suivant:
Nord: rue Grande-Prairie
Sud: boulevard Rosemont
Ouest: boulevard St-Laurent
Est: rue Lacordaire
Ce permis est requis de septembre 1979 à juin 1980.

Rôle Q-20882
Q-300.433-101-D
(12238-V)
ROBERVAL EXPRESS LTEE
Chambord
(Lac St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 1G0

Demande de modification de permis:
La requérante, Roberval Express Ltée, détentrice du permis no Q-300.433, qui par la décision portant le no QCR-02792 s'est vue autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Félicien à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (ports de sortie: Ste-Rose-du-Dégelis et Matapédia avec destination à Edmundston) pour le transport de pâte de papier Kraft blanchie (en ballots et/ou sur palettes), et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.
s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier ledit service, afin qu'il se lise dorénavant comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Félicien à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (ports de sortie: Ste-Rose-du-Dégelis et Matapédia avec destination à Edmundston et St. John) pour le transport de pâte de papier Kraft blanchie (en ballots et/ou sur palettes), et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Rôle Q-20884
BERNIER, PAUL
192, Principale,
Lac-Bouchette (Lac-St-Jean-Ouest)
Qué.
G0W 1V0

Demande de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour la région de Chambord 9010-SD.

Rôle Q-20886
Q-201.163-106-D
TAXIS JAUNES LTEE
(Yellow Taxis Ltd.)
1191, avenue Cartier
Québec, Qué.
G1R 2S9
Requérant-cédant
Q-203.078-101-D
PIERRE BLANCHET ENR.
(Blanchet, Pierre)
2497, Maufile
Québec, Qué.
G1J 4K6
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Taxis Jaunes Ltée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Pierre Blanchet Enr. (Blanchet, Pierre) le permis Q-201.163-057 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Rôle Q-20887
Q-202,224-101-D

VACHON, JEAN-CLAUDE

952H, J.-Charles-Cantin
St-Félix-du-Cap-Rouge, Qué.
G0A 1K0

Requérant-cédant
Q-203,205-101-D

THERRIEN, LEO

685, Calais
Bermières, Lévis
Qué.
G0S 1C0

Rôle Q-20891
Q-600,473-102-D

HEANCA INC.

428 ouest, route 116
Saint-Octave-de-Dosquet (Lotbinière)
Qué.

G0S 1H0

Rôle Q-20892
Q-300,575-101-DT
(15908-V)

**LA CIE DE TRANSPORT
RICHARD INC.**

1747, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, Qué.
G1N 3Y9

Rôle Q-20894
Q-201,096-101-D

GERMAIN, RICHARD

C.P. 102
Charlesbourg
Qué.
G0A 2S0
Adresse de correspondance
164, Lucerne
Charlesbourg
Qué.
G0A 2S0
Place d'affaires
Requérant-cédant
Q-203,214-101-D

DUBE, GILLES

24, des Ormes, app. 7
Québec
Qué.
G1L 1M4
Requérant-cessionnaire

Vachon, Jean-Claude demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Therrien, Léo le permis Q-202,224-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy Sillery A-38.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement, selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Nouvelle demande de permis de location:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée, en vertu du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, à donner les services suivants:

Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, à l'exclusion de tout véhicule de type citerne;

Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, à l'exclusion de tout véhicule de type citerne.

Demande de modification de taux:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs à contrat pour les compagnies suivantes:

Industries Dynamiques Inc.
Coopérative Agricole de Granby
Building Products of Canada Ltd.

Dans le cas de Building Products of Canada Ltd., il y a une augmentation de 8%; et en ce qui concerne Industries Dynamiques Inc, il y a une augmentation et deux (2) additions. Finalement les taux pour la Coopérative agricole de Granby demeurent les mêmes; dans ce dernier cas il s'agit d'un renouvellement.

Pour plus de détails, les intéressés peuvent consulter le dossier à la CTQ.

Elle demande l'application de l'article 2.58.1 pour que la Commission des transports du Québec détermine la date de la mise en vigueur.

Transfert de permis:

Germain, Richard demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Dubé, Gilles le permis Q-201,096-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-20896

Q-201,163-108-D

TAXIS JAUNES LTEE

(Yellow Taxis Limited)

1191, avenue Cartier

Québec, Qué.

G1R 2S9

Requérant-cédant

Q-203,188-102-D

MAY PICARD

(Picard, Mme May)

3377, des Verdiers

Charlesbourg, Qué.

G1G 1Z1

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-20897

Q-300,095-101-DT

(1191-V)

ENTREPRISES GINELAIN INC.

1245, rue Borne

Québec, Qué.

G1N 1M5

Rôle Q-20898

Q-600,446-102-DT

LOCATION D'AUTOS**HAUTERIVE LTEE**

(Hauterive Drive Yourself Ltd.)

675, boul. Laflèche

Hauterive

(Saguenay)

Qué.

G5C 1C4

Rôle Q-20899

Q-301,001-101-D

(22733-V)

GAGNON, JEANNOT

90, rue Prévost

Rivière-du-Loup

(Rivière-du-Loup) Qué.

G5R 2T1

Rôle Q-20901

Q-301,830-102-D

TRANSPORT J.N. GRONDIN INC.

Rang 6

C.P. 790

Senneterre

(Abitibi) Qué.

JOY 2M0

Requérante-tireur

M-300,164-106-D

ATLAS TRUCKING CO. LTD.

5005, Irving Ave

Lasalle

(Ile-de-Montréal) Qué.

H8N 2G9

Requérante-tirée

Demande de transfert:

Taxis Jaunes Ltée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à May Picard (Picard, Mme May) le permis Q-201,163-026 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Demande de fixation de taux:

La requérante demande à la CTQ la fixation des taux suivants pour le transport de liqueurs alcooliques dans le Québec métro, en vertu de son permis no 1191-V.

0,25 \$ la caisse A.Q. pour distribution dans les succursales de la Société des alcools du Québec.

0,60 \$ la caisse A.Q. pour distribution dans les hôtels et restaurants.

Vu l'urgence, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de la mise en vigueur.

Demande d'augmentation de taux:

La requérante s'adresse à la CTQ, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location de véhicules de promenade et de camions selon son permis no Q-600,446.

Pour plus de renseignements sur les tarifs, les intéressés peuvent consulter le dossier en s'adressant au bureau de la CTQ.

Demande de modification de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

De Rivière-du-Loup et St-Fabien, comté de Rimouski à tout point situé dans la province de Québec dans un rayon de 600 milles, pour le transport de mousse de tourbe et autres produits vendus par Les Tourbières Premier Ltée/Premier Peat Moss Ltée et pour le compte de Les Tourbières Premier Ltée/Premier Peat Moss Ltée.

Droits additionnels:

Droit d'utiliser les traversiers

Restriction:

Le retour est limité aux marchandises avariées ou refusées.

Demande de permis de tireur:

Transport J.N. Grondin Inc., rang no 6, C.P. 790, Senneterre, Abitibi, Qué., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisé à donner un service de remorquage pour le compte de la compagnie Atlas Trucking Co. Ltd. permis no 1332-V pour donner le service autorisé dans les clauses desdits permis et les voituriers-rouliers demandent conjointement à être autorisés à utiliser les services du voiturier-remorqueur.

Rôle Q-20902
Q-300,151-101-D
(3129-V)

VEILLETTE TRANSPORT CIE LTEE

1330, boul. Ducharme
C.P. 700
La Tuque
(Champlain) Qué.
G9X 3P5

Demande de modification de permis:

La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route - contrat

De Montréal à Shawinigan et La Tuque, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, de gare à gare, avec le droit de donner le service entre les trois dites gares.

Rôle Q-20903
Q-300,075-101-D
(760-V)

NIL GIRARD TRANSPORT LTEE

177, boul. Talbot
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7H 5A9

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

A St-Bruno et à Dolbeau de la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) pour le transport de briques pour le compte de la Compagnie Maconnex de Chicoutimi. Point d'origine en Ontario, Cambridge.

Rôle Q-20905
Q-600,446-101-D

LOCATION D'AUTOS HAUTERIVE LTEE

(Hauterive Drive Yourself Ltd.)
675, boul. Lafleche
Hauterive, Saguenay
Qué.
G5C 1C4

Demande de droit additionnel:

La requérante, Location d'Autos Hauterive Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter à son permis déjà existant le service suivant:

Location à court terme (moins d'un (1) an) et location à long terme (plus d'un (1) an) de minibus agencés pour le transport de douze (12) à quinze (15) passagers.

Rôle Q-20906
Q-600,476-102-D

AUTOS DESCHAILLONS INC.

(Deschaillons Autos Inc.)
1464, Marie-Victorin
Deschaillons (Lotbinière)
Qué., G0S 1G0

Nouvelle demande de permis de location:

Autos Deschaillons Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschaillons, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'émission d'un permis pour:

1. la location à court terme de véhicules de promenade au public en général;
2. la location à court terme de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes;
3. la location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade au public en général;
4. la location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes.

Le tout, suivant la liste de taux déposée au greffe de la Commission des transports.

Rôle Q-20907
Q-600,040-101-DT

LOCATION UNIVERSELLE INC.

(Universal Leasing Inc.)
777, 1^{re} Avenue
Québec
(Qué.) G1L 3J6

Demande de modification de taux:

La requérante s'adresse à la CTQ afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour la location d'automobiles et de camions à court et à long termes.

Pour plus de renseignements sur les tarifs, les intéressés peuvent communiquer avec la CTQ.

Vu l'urgence, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1, afin que la CTQ détermine la date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-20908
Q-300,492-101-DT
(14088-V)

LEGAULT TRANSPORT LTEE

580, Richard
C.P. 206
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9X 5C3

Demande de modification de taux:

La requérante s'adresse à la CTQ afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport de marchandises en vertu de son permis no 14088-V.

Pour plus de renseignements sur les tarifs, les intéressés peuvent communiquer avec la CTQ.

La requérante demande que les nouveaux taux deviennent en vigueur à compte du 15 août 1979.

Rôle Q-20909
Q-201163-107-D
TAXIS JAUNES LTEE

1191, avenue Cartier
Québec (Qué.)
G2B 2S9
Requérante-cédante
Q-203211-101-D

PIERRE BERTHELOT

(Berthelot, Pierre)
804, Murray, app. 4
Québec (Qué.)
G1S 3B3

Rôle Q-20917
Q-500.770-102-D

MARCEAU, EDDY

St-Magloire-de-Bellechasse
(Bellechasse) Qué.
GOR 3N0

Rôle Q-20918
Q-600.474-101-D

LOCAN-NORD LTEE

500, rue Brochu
Sept-Iles (Saguenay)
Qué.
G4R 2X3

Rôle Q-20919
Q-200.377-101-D

GRENON, CLAUDE

342 est, 5^e Avenue
Amos (Abitibi)
Qué.
J9T 1C3

SUCCESSION CLAUDE GRENON

(Madeleine Grenon, légataire universelle)
342 est, 5^e Avenue
Amos (Abitibi)
Qué.
J9T 1C3

Requérant-cédant
Q-203.210-101-D

GRENON, MADELEINE

342 est, 5^e Avenue
Amos (Abitibi)
Qué.
J9T 1C3
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-20920
Q-000507-101-DT

LES AUTOBUS MAHEUX LTEE

100 ouest, 12^e Avenue
La Sarre
(Abitibi) Qué.
J9Z 2L8
Requérante

Transfert de permis:

Taxis Jaunes Ltée demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Pierre Berthelot le permis Q-201163-059 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36. Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20,33,39 de la Loi du transport.

Permis spécial:

Prenez avis que le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'un an dans la région 09, pour le transport de bois de pulpe, pour le compte de Patrick Tremblay de Reed Ltée de Forestville.

La requérante Locan-Nord Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir:

1. Location à court terme (moins d'une année) de véhicule de promenade, à l'aéroport de Port-Cartier ou dans un endroit situé dans un rayon de cent (100) verges des limites dudit aéroport.

2. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison «au sens du Code de la route», à l'aéroport de Port-Cartier ou dans un endroit situé dans un rayon de cent (100) verges des limites dudit aéroport.

Demande de transfert:

Grenon, Claude (Succession Claude Grenon) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Grenon, Madeleine le permis de taxi Q-200,377-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Amos A-45.

Demande une modification de taux:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter d'environ 30% ses tarifs de transport en commun applicables aux services prévus par son permis no Q-000507.

Pour plus de renseignements sur les nouveaux taux, les intéressés peuvent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-20921
Q-202,879-2-D

LA SUCCESSION ALFRED TRUCHON

(René Lachance)
177, chemin Merrill
Chibougamau (Territoire du N.-Qué.)
Qué.
G8P 1C6
Requérante-cédante
Q-203,117-1-D

TRUCHON, MME MAGELLA

142 nord, 4^e Avenue
Chibougamau (Territoire du N.-Qué.)
Qué.
G8P 2C4
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert:

La Succession Alfred Truchon (René Lachance) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Truchon, Mme Magella le permis Q-202,879-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Chibougamau A-46.

Rôle Q-20923
Q-506,369-101-D

KOBEC EQUIPEMENT LTEE

C. P. 71
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérante-cédante
Q-504,195-101-D

SAVARD, GERARD

53, rang Lamarre (rte 138)
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que la requérante-cédante demande à la Commission des transports de transférer le permis de transport en vrac Q-506,369-001 région 3, à M. Gérard Savard.

Rôle Q-20924
Q-506,369-102-D

KOBEC EQUIPEMENT LTEE

C. P. 71
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérante-cédante
Q-504,619-101-D

PAUL DESCHESENE & FILS ENR.

23, rang Ste-Catherine
Les Eboulements
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 2M0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports de transférer le permis de camionnage en vrac Q-506,369-002 région 3, à Paul Deschesne & Fils Enr.

Rôle Q-20925

Q-300,406-101-D
(11367-V)**MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.**100, boul. Notre-Dame
Clermont(Charlevoix-Est) Qué.
G0T 1C0

Requérant-tireur

Q-300,127-102-D
(2278-V)**HAMEL TRANSPORT LIMITEE**

St-Félicien

(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.

Q-300,202-186-D
(4724-V)**MAGNY TRANSPORT (INCORPORE)**

Amos-Est,

(Abitibi) Qué.

Q-300,605-101-D
(16903-V)**CARTIER TRANSPORT INC.**

Sept-Iles

(Saguenay) Qué.

Q-301,136-103-D
(23523-V)**DEMENAGEMENT CARTIER INC.****CARTIER MOVERS INC.**

Sept-Iles

(Saguenay) Qué.

Q-301,584-101-D

LES DEMENAGEMENTS COTE (1977)**LIMITEE**

Québec Qué.

M-300,129-102-D
(1079-V)**GENESSE TRANSPORT INC.**

Magog

(Stanstead) Qué.

Requérants-tirés

Rôle Q-20926

Q-301,316-102-D
(24924-V)**MICHAUD, NELSON**

13, rue Boileau

Lévis

(Lévis) Qué.

G6V 7H2

Requérant-tireur

Q-300,577-106-V
(15957-V)**GERARD NOLIN (1975) LTEE**

982, de l'Eglise

C. P. 100

St-Jean-Chrysostome

(Lévis) Qué.

G6V 6N6

Requérante-tirée

M-300,238-116-D
(1930-V)**PROVOST CARTAGE INC.**

7887, rue Grenache

Anjou

(Ile-de-Montréal) Qué.

H1J 1C4

Requérante-tirée

Demande de permis de tireur et selon 13-B:

La requérante, détentrice du permis numéro 11367-V, désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées de Hamel Transport Ltée, détentrice du permis numéro 2278-V, de Cartier Transport Inc., détentrice du permis numéro 16903-V, de Magny Transport Inc., détentrice du permis 4724-V, de Déménagements Cartier Inc., détentrice du permis numéro 23523-V, de Les Déménagements Côté (1977) Ltée, détentrice du permis numéro 719-V et de Genesse Transport Inc., détentrice du permis numéro 1079-V, suivant toutes les clauses des permis de ces dernières, lesquelles demandent le permis correspondant. La requérante désire également être autorisée, conformément à l'article 13-B de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à utiliser les remorques non immatriculées en son nom mais en la possession légale de Hamel Transport Ltée, Cartier Transport Inc., Magny Transport Inc., Déménagement Cartier Inc., Les Déménagements Côté (1977) Ltée et de Genesse Transport Inc.

Demande de permis de tireur:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement

Transport par remorquage pour tirer les semi-remorques vides ou chargées des requérantes conjointes, Provost Cartage Inc. en vertu des clauses c), d), e), f), g), h), l), m), o), t) du permis M-300,238, et en vertu des clauses a), b), c), f), h), j), k), l), s), t), u), v) du permis Q-300,577 détenu par Gérard Nolin (1975) Ltée.

Rôle Q-20927
Q-301,904-101-D
NOLET, CLAUDE
215, rue des Champs
Ste-Marie
(Beauce) Qué.
GOS 2Y0

Nouvelle demande de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service local
Ste-Marie (Beauce) et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, incluant Sts-Anges, pour le transport de colis légers d'un poids maximal de 30 livres au moyen d'un véhicule d'une capacité maximale de 1/2 tonne.

Rôle Q-20928
Q-300,716-101-D
(19176-V)
MINEX ENRG.
(Pichette, Robert et André)
16, rue Duplessis
Lauzon
(Lévis) Qué.
G6V 2L1

Demande de permis régulier:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance
Du site de «Les Mines Madeleine Ltée», Ste-Anne-des-Monts à Murdochville pour le transport de concentré de cuivre et de nickel en vrac par camion et semi-remorque à benne basculante, pour le compte de «Les Mines Madeleine Ltée».

Rôle Q-20929
Q-300,975-101-D
(22530-V)
TRANSPORT JULES LANGLAIS ENR.
(Langlais, Jules)
St-Onésime
(Kamouraska) Qué.
GOR 3W0

Demande de modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
1. Transport restreint - longue distance - territoire - citerne -
De tous points à tous points dans les comtés électoraux provinciaux de Montmagny, l'Islet et Kamouraska pour le transport d'eau, par camion-citerne.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne - contrat -
De l'Islet ville à St-Roch-des-Aulnaies pour le transport d'eau, pour le compte de comptoir Avicole des Aulnaies Inc.

Rôle Q-20936
Q-300,338-101-DT
(9667-V)
RIVEST, CAMIL
751, Laurier
Malartic
(Abitibi) Qué.
J0Y 1Z0

Demande de modification de taux:
Le requérant s'adresse à la CRQ, afin d'obtenir l'autorisation de majorer ses tarifs actuels d'environ 6% à 10% pour le transport de marchandises selon son permis no 9667-V.
Pour plus de détails sur les nouveaux tarifs, les intéressés peuvent communiquer avec la CTQ.

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)**

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
M-43349	M-710613-101-D EXCAVATION LE-MAS INC. 1262, rue Campeau St-Jovite, Terrebonne Qué., J0T 2H0	Déchets solides	6
M-43350	M-710612-101-D LES ENTREPRISES WILLIAM HARPER INC. WILLIAM HARPER ENTERPRISES INC. 44, boul. St-Joseph Lachine, Qué. H8T 3L2	Déchets solides	6
M-43497	M-710615-101-D BOYER, DENIS 30, rue Provost St-Rémi-de-Napierville Napierville, Qué. J0L 2L0	Déchets solides	10

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
M-43498	M-710615-102-D BOYER, DENIS 30, rue Provost St-Rémi-de-Napierville Napierville, Qué. J0L 2L0	Déchets solides	6
M-43499	M-710614-102-D TRANSPORT BOYER & FILS LTEE 30, rue Provost St-Rémi-de-Napierville Napierville, Qué. J0L 2L0	Déchets solides	10
M-43500	M-710614-101-D TRANSPORT BOYER & FILS LTEE 30, rue Provost St-Rémi-de-Napierville Napierville, Qué. J0L 2L0	Déchets solides	6

1964-o

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-42406

CM-30000 P-208

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et

22280-V M-301889 1-P

ANDERSON, PETER J.

P.O. Box 432

Red Rock, Ontario

Voiturier-remorqueur

et

M-301108 (17376-V) P-24

KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED

212, 24th Street, N.-E.

Calgary, Alberta

Au Québec:

a/s Kingsway Transport Ltd.

10525, côte de Liesse

Dorval, Qué.

H9P 1A7

Voiturier-roulier

Attendu que le 22 juillet 1971, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la Régie des transports a délivré au tireur un permis de transport par remorquage à contrat et au tiré un permis de courtier connexe, dont les teneurs s'établiraient comme suit:

CLASSE DE PERMIS: Transport par remorquage uniquement - contrat -

SERVICE: Le détenteur du permis, désigné comme voiturier-remorqueur, est autorisé à tirer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, des remorques, à vide ou en charge, appartenant au transporteur routier

KINGSWAY FREIGHTLINES LIMITED

concurrentement avec le permis n° 17376-V dudit transporteur et pour son compte.

Ce service ne peut être accordé qu'à l'intérieur des limites suivantes: concurrentement avec le permis n° 17376-V.

CONDITIONS: 1 - Ce permis est assujéti à une entente déposée qui ne doit être modifiée en aucune façon sans l'approbation préalable écrite de la Régie, sous peine d'annulation.

2 - Ce permis est soumis à la Loi de la Régie des transports, à l'Ordonnance générale sur le camionnage et aux Règles de pratique de la Régie.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Rôle M-42407
CM-30000 P-209-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et
M-300015(174-V) 1-P

CANADIAN BAGGAGE DELIVERY LTEE

Aéroport international Montréal,
B.P. 22, A.M.F.
Dorval, Qué.
Intimée

Attendu que le 23 novembre 1973, la Commission rendait la décision MCR-498 MCS-256 autorisant la délivrance de permis ou clauses de permis connu comme les clauses c) d) et e) du permis M-300015 (174-V), dont la teneur s'établirait comme suit:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT - Service local - contrat - citernes.

SERVICE: c) Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport de farine, d'amidon sec et liquide et de protéines dans des remorques citernes pressurisées pour le compte de Industrial Grain Products Limited, une division de Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.

CLASSE: d) Transport restreint - Longue distance - route restreinte - contrat - citernes.

SERVICE: d) Depuis Montréal jusqu'à Gatineau, Hull, St-Jérôme, Mont-Rolland, Trois-Rivières, La Tuque, Drummondville, Valleyfield, Magog, Sherbrooke, Windsor Mills, East Angus, pour le transport de farine, d'amidon liquide et sec et de protéines dans des remorques citernes pressurisées pour le compte de Industrial Grain Products Ltd, une division de Ogilvie Flour Mills Co. Ltd, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

CLASSE: e) Transport restreint - Longue distance - route restreinte - contrat - citernes

SERVICE: e) Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Pointe Fortune et Rivière Beaudette) pour le transport de farine, d'amidon liquide et sec et de protéines dans des remorques citernes pressurisées pour le compte de Industrial Grain Products Ltd, une division de Ogilvie Flour Mills Co. Ltd, et retour avec marchandises refusées ou avariées. Destination: Cornwall et Ottawa (Ontario).

1964-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1597-T	79-05-28	Cause: M-40229 M-000082-20-D LES TOURS MAISONNEUVE INC.	G.O.Q. no 16 p. 4435	79-04-21	
Demande de permis touristique Accordée Ce service sera valide à compter du 25 juin 1979 jusqu'au 5 septembre 1979 inclusivement.					
MPV-1597-T-C	79-06-07	Cause: M-40229 M-000082-20-D LES TOURS MAISONNEUVE INC.	G.O.Q. no 16 p. 4435	79-04-21	
Correction de décision La Commission: Corrige la décision numéro MPV-1597-T afin que dorénavant le paragraphe 3 du dispositif se lise comme suit: 3. Ce service sera valide à compter du 25 juin au 5 septembre inclusivement de chaque année.					
MPV-1601-S	79-06-21	Cause: M-39228 M-000060-9-D TERREBONNE AUTOBUS INC.	G.O.Q. no 14 p. 4015	79-04-07	

Correction de décision
La Commission:
1. Maintient les item 1 et 3 de la décision MPV-1601-S datée du 31 mai 1979.
2. Corrige l'item 2 de ladite décision de manière à ce qu'il se lise à l'avenir comme suit: Transport d'écoliers matin, midi et soir demeurant dans la ville et la paroisse de Terrebonne et fréquentant les diverses écoles situées dans la paroisse et la ville de Terrebonne, et retour.

Condition:
La détentrice du présent permis devra se conformer à l'Ordonnance no 5448 concernant les assurances et maintenir une police d'assurance telle que stipulée à cette ordonnance.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
3. La présente décision entrera en vigueur le 16 ^e jour après sa publication à la <i>Gazette officielle du Québec</i> à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce délai.					
MPV-1613-S	79-06-22	Cause: M-41920 M-000098-3-DS LES AUTOBUS J.G. MARIER ENRG.	Méto-Matin	11, 12, 13 avril 79	
Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis sera valide pour une période d'un an moins un jour à compter de la date de la présente décision.					
MPV-1614-S	79-06-22	Cause: M-42579 M-000160-101-D ALBERT BRAULT & FILS INC.	La Presse	21, 22, 23 mai 79	
Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis sera valide pour une période d'un an moins un jour à compter de la date de la présente décision.					
MPV-1616-H	79-06-27	Cause: M-42786 M-000071-104-DT VOYAGEUR INC.	Le Devoir	30, 31 mai 79 1 ^{er} juin 79	Modification d'horaire Accordée Du 27 juin 1979 au 4 septembre 1979 inclusivement.
MPV-1619-TF	79-06-29	Cause: M-40883 M-000076-23-DT METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC.	G.O.Q. no 20 p. 5357	79-06-29	Modification de tarifs Accordée
MPV-1620	79-06-29	Cause: M-35840 CM-00000-P-6 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante URBAIN & CHARTRAND INC. Intimée	G.O.Q. no 45 p. 13945	78-11-11	
<i>Proprio motu</i> La Commission:					
1. Corrige le permis M-000123, détenu par Urbain & Chartrand Inc. de façon à ce que le service «1» dudit permis se lise à l'avenir comme suit:					
1. Classe de permis: Autobus Service 1: Transport d'étudiants de tout endroit et de tout autre endroit situés dans ville de Laval, à l'occasion de voyages charte-partie, pour le compte de la Commission Scolaire Les Ecores, de la Commission Scolaire St-Vincent-de-Paul et de la Commission Scolaire St-François.					
Restriction: Ce service ne confère aucun autre droit aux privilèges de l'Ordonnance générale numéro 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.					
MPV-1622	79-06-29	Cause: M-27756 M-000051-D-17 AUTOBUS LEO AUGER INC.	G.O.Q. no 4 p. 858	78-01-28	Demande de permis Désistement
MPV-1623-S	79-06-28	Cause: M-40881 M-000271-11-D AUTOBUS G. ASHBY LTEE	G.O.Q. no 20 p. 5355	79-05-19	Demande de permis saisonnier Accordée Cette décision est valide à partir du 15 juillet 1979 jusqu'au 10 février 1980.
MPV-1624-S	79-06-28	Cause: M-40882 M-000271-12-D	G.O.Q. no 20 p. 5355	79-05-19	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1625-S	79-06-29	Cause: M-43115 M-000392-101-DS MERCIER, ROBERT	Journal de Montréal	2, 3, 4 juin 79	Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis sera valide pour une période de 364 jours.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1626-S	79-07-03	Cause: M-42270 M-000149-101-DS J.C. MINI BUS ENRG. (Poirier, Jean-Claude) Requérante-cédante M-000448-101-DS J.C. MINI BUS ENRG. (Séguin, Gérald) Requérante-cessionnaire	Méto- Matin	9, 10, 11 mai 79	Transfert de permis Rejetée
MPV-1627	79-07-04	Cause: M-37903 M-000234-10-DS LES TOURS DE LAVAL ENRG. Requérante-cédante M-000436-1-DS LES AUTOBUS DUPLESSIS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 janvier 79	Transfert de permis Désistement
MPV-1628-S	79-07-04	Cause: M-43117 M-000449-101-DS LES DOYENS DE RIVIERE DES PRAIRIES	Le Devoir	26, 28, 29 mai 79	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1629-S	79-07-03	Cause: M-39960 M-000158-5-D LE COLLEGE FRANCOIS (1965) INC.	G.O.Q. no 16	79-04-21	Demande de permis saisonnier Accordée Du 4 septembre 1979 au 30 juin 1980.
MPV-1630	79-07-03	Cause: M-33615 M-000005-11-D VOYAGEUR COLONIAL LIMITED	G.O.Q. no 30 G.O.Q. no 17	78-07-29 79-04-28	Modification de permis La Commission déclare irre- cevable en droit la demande de permis régulier.
MPV-1631-S	79-07-03	Cause: M-40145 M-000234-11-D LES TOURS LAVAL ENRG.	G.O.Q. no 16	79-04-21	

Demande de permis saisonnier

La Commission:

1. Accueille, en partie, la demande;
2. Autorise la délivrance du permis qui suit:

Transport saisonnier

Catégorie: Economique

Service: Transport des enfants de 5 à 12 ans au Collège Ste-Marcelline, à partir des quartiers Duvernay, Pont-Viau, Laval-des-Rapides et Ville de Laval au Collège Ste-Marcelline au 9155 ouest, boulevard Gouin.

Durée: Du 4 septembre 1979 au 30 juin 1980.

Tarif: Pour chaque enfant, un tarif minimal de 35 \$ et un tarif maximal de 45 \$ par mois.

MPV-1632-S	79-07-04	Cause: M-40391 M-000196-5-D GRIMES, NEIL	G.O.Q. no 17 p. 4619	79-04-28	
------------	----------	--	----------------------------	----------	--

Demande de permis saisonnier

La Commission:

1. Fait partiellement droit à la requête
2. Autorise Neil Grimes, à donner le service suivant:
Règlement no 19 - Transport saisonnier - Catégorie Régulière - Contrat

Classe de permis: Service d'autobus conformément aux dispositions de l'article 19.14 du Règlement 19.

Service: Transport de personnes devant participer à des activités de groupe à caractère religieux, éducatif, culturel, sportif ou récréatif organisées par le Club de l'Age d'Or de St-Colomban, Colford Lodge Ltée et la Commission municipale des loisirs de St-Colomban.

Territoire: De St-Colomban à tout endroit dans un rayon de 150 milles de St-Colomban et retour (exception Mirabel)

3. Fixe et décrète légaux les taux tels que déposés au dossier.

4. Ce permis est conditionnel aux assurances décrites dans l'Ordonnance no 5448 relativement aux assurances.

5. La présente décision entrera en vigueur le 12 juillet 1979 et demeurera valide jusqu'au 10 juillet 1980 à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans les délais légaux.

MPV-1633-TF	79-07-06	Cause: M-37791 MV-00010-1-D VILLE ST-BRUNO DE MONTARVILLE	G.O.Q. no 7 p. 2165	79-02-17	Révision de tarifs Désistement
-------------	----------	---	---------------------------	----------	-----------------------------------

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1634-S	79-06-29	Cause: M-36841 M-000341-3-D TRANSPORT LIBERTE INC.	G.O.Q. no 51	78-12-23	
<p>Demande de permis saisonnier La Commission: 1. Accueille la demande telle qu'amendée; 2. Autorise la délivrance du permis qui suit: Transport saisonnier Catégorie: Spécialité Service: Transport occasionnel de personnes handicapées de Sherbrooke à Rouyn-Noranda, Rimouski, Rivière-du-Loup et à tout endroit situé dans un rayon de 250 milles de Sherbrooke, pour participer occasionnellement à des activités culturelles, récréatives, sportives, éducatives et religieuses, et retour. Durée: Ce permis expire le 30 juin 1980. Tarif: 0,20 \$ du mille plus l'allocation du chauffeur en raison de 7 \$ l'heure.</p>					
MS-5217	79-06-21	Cause: M-42984-S M-000454-101-S LES AMBULANCES TRUDEAU INC.	Journal de Montréal	8, 9, 10 juin 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-620	79-06-22	Cause: M-43114-SI M-000098-101-SI LES AUTOBUS J.G. MARIER ENRG.			Demande de permis temporaire Rejetée
QPV-1354-S	79-07-11	Cause: Q-20525 Q-000111-101-D LUCIEN GERMAIN	G.O.Q. no 23 p. 6072	79-06-09	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1355-S	79-07-11	Cause: Q-20513 Q-000301-101-D JEAN-MARC OUELLET ENR. (Ouellet, Jean-Marc)	G.O.Q. no 23 p. 6070	79-06-09	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} octobre 1979 au 30 septembre 1980.
QPV-1356-S	79-07-11	Cause: Q-20411 Q-000264-101-D (3281-A) AUTOCARS THETFORD INC.	G.O.Q. no 21 p. 5762	79-05-26	Permis de transport par remorque Désistement
QPV-1358-S	79-07-12	Cause: Q-20526 Q-000431-101-D AUTOBUS GERMAIN INC.	G.O.Q. no 23 p. 6072	79-06-09	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1359-S	79-07-12	Cause: Q-20524 Q-000001-101-D (32-A) LES AUTOBUS RIVÉ NORD LTEE	G.O.Q. no 23 p. 6072	79-06-09	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1361	79-07-18	Cause: Q-18597 CQ-00000 P-12 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant <i>proprio motu</i> Q-000250 FREDDY ALLARD Q-000501 AUTOBUS JEAN-LOUIS ALLARD ENR. Mise en cause	G.O.Q. no 52 p. 15590	78-12-30	Révision de décision La Commission conclut qu'il n'y a pas lieu sur le dossier tel que constitué de procéder à la révision des décisions numéros QPV-666-S et QPV-1018 respectivement en date du 7 juillet 1976 et 22 mars 1978.
QS-2767-S	79-07-04	Cause: Q-20870-S Q-000321-102-S (3508-A) PLACIDE HUET	Le Soleil	16, 18, 19 juin 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 4 juillet 1979 au 3 juillet 1980.
QS-2771-T	79-07-05	Cause: Q-20872-S Q-000568-102-S LES AUTOBUS CAMIL INC.	Le Devoir	20, 21, 22 juin 1979	Permis spécial touristique Accordée Ce permis est valide du 5 juillet au 15 septembre 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2780-S	79-07-16	Cause: Q-20952-S Q-000333-102-S TRANSPORT F. LS. LACHANCE INC.	Journal de Québec	28, 29, 30 juin 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 16 juillet au 5 septembre 1979.
QT-725-T	79-07-12	Cause: Q-20931-SI Q-000572-101-SI HORIZON HOLIDAYS TOUR			Permis temporaire <i>instanter</i> Rejetée

TAXI

MPT-14078	79-06-04	Cause: M-40413 M-204016-2-D ROYAL LALANDE Requérant-cédant M-209504-001 BERNARD REID Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4621	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14079	79-06-04	Cause: M-40425 M-200377-2-D BADRAN GEORGES Requérant-cédant M-209501-001 MACEDO, MME MARIA JOSE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4623	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14082	79-06-04	Cause: M-40416 M-200351-2-D PANAGIOTOPOULOS, NIKOLAS Requérant-cédant M-209496-001 LABADY, CALIXTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4622	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14083	79-06-04	Cause: M-40414 M-203787-3-D LEMIEUX, JULES Requérant-cédant M-206310-006 AMABILI, BRUNO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4621	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14088	79-06-04	Cause: M-40398 M-206455-3-D KAHANSKI, GERALD Requérant-cédant M-206842-004 KOVARI, PETER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4620	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14090	79-06-04	Cause: M-40427 M-208602-4-D VASQUEZ, ALBERT Requérant-cédant M-209494-001 PARKINS, MME SHEILA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4623	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14093	79-06-07	Cause: M-33994 M-206644-001 DANIEL CHICOINE Requérant-cédant M-208927-001 LIONEL COMTOIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32	78-08-12	Transfert de permis Accordée A-23

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14100	79-06-11	Cause: M-40508 M-208157-3-D SPEZIO, PASQUALE Requérant-cédant M-209552-001 MAZIADE, DONALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4870	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14102	79-06-11	Cause: M-40510 M-205272-4-D LUSSIER, SERGE Requérant-cédant M-209524-001 VEILLEUX, PHILEMON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4871	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-23
MPT-14104	79-06-13	Cause: M-40497 M-206387-2-D GRONDIN, GEMMA Requérante-cédante M-209512-001 GRONDIN, DANIEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4867	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-43
MPT-14108	79-06-13	Cause: M-40317 M-207648-2-D ALECTUS DIEU BERNARD Requérant-cédant M-208821-006 TAXI G & P INCORPOREE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4859	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14109	79-06-13	Cause: M-40316 M-205248-5-D KAZEMIAN HOSSAIN Requérant-cédant M-209484-001 GAGNE, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4859	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14111	79-06-15	Cause: M-40250 M-201360-10-D LYON KAHANSKY Requérant-cédant M-209465-001 WILHELM DEUTSCH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4858	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14114	79-06-15	Cause: M-40248 M-203999-2-D GILLES SENEGAL Requérant-cédant M-209473-001 TAXIS C.E.L. LIMITEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4858	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-8
MPT-14115	79-06-15	Cause: M-40247 M-200807-2-D LEOPOLD MASSON Requérant-cédant M-208125-002 REAL GOSSELIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 5847	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14118	79-06-15	Cause: M-40244 M-208741-2-D MARIO BRODEUR Requérant-cédant M-209476-001 DANIEL FOURNIER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4857	79-05-05	Transfert de permis Accordée 06 6204 VT Repentigny

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14119	79-06-15	Cause: M-40243 M-200147-24-D ALBERT NICOLAS Requérant-cédant M-209475-001 RITA BEAUCHAMP Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4856	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14123	79-06-20	Cause: M-40956 M-202074-2-D SOLOMON, JOE Requérant-cédant M-209557-001 PIERRE JACQUES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5362	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14124	79-06-20	Cause: M-40955 M-204791-2-D ETCHEVERRY, GERARD Requérant-cédant M-207550-007 TAXI PAQUETTE INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5361	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14128	79-06-20	Cause: M-40960 M-207411-3-D KARGAS NICOLAOS Requérant-cédant M-209497-001 BERLEMIS PANAGIOTIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5363	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14130	79-06-20	Cause: M-40499 M-200628-2-D DAMIEN, LUCIEN Requérant-cédant M-209519-001 BOLMER, CARLO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4868	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14133	79-06-20	Cause: M-40937 M-203867-2-D BORES FELDMAN Requérant-cédant M-209541-001 JEAN-CLAUDE DUBUISSON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5359	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14134	79-06-20	Cause: M-40906 M-209188-2-D NORMAND CHARTRAND Requérant-cédant M-209560-001 NOEL COTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5357	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14135	79-06-20	Cause: M-40908 M-206476-2-D JEAN-PIERRE METHOT Requérant-cédant M-209400-002 MARCEL CHAMPAGNE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5357	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-44
MPT-14137	79-06-21	Cause: M-40674 M-208201-2-D GILLES GOSSELIN Requérant-cédant M-209552-001 JEAN-GUY GAUTHIER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5085	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14139	79-06-21	Cause: M-40638 M-205626-2-D PAGE, JEAN-PAUL Requérant-cédant M-209528-001 RACIUS TAVIUS Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5080	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14140	79-06-21	Cause: M-40637 M-201891-2-D OLIVA THIBAUT Requérant-cédant M-209526-001 JEAN-CLAUDE TREMPE Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5079	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14142	79-06-21	Cause: M-40634 M-206909-2-D LA SUCCESSION ELIE MESSERI Requérante-cédante M-206073-004 ABOUD HAKEM Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5079	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14144	79-06-21	Cause: M-40632 M-209186-3-D CRISPINO, LINDA Requérante-cédante M-209535-001 DESORMES VERLAINE Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5078	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14146	79-06-21	Cause: M-40589 M-208925-2-D MICHEL PROULX Requérant-cédant M-209527-001 GAPROBEC LTEE Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5075	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14148	79-06-21	Cause: M-40587 M-208269-2-D ROSE-ANNA BEAUDOIN Requérante-cédante M-209534-001 JEAN-CHARLES ROUSSEL Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5075	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14149	79-06-21	Cause: M-40703 M-201993-2-D SZIGETI ENDRE Requérant-cédant M-209387-002 HAVASY, MME XENIA Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5087	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14150	79-06-21	Cause: M-40702 M-205773-12-D SCHEER, LEONARD Requérant-cédant M-209549-001 TREMBLAY, MEVILLE Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5087	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14151	79-06-21	Cause: M-40701 M-204000-8-D COURCELLE, MARCEL Requérant-cédant M-209538-001 KHAJADOURIAN, GEORGES Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 19 p. 5086	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14156	79-06-21	Cause: M-40675 M-207651-2-D LACHAINE, GAETAN Requérant-cédant M-207990-002 GOYER, JEAN CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5085	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-14
MPT-14157	79-06-21	Cause: M-40676 M-208560-2-D BLANCHARD, CLAUDE Requérant-cédant M-209547-001 LAFLEUR, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5085	79-05-12	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-14158	79-06-22	Cause: M-40315 M-206105-2-D LA SUCCESSION NASSIM HANNA AOUDE Requérante-cédante M-209520-001 LA SUCCESSION NASSIM HANNA AOUDE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4859	79-05-05	Transfert de permis Désistement
MPT-14161	79-06-22	Cause: M-40931 M-201452-2-D CHAGNON, PAUL Requérant-cédant M-209515-001 SASSO, SALVATORE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5358	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14164	79-06-22	Cause: M-39688 M-209064-2-D FONTAINE, JEAN-GUY Requérant-cédant M-209434-001 GRILO, JOSE DA SILVA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4215	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14165-TF	79-06-26	Cause: M-42232 M-20016-5-DT LA LIGUE DE TAXIS DE SOREL INC.			Revision de taux Désistement
MPT-14166	79-06-26	Cause: M-38236 M-209379-2-D BELIVEAU, DENIS	G.O.Q. no 11 p. 3358	79-03-17	Demande de permis Accordée 06-5725-SD Contrecoeur
MPT-14168	79-06-26	Cause: M-40507 M-208750-2-D LEBLANC, MICHEL Requérant-cédant M-207780-003 CAMPEAU, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4870	79-05-05	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14169	79-06-26	Cause: M-40909 M-202984-4-D MONSIEUR DANIEL LECLERC Requérant-cédant M-209486-001 ANDRE DUCHESNEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5357	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14170	79-06-28	Cause: M-40963 M-209191-2-D LALUMIERE, ROBERT Requérant-cédant M-209540-001 MORRIS, LAWRENCE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5363	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14171	79-06-28	Cause: M-40962 M-201016-4-D BUGEAUD, SIMON Requérant-cédant M-209546-001 LANDRY, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5363	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14175	79-06-29	Cause: M-41675 CM-20,000 P-169 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-204764-001 RICHER, RODOLPHE E. Intimé-cédant M-207611-001 BARBE, LUC Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 19 p. 5104	79-05-12	

Proprio motu

La Commission:

1. Déclare modifier la décision de transfert MPT-10855, rendue le 25 février 1977.
2. Autorise Luc Barbe, intimé-cessionnaire, à effectuer du transport par véhicule-taxi, dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite (06-6374-VL) et la municipalité de St-Jovite (06-6372-P).

MPT-14177	79-06-29	Cause: M-40958 M-208893-3-D BIELLO, FRANK Requérant-cédant M-209556-001 GRAVEL, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5362	79-05-19	Transfert de permis Désistement
MPT-14178	79-06-29	Cause: M-41676 CM-20,000 P-170 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-203464-001 LEONARD, JEAN Intimé	G.O.Q. no 19 p. 5105	79-05-12	

Proprio motu

La Commission:

1. Déclare modifier la décision de transfert MPT-1047, rendue le 19 juin 1974.
2. Autorise Jean Léonard, intimé, à effectuer du transport par véhicule-taxi, dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite (06-6374-VL) et la municipalité de St-Jovite (06-6372-P).

MPT-14206	79-07-09	Cause: M-40959 M-204231-001 PLOUFFE, REAL M-206860-001 THOMAS, EUGENE M-207420-001 LEBLANC, DENYS M-203377-002 SINETTE, ROBERT M-204514-001 DEMERS, MAURICE M-205662-001 BISAILLON, PAUL-EMILE M-204230-001 BAZINET, GILLES M-202998-001 CORBEIL, BERNARD M-205547-001 FORGET, ROMUALD	G.O.Q. no 20 p. 5362	79-05-19	Agrandissement de territoire Accordée
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4790	79-07-10	M-205770-001 PAQUETTE, BRUNO M-207203-001 LALONDE, LUCIEN M-202274-001 FORGET, DENYS M-205622-001 JASSOGNE, PIERRE-PAUL Requérants	G.O.Q. no 23 p. 6074	79-06-09	Transfert de permis A-36 Accordée
QPT-4793	79-07-10	Cause: Q-20536 Q-201660-101-D LUCIEN ROBERT Requérant-cédant Q-203177-101-D TAXI RAYMOND PARADIS (Raymond Paradis opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6070	79-06-09	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est valide à compter du 10 juillet 1979.
QPT-4796	79-07-11	Cause: Q-20511 Q-201163-103-D TAXIS JAUNES LTEE (YELLOW TAXIS LIMITED) Requérante-cédante Q-203174-101-D YVON GAGNON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6073	79-06-09	
Suppression totale de service					
La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-202143-001 détenu par ROLAND MARTEL pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Portneuf 03-2926-VT.					
QPT-4797	79-07-11	Cause: Q-20510 Q-200169-4-D ARTHUR FECTEAU	G.O.Q. no 23 p. 6090	79-06-09	
Droit additionnel					
La Commission garde en suspens la requête en ce qui concerne la municipalité de Château-Richer, jusqu'à ce que les normes imposées par le Règlement 6 permettent qu'elle puisse être considérée par la Commission.					
QPT-4799	79-07-13	Cause: Q-18964 Q-203101-1-D ROLAND VERREAULT	G.O.Q. no 7 p. 2182	79-02-17	
Demande de permis 02-9023-VT					
La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que, le cas échéant, celle-ci rencontre les exigences de l'article 6.69 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi.					
QPT-4800	79-07-13	Cause: Q-19246 Q-203019-2-D TAXI ROUTIER ENREGISTRE (Cormier, Marcel)	G.O.Q. no 13 p. 3762	79-03-31	Demande de permis 04-3330-VT Accordée
QPT-4805-TF	79-07-17	Cause: M-37037 CM-20000-P-163 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LA LIGUE DE TAXIS DE CANDIAC & LA PRAIRIE LA LIGUE DE TAXIS DE COWANSVILLE INC. LA LIGUE DE TAXIS DE GRANBY INC. LA LIGUE DE TAXIS DE SOREL INC.	G.O.Q. no 1 p. 59	79-01-06	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		LA LIGUE DE TAXIS DE ST-HYACINTHE LA LIGUE DE TAXIS DE STE-THERESE INC. FEDERATION DES LIGUES DU TAXI DU QUEBEC INC. Longueuil Est de Montréal Laval Ouest de Montréal Terrebonne Région de Mont-Laurier LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE MONTREAL INC. LA LIGUE DE TAXIS DE LA BAIE INC. LA LIGUE DE TAXIS DE CHICOUTIMI INC. LA LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DU SAGUENAY INC. TAXIS-AGGLOMERATION A-28, DOLBEAU-MISTASSINI LA LIGUE DE TAXIS DE CHARLESBOURG-ORSAINVILLE LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DU QUEBEC LA LIGUE DE TAXIS DE LEVIS- LAUZON INC. LA LIGUE DE TAXIS DE STE-FOY- SILLERY CORPORATION DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE MONTMAGNY Intervenantes			

Fixation des taux et tarifs de transport par véhicule-taxi

Par la décision numéro QPT-04805-TF, la Commission a révisé les tarifs des véhicules-taxis tels qu'apparaissant dans le Volume 3.

Le nouveau tarif, apparaissant dans le Volume 4, modifie le tarif actuel dans les régions et agglomérations suivantes:

Régions

Mont-Laurier

Montmagny

Agglomérations

A- 2 Longueuil

A- 3 Candiac-Laprairie

A- 4 Cowansville

A- 5 Est de Montréal

A- 8 Laval

A-11 Montréal

A-12 Ouest de Montréal

A-16 Sorel

A-17 Terrebonne

A-25 Charlesbourg-Orsainville

A-27 La Baie

A-28 Dolbeau-Mistassini

A-30 Est de Québec

A-33 Granby

A-35 Lévis-Lauzon

A-36 Québec

A-38 Sainte-Foy-Sillery

A-39 Saint-Hyacinthe

A-51 Ouest du Saguenay

A-52 Saguenay

A-54 Sainte-Thérèse

Pour le reste, il n'y a aucune modification.

La décision entrera en vigueur le 4 septembre 1979.

ECOLIER

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPE-1356	79-07-03	Cause: M-40639-163 CM-10000-10-P/CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE STE-CROIX Mise en cause AUTOBUS LEO AUGER Opposante	G. O. Q. no 17 p. 4641 et 4642	79-04-28	

Proprio motu

La Commission:

1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

2. Rejette l'opposition de Autobus Léo Auger Inc. à la prolongation des contrats de transport écolier;

3. Décrète la prolongation, pour l'année 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur

en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

Commission scolaire régionale Ste-Croix M-100052

1100, côte Vertu

St-Laurent, Montréal, Qué.

H4L 4V1

et

Autobus Léo Auger M-100410

0117, rue Clément

Lasalle, Qué.

H8R 1S8

Pour les circuits: 1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12.

MPE-1357	79-07-03	Cause: M-40639-182 CM-10000-10-P (M-100034) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100034 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIÈRE M-100598 GIL-BER INC. & TRANSPORT ROCH & FILS INC. Intimées	G. O. Q. no 17 p. 4641	79-04-28	
----------	----------	---	------------------------------	----------	--

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission scolaire régionale Lanaudière M-100034

333, rue Sir-Mathias-Tellier

C.P. 220

Joliette (Qué.) J6E 6E6

et

Gil-Ber Inc. & M-100598

Transport Roch & Fils Inc.

700, rue St-Isidore

St-Lin, L'Assomption

Québec, J0R 1C0

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1845-C	79-07-12	Cause: Q-19726 Q-100010-5-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BOIS FRANCS Adjudicateur Q-100283-2-EC AUTOBUS VICTORIAVILLE LTEE Adjudicataire			
Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 La Commission: Corrige la décision portant le numéro QPE-1845 en y remplaçant au deuxième paragraphe du dispositif de la page 3 le nom de la Commission scolaire régionale St-François par celui de la Commission scolaire régionale Bois-Francs comme nom de l'adjudicateur.					
QPE-1847	79-07-13	Cause: Q-19683 Q-100008-2-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-HEMON Adjudicateur Q-100448 LES AUTOBUS DE DOLBEAU LTEE et TRANSPORT P.G. INC. et AUTOBUS ROBERVAL LTEE Adjudicataires	G.O.Q. no 19 p. 5100	79-05-12	Approbation du prix des contrats de transport intégré Accordée

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-5141	79-05-10	Cause: M-39987 M-302978-1-DS D. ARMSTRONG MOVING & STORAGE LTD Mise en cause DIRKSEN, MAAS DIRKSEN, SHIRLEY Requérants-cédants ARMSTRONG, DALE ALAN ARMSTRONG, LARRY DOUGLAS Requérants-cessionnaires	Journal de Montréal	2, 3, 4 mars 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5208	79-06-08	Cause: M-40442 M-300593-1-D PREMIER TRANSPORT & CARTAGE (Wasserman, Max) Requérante-cédante M-304689-1-D TRANSPORT & CAMIONNAGE PREMIER (Wasserman, Martin) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4867	79-05-05	Transfert de permis Accordée
MCR-5218	79-06-08	Cause: M-42055 M-300560-4-DS PAYETTE TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-304726-1-DS BARIL, PIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	6, 7, 8 avril 79	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5228	79-06-12	Cause: M-42115 M-301365-2-DS LAROCQUE TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-304740-1-DS 90888 CANADA LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 avril 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5237-TF	79-06-14	Cause: M-40629 M-301285-7-DT BUTLER TRUCKING CO.	G.O.Q. no 19 p. 5078	79-05-12	Modification de tarifs Accordée
MCR-5239-TF	79-06-15	Cause: M-39162 M-300190-8-DT MALO TRANSPORT (1971) INC.	G.O.Q. no 13 p. 3758	79-03-31	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Prend acte du désistement quant aux augmentations relatives aux clauses A et B.

2. Fixe en vigueur au nom de Malo Transport (1971) Inc. les taux suivants:

— Accorde une augmentation de 10% sur le tarif relatif à la clause F;

— Fait droit aux autres parties de la requête telle que présentée et détaillée au dossier.

3. En conformité avec les dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission décrète que cette décision devient en vigueur immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en revision ou en appel dans les délais légaux.

MCR-5241-TF-C	79-06-26	Cause: M-42931-S 30006-153-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			
---------------	----------	--	--	--	--

Correction de décision

La Commission corrige le 1^{er} paragraphe du dispositif de la décision MCR-5241-TF en date du 15 juin 1979 de façon à ce que le Supplément 30 au tarif 250-G se lise Supplément 39 au tarif 250-G.

MCR-5243-TF	79-06-18	Cause: M-40630 M-300917-23-DT CLARKE TRANSPORTATION CANADA LTD.	G.O.Q. no 19 p. 5078	79-05-12	
-------------	----------	--	----------------------------	----------	--

Modification de tarifs

La Commission:

1. Fait partiellement droit à la requête.

2. Autorise la requérante Clarke Transportation Canada Ltd., 1155 ouest, rue Dorchester, Montréal, Qué., permis no M-300917, à modifier tous ses taux tels qu'ils apparaissent au dossier, sauf les taux de fret «tous genres» tels qu'ils sont montrés au dossier, lesquels seront traités ultérieurement.

3. Les taux selon les dispositions du paragraphe précédent entreront en vigueur 45 jours après la date de la présente décision.

MCS-4379 MCR-5247	79-06-21	Cause: M-40799 M-300328-5-DS (3955-V) RELIABLE TRANSPORT LIMITED	La Presse	22, 23, 24 mars 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5248-TF	79-06-21	Cause: M-40967 M-30004-432-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 21 p. 5746	79-05-26	Modification de tarifs Accordée
MCR-5249-TF	79-06-21	Cause: M-40968 M-30004-433-DT CANADAIN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 21 p. 5748	79-05-26	Modification de tarifs Accordée
MCR-5251-TF-C	79-06-26	Cause: M-38872 30003-338-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.			

Correction de décision

La Commission corrige le 2^e paragraphe du dispositif de la décision MCR-5251-TF en date du 20 juin 1979 pour ajouter après les mots «20 000 livres» les mots «ainsi que les frais publiés au règlement».

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5253	79-06-22	Cause: M-39536 M-304615-1-D PELLETIER, ARTHUR	G.O.Q. no 14 p. 4021	79-04-07	Demande de permis Accordée
MCR-5254	79-06-27	Cause: M-36704 M-301778-3-D DENIS MEUNIER	G.O.Q. no 50	78-12-16	Modification de permis Accordée
MCR-5258-TF	79-06-26	Cause: M-40640 M-301926-1-DT LAURIER TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 20 p. 5346 et 5347	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCR-5259	79-06-27	Cause: M-34295 M-303260-1-D L.P. HARBEC ENR.	G.O.Q. no 35	78-09-02	Demande de permis Rejetée
MCR-5260-TF	79-06-26	Cause: M-40664 30004-428-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 20 p. 5348	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCR-5261-TF	79-06-26	Cause: M-40797 M-30007-109-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 20 p. 5352	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCR-5262	79-06-29	Cause: M-40992 CM-30.000-204-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-300009-26-P ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 19 p. 5104	79-05-12	<i>Proprio motu</i> La Commission: 1. Déclare modifier le titre du permis ou clause s) du permis 92-V-(M-300009), de façon à ce qu'on y lise: «Transport général - longue distance - route restreinte» -
MCR-5263 MCS-4398	79-06-29	Mise en cause Cause: M-40993 CM-30.000-205-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-300009-27-P ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 19 p. 5104	79-05-12	<i>Proprio motu</i> La Commission: 1. Déclare annuler les clauses q) et r) du permis M-300009 (92-V).
MCR-5264	79-06-29	Mise en cause Cause: M-40998 M-300865-23-D CLARKE, TRANSPORT ROUTIER LTEE	G.O.Q. no 20 p. 5367	79-05-19	Modification de droit additionnel Accordée
MCR-5268-TF	79-07-03	Cause: M-40798 M-30030-52-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 19 p. 5092	79-05-12	Modification de tarifs Accordée
MCR-5269-TF	79-07-03	Cause: M-40662 30003-346-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 19 p. 5081	79-05-12	Modification de tarifs Accordée
MCR-5271	79-07-04	Cause: M-40441 M-300756-6-D N. NOURY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 17 p. 4625	79-04-28	Modification de clause Désistement
MCR-5273	79-07-03	Cause: M-32520 M-303408-1-D LA MESSAGERIE DE GRANBY (En société)	G.O.Q. no 24	78-06-17	Demande de permis Désistement
MCR-5274	79-07-03	Cause: M-32693 659-V-20-D SMITH TRANSPORT CO. LIMITED	G.O.Q. no 25	78-06-23	Demande de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5275	79-07-04	Cause: M-39523 M-302574-3-D RED STAR EXPRESS LINE OF AUBURN INC.	G.O.Q. no 14 p. 4020	79-04-07	Droit additionnel Accordée
MCR-5278	79-07-05	Cause: M-38572 M-300397-16-D E.J. PERSONS LTD.	G.O.Q. no 12 p. 3512	79-03-24	Demande de permis Accordée
MCR-5279	79-07-06	Cause: M-36859 M-304548-1-D FRANTZ GORDON	G.O.Q. no 51 p. 15392	79-12-23	Demande de permis Rejetée
MCR-5282	79-07-09	Cause: M-41841 M-300491-3-DS JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED Requérante-cédante M-300058-13-DS DRUMMOND TRANSIT LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Transfert de clauses Accordée
MMR-20	79-06-29	Cause: M-36910 M-302712-7-D TRANSPORT SONAR INC.	G.O.Q. no 51 p. 15397	78-12-23	Modification de permis Désistement
MS-5210	79-06-20	Cause: M-42665-S M-300656-104-S TRANSPORT MAISLIN LTEE	Le Devoir	22, 23, 24 mai 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-512	78-12-18	Cause: M-37238-SI M-300038-13-SI FORGET TRANSPORT INC.			
Demande de permis temporaire Accordée Ce permis entrera en vigueur à compter de 11 heures le 18 décembre 1978 et sera valide jusqu'au 1 ^{er} janvier 1979 inclusivement.					
MT-632	79-07-09	Cause: M-43492-SI M-302306-101-SI R. CLOUGH TRANSPORT LIMITED			Demande de permis tempo- raire Accordée Ce permis sera valide à compter du 9 juillet 1979 à 3 heures 30 jusqu'au 23 juillet 1979.
QCR-2857 et QCS-1938	79-05-23	Cause: Q-19492 Q-300607-8-D (17007-V) ROMEO SIGOUIN Requérant-cédant Q-301834-1-D TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4437	79-04-21	Transfert de permis Accordée
QS-2777	79-07-13	Cause: Q-20940-S Q-301754-101-S JEAN-PIERRE MORIN	Le Journal de Montréal	29, 30 juin et 1 ^{er} juil. 1979	Permis spécial Rejetée
QS-2778	79-07-13	Cause: Q-20939-S Q-301902-102-S DENIS-PIERRE SIMARD	Le Soleil	6, 7, 8 juil. 1979	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 13 juillet 1979 au 1 ^{er} mars 1980
QS-2779	79-07-13	Cause: Q-20910-S Q-301645-102-S LUDGER DUCLOS	Le Devoir	3, 4, 5 juil. 1979	Permis spécial Rejetée
QT-702	79-06-19	Cause: Q-20750-SI Q-301894-101-SI NOVA TRUCKING LTD			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 20 au 26 juin 1979 incl.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QT-726	79-07-12	Cause: Q-20930-S1 Q-301894-102-S1 NOVA TRUCKING LTD.			Permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 13 au au 19 juillet 1979 inclusivement.
QT-727	79-07-13	Cause: Q-20949-S1 Q-301907-101-S1 RIDLEY'S MOVING LTD			Permis temporaire <i>instanter</i> Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-4281	79-04-23	Cause: M-39438 M-300341-4-DS LAGUE EXPRESS INC. Requérante-cédante M-300224-16-DS TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 février 79	
<p>Transfert de permis La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueille partiellement la requête. 2. Constate l'annulation des clauses <i>d</i>), <i>e</i>), <i>i</i>), <i>j</i>), <i>l</i>) du permis M-300341 (4196-V). 3. Transfère la clause <i>g</i>) du permis détenu par Lague Express Inc., 720, Principale, Farnham (Missisquoi) (Qué.) J2N 1M3, à Transport Robert (1973) Limitée, ladite clause se lisant: <ul style="list-style-type: none"> <i>g</i>) Transport restreint - longue distance - rayon - <i>g</i>) Des frontières Québec-États-Unis (tous les ports d'entrée sur la frontière des états de New York, Vermont, New Hampshire) à tous les points situés dans la province de Québec, et retour, pour le transport de fruits et légumes (y compris les bananes en transit aux États-Unis) qui sont des commodités exemptes des dispositions de l'Interstate Commerce Commission, pour le compte des marchands de la province de Québec. Ce transport sera effectué dans des camions isothermes. 4. Réfère en audience publique la partie de la requête touchant la demande de transfert de la clause <i>m</i>) dont les dispositions se retrouvent dans l'ordonnance du 31 mars 1971. 					
MCS-4335	79-05-31	Cause: M-40747 M-303038-1-DS LEWIS CARTAGE MOVING AND PARCEL DELIVERY Requérante-cédante M-304698 VANDINE, DOUGLAS ARTHUR Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 mars 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4360	79-06-06	Cause: M-40324 M-304663-2-D TERRIVEL, JOSE Voiturier-remorqueur Q-300202 MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 18 p. 4860	79-05-05	Demande de permis Accordée
MCS-4371	79-06-12	Cause: M-40369 M-304648-1-D HOWIE SCANNELL ENTERPRISES LIMITED	G.O.Q. no 17 p. 4617	79-04-28	Demande de permis Accordée
MCS-4374-TF	79-06-18	Cause: M-40614 M-301188-6-DT TRANSPORT VINCENT PELLETIER ENRG.	G.O.Q. no 19 p. 5077	79-05-12	Modification de tarifs Accordée
MCS-4378	79-06-20	Cause: M-36855 M-304547-D-1 RITA DEMENAGEMENT	G.O.Q. no 51 p. 15391	78-12-23	Demande de permis Rejetée
MCS-4379 MCR-5247	79-06-21	Cause: M-40799 M-300328-5-DS (3955-V) RELIABLE TRANSPORT LIMITED	La Presse	22, 23, 24 mars 79	Changement de contrôle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4381	79-06-21	Cause: M-40706 M-301239-4-DS WILLIAM CHILDS LIMITED Requérante-cédante M-304694-1-DS ACADIAN CROWN INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 mars 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4385	79-06-26	Cause: M-42731 M-304781-102-D PELLETIER, JEAN-CLAUDE Voiturier-remorqueur M-301796-142-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-142-D S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers			Demande de permis Désistement
MCS-4386	79-06-26	Cause: M-42707 M-304769-102-D NEWTON, GARY R. Voiturier-remorqueur M-301796-118-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-118-D S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers			Demande de permis Désistement
MCS-4387	79-06-26	Cause: M-42711 M-304771-102-D KING, DONALD Voiturier-remorqueur M-301796-122-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD M-303478-122-D S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers			Demande de permis Désistement
MCS-4388	79-06-26	Cause: M-42693 M-304784-102-D CARRIERE, DANIEL Voiturier-remorqueur M-301796-148-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier			Demande de permis Désistement
MCS-4389-TF	79-06-26	Cause: M-40796 M-30004-430-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 20 p. 5352	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCS-4390-TF	79-06-26	Cause: M-40665 30004-429-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 20 p. 5352	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCS-4391-TF	79-06-26	Cause: M-40663 30004-427-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 20 p. 5347 & p. 5348	79-05-19	Modification de tarifs Accordée
MCS-4392	79-06-26	Cause: M-35735 M-303514-2-D LOOMIS ARMORED CAR SERVICE LTD.	G.O.Q. no 45	78-11-11	

Demande de permis

La Commission:

1. Accueille, en partie, la demande;

2. Autorise la délivrance des permis qui suivent:

Transport spécialisé - service local - camions blindés -

A Hull, pour le transport de monnaies, billets de banque, chèques, valeurs négociables, obligations, titres, traites, lingots d'or et toutes valeurs requérant l'utilisation de véhicules blindés.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Transport spécialisé - longue distance - route - camions blindés - De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Hull, départ et destination, en Ontario: Ottawa) A Hull, et retour. A Chapeau et points intermédiaires, et retour, via la route 148 et la route secondaire menant à Chapeau et incluant Demers Centre. A Lachute et points intermédiaires, et retour, via la route 148. Pour le transport de monnaies, billets de banque, chèques, valeurs négociables, obligations, titres, traites, lingots d'or et toutes valeurs requérant l'utilisation de véhicule blindés. Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente. 3. Fixe les taux et tarifs tels que déposés.					
MCS-4394	79-06-27	Cause: M-36376 M-303002-3-D TRANSPORT MAURICE VEILLEUX ENR.	G. O. Q. no 49	78-12-09	Demande de permis Rejetée
MCR-5263 MCS-4398	79-06-29	Cause: M-40993 CM-30.000-205-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-300009-27-P ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Mise en cause	G. O. Q. no 19 p. 5104	79-05-12	<i>Proprio motu</i> La Commission: 1. Déclare annuler les clauses q) et r) du permis M-300009 (92-V).
MCS-4403	79-06-29	Cause: M-29442 M-303338-D-2 COMPAGNIE DE DISTRIBUTION ACTION	G. O. Q. no 14 p. 4198 G. O. Q. no 18 p. 5342	78-04-08 78-05-06	Demande de permis Rejetée
MCS-4404	79-06-29	Cause: M-35296 M-301657-D-21 DEL TRANSPORT LIMITEE	G. O. Q. no 42 p. 12828	78-10-21	Demande de permis Désistement
MCS-4405	79-06-29	Cause: M-35129 M-301777-4-D HIGHLAND TRANSPORT CO. LIMITED	G. O. Q. no 41 p. 12525	78-10-14	Demande de permis Accordée
MCS-4407	79-07-03	Cause: M-31963 14626-V-1-D PAUL-EMILE CHEVRIER	G. O. Q. no 21 p. 6535	78-05-27	

Demande de permis

La Commission:

1. Accueille la requête telle qu'amendée;

2. Autorise le requérant à donner, à l'avenir, le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Montréal et les localités situées sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises pour le compte de Edouard Fournier & Fils Ltd et de R.C.A. Limited.

Restriction:

Le détenteur est limité à l'utilisation d'un seul camion de vingt (20) pieds avec porte arrière hydraulique (tail-gate)

3. Fixe les taux tels qu'ils apparaissent au dossier.

MCS-4408	79-07-04	Cause: M-36375 M-300279-2-D EASTERN LOW BED CARRIERS LTD.	G. O. Q. no 49	78-12-09	Demande de permis Rejetée
MCS-4409	79-07-03	Cause: M-32277 M-300755-7-D CLEMENT TRANSPORT INC.	G. O. Q. no 22 G. O. Q. no 9	78-06-03 79-03-03	

Demande de permis

La Commission:

1. Accueille, en partie, la demande telle qu'amendée;

2. Autorise la délivrance des permis qui suivent:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

Des scieries situées à St-Pamphile, La Visitation, Fort-Coulonge, Comtois et St-Alexis-des-Monts à l'un des séchoirs à bois situés dans les municipalités de Trois-Rivières et St-Raymond-de-Portneuf, pour le transport de bois ouvré et travaillé, pour le compte de Koppers International Canada Ltée, et retour pour le bois avarié ou refusé.

Tout transbordement est interdit.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
<p>Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat - De l'un des séchoirs à bois situés dans les municipalités de Trois-Rivières et St-Raymond-de-Portneuf pour le transport de bois travaillé, ouvré et séché, pour le compte de Koppers International Canada Ltée, et retour avec bois avarié ou refusé. Tout transbordement est interdit. 3. Fixe les taux et tarifs tels que déposés.</p>					
MCS-4412	79-07-04	Cause: M-41938 M-301188-4-D TRANSPORT VINCENT PELLETIER ENRG.	G.O.Q. no 22 p. 5888	79-07-04	Demande de permis Accordée
MCS-4414	79-07-04	Cause: M-37318 M-302769-2-D WALTEC DISTRIBUTION LIMITEE	G.O.Q. no 3 p. 495 & 496 G.O.Q. no 10 p. 3158	79-01-20 79-03-10	
<p>Demande de permis La Commission: 1. Fait droit à la requête amendée. 2. Autorise la requérante, Waltec Distribution Limitée/Waltec Distribution Limited, à donner à l'avenir le service suivant: Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - De la frontière Québec-Ontario (tous les ports d'entrée) à destination de tous les points au Québec, à l'exception de St-Hyacinthe, Granby, Bromont, Waterloo et Magog, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Waltec Industries Ltd, Waltec Forgings Ltd, Waltec Engineering Ltd, Kindred Industries Ltd, Midland Industries Limited et S.H. Newton Company Limited. Origine et/ou destination de la marchandise: Tous les points de l'Ontario et tous les points du Québec, sauf St-Hyacinthe, Granby, Bromont, Waterloo et Magog. Restriction: Ce permis demeurera valide tant et aussi longtemps que la détentrice et toutes les expéditrices mentionnées au permis demeureront les filiales à part entière de Waltec Enterprises Ltd. 3. Fixe et décrète en vigueur les tarifs tels que déposés au dossier. 4. Décree la confiscation des cautionnements déposés par les deux opposantes (Reçus nos 129347 et 131271).</p>					
MCS-4415	79-07-04	Cause: M-40585 M-300730-3-D QUESNEL, RENE	G.O.Q. no 18 p. 4878	79-05-05	Demande de permis Accordée
MCS-4418	79-07-09	Cause: M-38102 M-303508-2-D WCI CANADA LIMITED	G.O.Q. no 9 p. 2992	79-03-03	Demande de permis Accordée
MPN-8829	79-07-03	Cause: M-43333 M-401634-PN-70 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8830	79-07-03	Cause: M-43334 M-401634-PN-71 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8831	79-07-03	Cause: M-43335 M-400906-PN-28 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8832	79-07-03	Cause: M-43336 M-400906-PN-29 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8833	79-07-03	Cause: M-43337 M-400906-PN-30 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8834	79-07-03	Cause: M-43338 M-400906-PN-31 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8835	79-07-03	Cause: M-43339 M-400906-PN-32 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8836	79-07-03	Cause: M-43340 M-400906-PN-33 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8837	79-07-03	Cause: M-43351 M-400906-PN-34 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8838	79-07-03	Cause: M-43352 M-400906-PN-35 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8839	79-07-03	Cause: M-43353 M-400906-PN-36 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8840	79-07-03	Cause: M-43354 M-400906-PN-37 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8841	79-07-03	Cause: M-43355 M-400906-PN-38 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8842	79-07-03	Cause: M-43356 M-400906-PN-39 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8843	79-07-03	Cause: M-43357 M-400906-PN-40 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8844	79-07-03	Cause: M-43358 M-400906-PN-41 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8845	79-07-03	Cause: M-43359 M-400906-PN-42 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8846	79-07-03	Cause: M-43360 M-400906-PN-43 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8847	79-07-03	Cause: M-43361 M-400906-PN-44 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8848	79-07-03	Cause: M-43362 M-400906-PN-45 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8849	79-07-03	Cause: M-43363 M-400906-PN-46 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8850	79-07-03	Cause: M-43364 M-400906-PN-47 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8851	79-07-03	Cause: M-43365 M-400906-PN-48 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8852	79-07-03	Cause: M-43366 M-402071-PN-1 MARTIN, RAYMOND			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8853	79-07-03	Cause: M-43367 M-401897-PN-2 THORNTON, SONNY DAN			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8854	79-07-03	Cause: M-43368 M-401881-PN-22 SEAFOOD DISTRIB & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8855	79-07-03	Cause: M-43369 M-401881-PN-23 SEAFOOD DISTRIB & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8856	79-07-04	Cause: M-43370 M-402072-PN-1 FRED HALL COMPANY			Demande de permis Accordée Du 4 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8857	79-07-05	Cause: M-43401 M-401935-PN-1 SAM STYRON TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8858	79-07-13	Cause: M-43402 M-401970-PN-1 MATHIEU & PARE INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8859	79-07-05	Cause: M-43403 M-401972-PN-1 NORFOLK RENDERING			Demande de permis Rejetée
MPN-8860	79-07-05	Cause: M-43404 M-401973-PN-1 KNOWLTON, HARRIS L.			Demande de permis Rejetée
MPN-8861	79-07-05	Cause: M-43405 M-400219-PN-2 KUYKENDALL, M.D.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8862	79-07-05	Cause: M-43406 M-400923-PN-15 VALHALLA CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8863	79-07-05	Cause: M-43407 M-400923-PN-16 VALHALLA CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8864	79-07-05	Cause: M-43408 M-401352-PN-66 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8867	79-07-05	Cause: M-43421 M-401607-PN-2 PARENT, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8868	79-07-05	Cause: M-43422 M-402035-PN-1 R.L. PAQUETTE, INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8869	79-07-05	Cause: M-43423 M-402035-PN-2 R L. PAQUETTE, INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8870	79-07-05	Cause: M-43424 M-402035-PN-3 R.L. PAQUETTE, INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8871	79-07-05	Cause: M-43425 M-402035-PN-4 R.L. PAQUETTE, INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8872	79-07-05	Cause: M-43426 M-401124-PN-49 A.T.F. TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-8873	79-07-05	Cause: M-43427 M-401621-PN-4 B.B. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8874	79-07-05	Cause: M-43428 M-402075-PN-1 SANDER, PAUL E.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8875	79-07-05	Cause: M-43429 M-402076-PN-1 OLOING, CLAYTON L.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8876	79-07-06	Cause: M-43430 M-402077-PN-1 HINSON, BOBBY J.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8877	79-07-06	Cause: M-43441 M-402078-PN-1 SZUBAK, STEVE			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8878	79-07-06	Cause: M-43442 M-402079-PN-1 GREENE, ROBERT DAVID			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8879	79-07-06	Cause: M-43443 M-402080-PN-1 MASH, JESSE RALPH			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8880	79-07-06	Cause: M-43444 M-402082-PN-1 STARNES, EDWIN EARL			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8881	79-07-06	Cause: M-43445 M-402082-PN-2 STARNES, EDWIN EARL			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8882	79-07-06	Cause: M-43446 M-400443-PN-8 LEARY'S TRUCK BROKERAGE INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8883	79-07-06	Cause: M-43447 M-401496-PN-2 SMITH, T.P.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8884	79-07-06	Cause: M-43448 M-400122-PN-4 CARPE, PAUL M.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8885	79-07-06	Cause: M-43449 M-401979-PN-1 ROBERT H. HEATH TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8886	79-07-06	Cause: M-43450 M-400493-PN-12 WHIT TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8887	79-07-06	Cause: M-43451 M-400493-PN-13 WHIT TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8888	79-07-06	Cause: M-43452 M-400493-PN-14 WHIT TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8889	79-07-06	Cause: M-43453 M-400493-PN-15 WHIT TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8890	79-07-06	Cause: M-43454 M-400493-PN-16 WHIT TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8891	79-07-06	Cause: M-43455 M-401881-PN-24 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8892	79-07-06	Cause: M-43456 M-401881-PN-25 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 6 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8893	79-07-09	Cause: M-43457 M-401873-PN-2 WAYNE PHILLIPS PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8894	79-07-09	Cause: M-43458 M-400451-PN-27 DOUGLAS & BESS INC.			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8895	79-07-09	Cause: M-43459 M-401767-PN-2 GEBHARD, KENNETH C.			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8896	79-07-09	Cause: M-43460 M-400542-PN-5 FITZPATRICK, THOMAS C.			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8897	79-07-09	Cause: M-43481 M-401862-PN-4 INLAND TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8898	79-07-09	Cause: M-43482 M-401862-PN-5 INLAND TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8899	79-07-09	Cause: M-43483 M-401634-PN-72 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8900	79-07-11	Cause: M-43484 M-401309-PN-6 CLIFCO CORP.			Demande de permis Accordée Du 11 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8901	79-07-11	Cause: M-43485 M-401634-PN-73 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8902	79-07-11	Cause: M-43486 M-401874-PN-3 BEAKBANE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8903	79-07-11	Cause: M-43487 M-402085-PN-1 ROUSSEAU, DENIS			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après la publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980
MPN-8904	79-07-12	Cause: M-43488 M-400230-PN-53 D.P. GALLIMORE & SONS INC.			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8905	79-07-12	Cause: M-43489 M-400230-PN-54 D.P. GALLIMORE & SONS INC.			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8906	79-07-12	Cause: M-43490 M-401881-PN-26 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8907	79-07-13	Cause: M-43571 M-400851-PN-15 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8908	79-07-13	Cause: M-43572 M-400851-PN-16 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8909	79-07-13	Cause: M-43573 M-400851-PN-17 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8910	79-07-13	Cause: M-43574 M-402088-PN-1 CAPE HENLOPEN FARM HINES COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8911	79-07-13	Cause: M-43575 M-402089-PN-1 ARRISON, EDWARD J.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8912	79-07-13	Cause: M-43576 M-402090-PN-1 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8913	79-07-13	Cause: M-43577 M-402090-PN-2 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8914	79-07-13	Cause: M-43578 M-402090-PN-3 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8915	79-07-13	Cause: M-43579 M-402090-PN-4 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8916	79-07-13	Cause: M-43580 M-402090-PN-5 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8917	79-07-13	Cause: M-43591 M-402090-PN-6 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8918	79-07-13	Cause: M-43592 M-402090-PN-7 FOSTER TRANSPORTATION INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8919	79-07-13	Cause: M-43593 M-402091-PN-1 BRIDA, ANTHONY			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8920	79-07-13	Cause: M-43594 M-401996-PN-1 LEVARI, DANIEL P.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8921	79-07-13	Cause: M-43595 M-402024-PN-1 FERRELL, ROBERT WILLIAM			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8922	79-07-13	Cause: M-43596 M-401013-PN-15 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8923	79-07-13	Cause: M-43597 M-400372-PN-2 KING STREET AUTO & TRUCK SALES			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8924	79-07-13	Cause: M-43598 M-400372-PN-3 KING STREET AUTO & TRUCK SALES			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8925	79-07-13	Cause: M-43599 M-400356-PN-8 J.R. WEBB TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8926	79-07-13	Cause: M-43600 M-400356-PN-9 J.R. WEBB TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8927	79-07-13	Cause: M-43601 M-400356-PN-10. J.R. WEBB TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8928	79-07-13	Cause: M-43602 M-401587-PN-2 GRIFFITH, ALLEN W & FAYE L.			Demande de permis Accordée Du 13 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8929	79-07-16	Cause: M-43603 M-402019-PN-1 MORRIS, JOHNNY			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8930	79-07-16	Cause: M-43604 M-402088-PN-2 CAPE HENLOPEN FARM HINES COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8931	79-07-16	Cause: M-43605 M-400629-PN-21 BIG M. REFRIGERATED FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8932	79-07-16	Cause: M-43606 M-401634-PN-74 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8933	79-07-16	Cause: M-43607 M-401634-PN-75 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8934	79-07-16	Cause: M-43608 M-401634-PN-76 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MPN-8935	79-07-16	Cause: M-43609 M-401634-PN-77 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16 juillet 1979 au 31 mars 1980
MS-5157	79-05-29	Cause: M-42272-S M-304755-101-S PERREAULT, PIERRE Voiturier-remorqueur M-300336-101-S LEVERT TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Journal de Montréal	20, 21, 22 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Du 29 mai 1979 pour une durée de 364 jours
MS-5158	79-05-29	Cause: M-42274-S M-302733-101-S GIRARD, JOACHIM Voiturier-remorqueur Q-300003-138-S TRANSPORT D'ANJOU INC. Q-300002-102-S GUILBAULT TRANSPORT INC. Voituriers-rouliers	Journal de Montréal	27, 28, 29 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Du 29 mai 1979 pour une durée de 364 jours
MS-5165	79-05-30	Cause: M-42310-S M-304757-101-S MESSIER, DENIS	La Voix de l'Est	23, 24, 25 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Cette décision entrera en vigueur à la date de la présente et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1980.
MS-5169	79-06-04	Cause: M-42548-S M-300585-101-S J. LECAVALIER TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur Q-301719-101-S A. LAMOTHE INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	16, 17, 18 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à compter de la date des présentes jusqu'au 2 juin 1980 ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5175	79-06-18	Cause: M-42840-S M-304805-101-S LES TRANSPORTS A.D.L. ENR. Voiturier-remorqueur M-300164-101-DS ATLAS TRUCKING CO. LTD. Voiturier-roulier	Le Devoir	29, 30, 31 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Du 18 juin 1979 pour 364 jours
MS-5176	79-06-18	Cause: M-42492-S M-300770-101-S BLAIS EXPRESS INC.	La Tribune	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5177	79-06-18	Cause: M-42601-S M-304792-101-S DORE, GILLES Voiturier-remorqueur M-300491-103-S JOHN N. BROCKLESBY LTD. Voiturier-roulier	Le Devoir	17, 18, 19 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis entre en vigueur à compter de la date de la présente décision et sera valide jusqu'au 16 juin 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5180	79-06-20	Cause: M-42716-S M-304788-101-S BOUCHER, MICHEL Voiturier-remorqueur M-301796-153-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-147-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5181	79-06-20	Cause: M-42718-S M-304767-101-S GOOLD, RONALD G. Voiturier-remorqueur M-301796-113-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-113-S S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5182	79-06-20	Cause: M-42732-S M-304780-101-S PHILIPPE, MARCEL Voiturier-remorqueur M-301796-139-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-139-S S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5183	79-06-20	Cause: M-42734-S M-304779-101-S JEFFERSON, WALTER Voiturier-remorqueur M-301796-137-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-137-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5184	79-06-20	Cause: M-42736-S M-304778-101-S BAWN, WALTER K. Voiturier-remorqueur M-301796-135-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-135-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5185	79-06-20	Cause: M-42738-S M-304777-101-S AUBE, DAVE Voiturier-remorqueur M-301796-133-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-133-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventua- lité.
MS-5186	79-06-20	Cause: M-42740-S M-304773-101-S PERIARD, RICHARD Voiturier-remorqueur M-301796-125-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-125-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5187	79-06-20	Cause: M-42742-S Q-301880-101-S CARBONNEAU, JACQUES Voiturier-remorqueur M-301796-157-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-151-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.
MS-5188	79-06-20	Cause: M-42744-S M-304761-101-S LAPLANTE, ROGER Voiturier-remorqueur M-301796-101-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-101-S S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.
MS-5189	79-06-20	Cause: M-42746-S M-304762-101-S HYNDMAN, JOHN Voiturier-remorqueur M-301796-103-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-103-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.
MS-5190	79-06-20	Cause: M-42748-S M-304763-101-S WATSON, ROBERT B. Voiturier-remorqueur M-301796-105-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-105-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.
MS-5193	79-06-20	Cause: M-42752-S M-304765-101-S ARMES, LLOYD W. Voiturier-remorqueur M-301796-109-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-109-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours.
MS-5194	79-06-20	Cause: M-42754-S M-304766-101-S MULERI, FLORIANO Voiturier-remorqueur M-301796-111-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-111-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éven- tualité.
MS-5195	79-06-20	Cause: M-42756-S M-304776-101-S BESHARAH, MARK Voiturier-remorqueur M-301796-131-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-131-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5197	79-06-20	Cause: M-42694-S M-304785-101-S CARRIERE, DONALD Voiturier-remorqueur M-304785-101-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5198	79-06-20	Cause: M-42714-S M-304783-101-S KERKHOF, RICHARD Voiturier-remorqueur M-301796-145-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-145-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5199	79-06-20	Cause: M-42712-S M-304772-101-S PIPER, L. Voiturier-remorqueur M-301796-123-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-123-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5200	79-06-20	Cause: M-42708-S M-304770-101-S GAGNON, REAL Voiturier-remorqueur M-301796-119-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-119-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5201	79-06-20	Cause: M-42704-S M-304768-101-S STEWART, THOMAS R. Voiturier-remorqueur M-301796-115-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-115-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5202	79-06-20	Cause: M-42702-S M-304775-101-S GROULX, GERMAIN Voiturier-remorqueur M-301796-129-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-129-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5203	79-06-20	Cause: M-42700-S Q-301876-101-S CARBONNEAU, GEORGES-EDOUARD Voiturier-remorqueur M-301796-155-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-149-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5204	79-06-20	Cause: M-42698-S M-304774-101-S SWINDLEHURST, DAVID R. Voiturier-remorqueur M-301796-127-S ARNOLD BROS. & SONS LTD. M-303478-127-S S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5205	79-06-20	Cause: M-42696-S M-304786-101-S ST-JEAN MARCEL Voiturier-remorqueur M-301796-151-S ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	La Presse	9, 10, 11 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5211	79-06-20	Cause: M-42683-S M-304797-101-S ST-GELAIS, RAYMOND Voiturier-remorqueur M-301181-101-S BLAIS & LANGLOIS INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	24, 25, 26 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour 364 jours ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5215	79-06-26	Cause: M-42851 M-300195-102-S DEMENAGEMENT G. ROY INC.	Le Devoir	31 mai, 1, 2 juin 79	
Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à compter de la date des présentes jusqu'au 23 septembre 1979 ou décision finale selon la première éventualité.					
MS-5218	79-06-21	Cause: M-42838-S M-303390-101-S TRANSPORT P. VEZINA ENR.	Le Devoir	31 mai, 1, 2 juin 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5221	79-06-20	Cause: M-41662-S M-304702-1-S WILLIAM WILSON Voiturier-remorqueur M-300053-35-S GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5226	79-06-26	Cause: M-42986-S M-304813-101-S OMEGA DEMENAGEMENT (en société)	Méto- Matin	4, 5, 6 juin 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5232	79-07-04	Cause: M-43219-S M-300238-113-S PROVOST CARTAGE INC.	Le Devoir	12, 13, 14 juin 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-511	78-12-19	Cause: M-37237-S1 M-300658-8-S1 G. DAVID RENNIE TRANSPORT LIMITEE			
Demande de permis temporaire Accordée Ce permis entrera en vigueur à compter de 9 heures le 19 décembre 1978 et sera valide jusqu'au 2 janvier 1979 inclusivement.					
MT-516	79-01-05	Cause: M-37404-S1 M-303529-3-S1 WARREN GIBSON LIMITED			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide du 5 janvier 1979 à 16 heures jusqu'au 19 janvier 1979 inclusivement.			
MT-583	79-03-23	Cause: M-39820-SI M-304669-3-SI GORDON TRANSPORT			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis est valide et la décision exécutoire à compter du 23 mars 1979, à 16 heures jusqu'au 28 mars 1979 inclusivement.			
MT-622	79-07-03	Cause: M-43260-SI M-304821-103-SI ANDRE LAPIERRE			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide à compter du 3 juillet 1979 à 12 heures jusqu'au 17 juillet 1979.			
MT-624	79-07-04	Cause: M-43375-DI M-302827-101-SI MUNICIPAL TANK LINES LIMITED			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide du 4 juillet 1979 à 1 heure jusqu'au 18 juillet 1979.			
MT-626	79-07-05	Cause: M-43419-SI M-304844-101-SI PITTSVILLE SERVICE INC.			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide à compter du 5 juillet, 18 heures jusqu'au 19 juillet 1979.			
MT-627	79-07-05	Cause: M-43418-SI M-304846-101-SI INDIAN RIVER TRANSPORT CO. INC.			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide à compter du 5 juillet à 18 heures jusqu'au 12 juillet.			
MT-629	79-07-05	Cause: M-43420-SI M-300447-101-SI ASBESTOS EXPRESS LTEE Voiturier-remorqueur M-300009-102-SI ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-630	79-07-09	Cause: M-43467-SI M-303575-101-SI GERVAIS MOTORS INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-631	79-07-09	Cause: M-43478-SI M-300447-102-SI ASBESTOS EXPRESS LTEE			
		Demande de permis temporaire			
		Accordée			
		Ce permis sera valide à compter du 9 juillet 1979 à 2 heures jusqu'au 23 juillet 1979.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2857 et QCS-1938	79-05-23	Cause: Q-19492 Q-300607-8-D (17007-V) ROMEO SIGOUIN Requérant-cédant Q-301834-1-D TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4437	79-04-21	Transfert de permis Accordée
QCS- 1953-C	79-07-13	Cause: Q-18437 Q-300095-2-D ENTREPRISES GINELAIN INC. Voiturier-remorqueur Q-300433-11-D ROBERVAL EXPRESS LTEE Courtier en transport			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige la décision QCS-1953, rendue le 1 ^{er} juin 1979, dans le deuxième paragraphe du dispositif, pour remplacer le numéro «1191-V», au deux endroits où il est mentionné, par le numéro «12238-V»					
QCS-2000	79-06-29	Cause: Q-20410 Q-300387-101-D (11010-V) LAMOTHE, ANTOINE Requérant-cédant Q-301865-101-D A. LAMOTHE & FILS ENR. (Lamothe, Antoine et André) Requérants-cessionnaires	G.O.Q. no 21 p. 5762	79-05-26	Transfert de permis Accordée
QCS- 2002-TF	79-07-04	Cause: Q-20466 Q-301028-101-DT DEMENAGEMENTS JORON LTEE	G.O.Q. no 22 p. 5891	79-06-02	

Modification de tarifs
Accordée

Cette décision est exécutoire à compter du 4 juillet 1979.

Annexe

Taux de transport à l'heure

1) Déménagements de meubles et effets personnels:

	Temps régulier	Temps et demi	Temps double
A) Service local résidentiel:			
Camion un (1) homme	24 \$	30 \$	36 \$
Camion deux (2) hommes	36	48	60
Camion trois (3) hommes	48	66	84
Camion quatre (4) hommes	60	84	108
Homme supplémentaire	12	18	24
B) Service local (bureaux et industries):			
Camion un (1) homme	26	32	38
Camion deux (2) hommes	38	50	62
Camion trois (3) hommes	50	68	86
Camion quatre (4) hommes	62	86	110
Contremaître	18	27	36
Homme supplémentaire	12	18	24
C) Service local (camion chargeur avec treuil hydraulique):			
Camion un (1) homme	30	36	42
Camion deux (2) hommes	42	54	66
Camion trois (3) hommes	54	72	90
Homme supplémentaire	12	18	24
Contremaître	18	27	36

D) Temps supplémentaire:

a) Temps et demi: 6 \$ l'heure par homme en plus des taux réguliers

— après 17 heures (5 heures p.m.) du lundi au vendredi

— toute la journée du samedi. Minimum quatre (4) heures pour les deux cas.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
<p>b) Temps double: 12 \$ l'heure par homme en plus des taux réguliers — après 17 heures (5 heures p.m.) le samedi. — le dimanche et les jours fériés, toute la journée. Minimum quatre (4) heures pour les deux cas.</p>					
<p>E) Déménagements de piano se font à 4 hommes à 60 \$. Minimum 200 \$.</p>					
QCS-2015	79-07-10	Cause: Q-20556 Q-301881-102-D ANDRE ROY Voiturier-remorqueur M-301348-102-D LES TRANSPORTS DE LA BAIE D HUDSON INC. HUDSON BAY TRANSPORT INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 23 p. 6079	79-06-09	Permis de transport par remor- quage Accordée
QCS-2016	79-07-10	Cause: Q-20547 Q-301878-101-D SERVICE SANITAIRE FREGEAU & FILS ENR. (Fregeau, Michel) Voiturier-remorqueur Q-300412-101-D L'ISLET EXPRESS INC. Q-300577-101-D GERARD NOLIN (1975) LTEE M-300238-107-D PROVOST CARTAGE INC. Courtiers en transport	G.O.Q. no 23 p. 6077	79-06-09	Permis de transport par remor- quage Accordée Annule le permis spécial nu- méro Q-301878-102-S
QCS-2020	79-07-12	Cause: Q-18950 Q-300427-15-D (12089-V) JEAN-LOUIS CHAINE (faisant affaires sous la raison sociale: Chainé Transport Enr.)	G.O.Q. no 7 p. 2179	79-02-17	Demande de permis Accordée
QCS-2022	79-07-13	Cause: Q-19593 Q-300195-18-D TRANSPORT LAVOIE LTEE	G.O.Q. no 18 p. 4885	79-05-05	Demande de permis Accordée
QCS-2023	79-07-13	Cause: Q-18951 Q-300891-5-D GILLES MILETTE (faisant affaires sous la raison sociale: G. & R. Distribution Enr.)	G.O.Q. no 7 p. 2179	79-02-17	Demande de permis Désistement
QCS-2024	79-07-13	Cause: Q-18908 Q-301217-15-D IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.	G.O.Q. no 7 p. 2174	79-02-17	Demande de permis Accordée en partie
QCS-2025	79-07-17	Cause: Q-20600 Q-301624-104-D TRANSPORT BETON PROVINCIAL LTEE Requérante Q-301715-101-D JACQUES LOUBERT Q-301705-101-D JEAN-PAUL THIBAUT ENR. (Jean-Paul Thibault opérant sous le nom de) Intimés	G.O.Q. no 24 p. 6302	79-06-16	

Suppression totale de service

La Commission annule à toutes fins que de droit les permis de remorquage autorisés en faveur de Jean-Paul Thibault Enr. (Jean-Paul Thibault opérant sous le nom de) et Jacques Loubert, voituriers-remorqueurs, et Transport Béton Provincial Ltée, courtier en transport.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-2026	79-07-17	Cause: Q-20601 Q-300412-103-D (11437-V) L'ISLET EXPRESS INC. Requérante Q-301527-101-D NAPOLEON FREGEAU ENR. (Napoléon Frégeau opérant sous le nom de) intimée	G.O.Q. no 24 p. 6302	79-06-16	
Suppression totale de service La Commission annule à toutes fins que de droit le permis de remorquage émis en faveur de Napoléon Frégeau Enr. (Napoléon Frégeau opérant sous le nom de), voiturier-remorqueur, et L'Islet Express Inc., Courtier en transport.					
QCS-2027	79-07-17	Cause: Q-20578 Q-301028-102-D (22871-V) DEMENAGEMENTS JORON LTEE	G.O.Q. no 24 p. 6299	79-06-16	
Droit additionnel La Commission déclare ne pouvoir considérer la présente requête dans le cadre des dispositions des ordonnances générales et des règlements.					
QS-2772	79-07-06	Cause: Q-20880-S Q-300986-101-S TRANSPORT DU DOMAINE LTEE Voiturier-remorqueur Q-300577-105-S GERARD NOLIN (1975) LTEE M-300238-115-S PROVOST CARTAGE INC. Courtiers en transport	Le Devoir	26, 27, 28 juin 1979	Permis spécial de transport par remorquage Accordée Ce permis est valide du 6 juillet 1979 au 4 avril 1980.
QT-724	79-07-12	Cause: Q-20932-S1 Q-300705-102-S1 TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE			Permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 12 au 26 juillet 1979 inclusive-ment.

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-16106	79-05-11	Cause: M-40522 M-504916-3-DS GENEREUX ROMEO Requérant-cédant M-504917-004 GENEREUX CONSTRUCTION INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	19, 20, 21 mars 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16218	79-06-06	Cause: M-40521 M-500309-2-DS BROCHU, ROGER (Liliane Garceau-Brochu, ès qualités légataire universelle) Requérant-cédant M-508872-001 CORRIVEAU, NOEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 mars 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16245	79-06-11	Cause: M-42002 M-508437-101-DS EXCAVATION W. PROULX ENR. Requérante-cédante M-508970-001 DUROCHER, AIME Requérant-cessionnaire	Méto- Matin	1, 2, 3 mai 79	Transfert de permis Accordée R-6

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16260	79-06-19	Cause: M-42226 M-501951-3-DS POULIN & MERCIER (1968) INC. Requérante-cédante M-508915-001 PLACEMENTS POULIN-MERCIER LTEE Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	31 mars 1, 2 avril 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16264	79-06-19	Cause: M-42427 M-500143-101-DS MERCIER, EDOUARD Requérant-cédant M-501519-101-D MARTINEAU, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16280	79-06-28	Cause: M-40964 M-502708-3-D BLANCHETTE, REAL Requérant-cédant M-508898-001 SAVARD, PAUL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5363	79-05-19	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16284	79-06-29	Cause: M-43224 M-509028-101-VE EDMOND PLANTE & SON			Demande de permis Accordée
MCV-16285	79-06-29	Cause: M-43225 M-509047-101-VE LAFOND, GILLES			Demande de permis Accordée
MCV-16286	79-06-28	Cause: M-43223 M-507925-4-VE KENNETH L. TOMALTY			Demande de permis Accordée
MCV-16308	79-07-04	Cause: M-42690 M-508593-101-DS CHARTIER, RICHARD Requérant-cédant M-508223-101-DS TRANSPORT S.P. ENR. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 mai 79	Transfert de permis Rejetée
MCV-16316	79-07-03	Cause: M-37580 CM-50000-P-130 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-505635-4-P F. NADON TRANSPORT ENRG. Intimée	G.O.Q. no 5 p. 1716	79-02-03	<i>Proprio motu</i> La Commission: 1. Annule, à toutes fins que de droit, le permis no M-505635-002, de catégorie Région, pour la région 10 détenu par F. Nadon Trans- port Enrg. (Florian Nadon opérant sous le nom de:).
MS-4790	78-11-30	Cause: M-36779-S M-501404-7-S GIGUERE TRANSPORT ENR.	Le Devoir	6, 7, 8 novem- bre 78	Demande de permis spécial Accordée Du 30 novembre 1978 au 14 avril 1979
QCV-12152	79-05-30	Cause: Q-20450 Q-503499-101-DS JEAN-PAUL LAVOIE Requérant-cédant Q-503038-101-DS INTER-CITE CONSTRUCTION LTEE/ INTER-CITY CONSTRUCTION LTD. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	26-27-28 avril 79	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 30 mai 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12178	79-06-15	Cause: Q-20570 Q-504560-4-DS EXCAVATION GAGNON & LAPOINTE INC. Requérante-cédante Q-506781-1-DS AUGUSTIN ET MARIO THIBEAULT (Thibeault, Augustin et Mario) Requérants-cessionnaires	Journal de Québec	2-3-5 mars 1979	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-12202	79-06-25	Cause: Q-20591 Q-502129-101-DS MARCEL TREMBLAY Requérant-cédant Q-506882-101-DS CHARLES-EUGENE TREMBLAY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	7-8-9 mai 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 25 juin 1979.
QCV-12204	79-06-27	Cause: Q-20673 Q-503543-101-DS ADALBERT BERUBE Requérant-cédant Q-506889-101-DS MICHEL HARRISSON Requérant-cessionnaire	Méto-Matin	14, 15 et 16 mai 1979	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 27 juin 1979
QCV-12205	79-06-27	Cause: Q-20671 Q-501803-101-DS LUCIEN DALLAIRE Requérant-cédant Q-506896-101-DS RENALD LEMAY Requérant-cessionnaire	Méto-Matin	22, 23, 24 mai 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 27 juin 1979.
QCV-12213	79-06-28	Cause: Q-20439 Q-505148-2-D BOUCHARD, MME JEAN-VICTOR Requérante-cédante Q-506864-1-D LAROUCHE, GASTON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 21 p. 5767	79-05-26	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-12221	79-07-04	Cause: Q-20672 Q-505.359-101-DS BROUILLETTE & LAHAIE LTEE Requérante-cédante Q-506.897-101-DS LES EXCAVATIONS BROUILLETTE LTEE Requérante-cessionnaire	Le Nouvelliste	19, 21 et 22 mai 1979	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 4 juillet 1979
QCV-12223	79-07-05	Cause: Q-20718 Q-504.048-101-DS J.B. DIONNE Requérant-cédant Q-506912-101-DS YVON LEVESQUE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	31 mai et 1 ^{er} et 2 juin 1979	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-12224	79-07-09	Cause: Q-20744 Q-501906-101-DS ROMAIN PLOURDE Requérant-cédant Q-506921-101-DS LOLA PLOURDE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	7, 8, 9 juin 1979	Transfert de permis R-9 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12225	79-07-09	Cause: Q-20745 Q-504912-101-DS JOCELYN GALLANT Requérant-cédant Q-506918-101-DS EMMANUEL LEVESQUE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	7, 8, 9 juin 1979	Transfert de permis R-9 Accordée
QCV-12226	79-07-09	Cause: Q-20755 Q-501058-101-DS JOCELYN GAGNON Requérant-cédant Q-506919-101-DS GILBERT MORENCY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	9, 11, 12 juin 1979	Transfert de permis R-9 Accordée
QCV-12227	79-07-09	Cause: Q-20776 Q-505551-101-DS JEAN FONTAINE Requérant-cédant Q-506926-101-DS BENOIT THERRIEN Requérant-cessionnaire	Méto-Matin	11, 12, 13 juin 1979	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-12232	79-07-09	Cause: Q-20746 Q-505377-101-DS DENIS LEVESQUE Requérant-cédant Q-506290-101-DS MARJOLAINE ROSS Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	9, 11, 12 juin 1979	Transfert de permis R-9 Accordée
QCV-12234	79-07-11	Cause: Q-20778 Q-503611-101-DS BENOIT LEPAGE Requérant-cédant Q-501431-101-DS RAOUL GOSSELIN Requérant-cessionnaire	Méto-Matin	79-06-11, 12 et 13	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 11 juillet 1979
QCV-12244	79-07-17	Cause: Q-20963 Q-506958-101-VE CONRAD BOIS			Permis extraprovincial Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 17 juillet 1979.
QCV-12245	79-07-17	Cause: Q-20965 Q-506954-101-VE ADRIENNE LEBRUN			Permis extraprovincial Accordée
QCV-12246	79-07-19	Cause: Q-20997 Q-503442-101-VE JOS. LEVESQUE			Permis extraprovincial Accordée
QCV-12247	79-07-19	Cause: Q-20998 Q-504594-101-VE CHARLES-HENRI MICHAUD			Permis extraprovincial Accordée
QT-728	79-07-16	Cause: Q-20951-SI Q-501431-102-SI RAOUL GOSSELIN			Permis temporaire <i>instanter</i> Rejetée
QT-729	79-07-16	Cause: Q-20915-SI Q-500770-101-SI EDDY MARCEAU			Permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 24 juillet au 7 août 1979 inclusivement.

MARITIME

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2781	79-07-17	Cause: Q-20911-S Q-700071-101-S LES REMORQUEURS DU QUEBEC LIMITEE (QUEBEC TUGS LIMITED)	Le Soleil	27, 28, 29 juin 1979	

Permis spécial

La Commission:

- prend acte du désistement par la partie requérante de la demande apparaissant au paragraphe *b* de la requête;
- déclare qu'aucun permis n'est requis par l'Ordonnance 3-N sur le transport de passagers et de marchandises par eau relativement aux demandes apparaissant aux paragraphes *a* et *c* de la requête.

LOCATION

ML-1725	78-12-78	Cause: M-35837 M-600262-3-DS ABRACEN, MAURICE ABRACEN, RUTH ABRACEN, NANCY Requérants-cédants SULLIVAN, ROBERT LECLAIR, CLAUDE AMYOT, NORMAND Requérants-cessionnaires LOCATION LASALLE LTEE Mise en cause	Le Devoir	29, 30, 31 août 78	Changement de contrôle Accordée
ML-1885	79-05-18	Cause: M-40419 M-600134-2-DS CASCADE MERCURY VENTE LTEE Mise en cause FORD MOTOR CO. TOPPING D. BARTLETT H.E. MERRILEES T.L. PATENAUDE L. PATENAUDE L. JULIER R. (ass.) Requérants-cédants FORTIN, GERMAIN PATENAUDE, SUZANNE PATENAUDE, LEON Requérants-cessionnaires	Le Devoir	14, 15, 16 mars 79	Changement de contrôle Accordée
ML-1907-TF	79-05-31	Cause: M-35284 M-601023-2-DT AVIS CANADA INC.	G.O.Q. no 43 p. 13227	78-10-28	Modification de tarifs Accordée
ML-1929	79-06-26	Cause: M-35934 M-600455-3-D LOCATION GAR-LAN (QUEBEC) LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4021	79-04-07	Changement d'adresse Accordée
ML-1931	79-06-28	Cause: M-37998 M-600734-4-D X-TRA TRUCK RENTAL LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2401	79-02-24	Changement d'adresse La Commission: 1. Rejette la présente requête. 2. Ordonne la publication d'un avis <i>proprio motu</i> aux fins d'annuler s'il y a lieu le permis numéro M-600734.
ML-1934	79-06-29	Cause: M-36994 M-601023-5-D AVIS CANADA INC.	G.O.Q. no 52 p. 15595	78-12-30	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1935	79-07-04	Cause: M-41809 M-600031-3-D GORRIES NATIONAL LEASING LIMITED	G.O.Q. no 22 p. 5884	79-06-02	Changement d'adresse Accordée
ML-1936	79-07-04	Cause: M-37620 M-600484-3-D LOCATION ADANAC INC.	G.O.Q. no 6 p. 1937	79-02-10	

Demande de permis

La Commission:

1. Prend acte du désistement de l'opposante suite à l'amendement.

2. Fait droit à la présente requête telle qu'amendée.

3. Délivre à Location Adanac Inc. le permis suivant:

Location à court terme de remorques et semi-remorques à l'exclusion des véhicules de type citerne.

Adresse: 6660, rue Bombardier, St-Léonard, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

4. Codifie le permis M-600484 conformément aux dispositions de l'article 29b de la Loi des transports de manière à ce qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exclusion des véhicules de type citerne.

Adresse: 6660, rue Bombardier, St-Léonard, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exclusion des véhicules de type citerne.

Adresse: 6660, rue Bombardier, St-Léonard, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

5. Fixe en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

ML-1942	79-07-10	Cause: M-40226 M-600171-4-D HAMER SERVICE LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4434	79-04-21	Renouvellement de permis Rejetée
ML-1943	79-07-10	Cause: M-40367 M-600342-2-D AUTOMOBILE D.K. (1976) INC.	G.O.Q. no 17 p. 4616	79-04-28	

Demande de permis

La Commission:

1. Fait droit à la présente requête telle que restreinte.

2. Délivre à Automobile D.K. (1976) Inc./D.K. Automobile (1976) Inc. le permis suivant:

Location à court terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, «pick up», fourgons et véhicules de promenade.

Adresse: 4815, chemin Buchan, Montréal, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

Location à long terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, «pick up», fourgons et véhicules de promenade.

Adresse: 4815, chemin Buchan, Montréal, Québec.

Location à court terme de camions d'une capacité maximale d'une tonne de marque Mercedes Benz.

Adresse: 4815, chemin Buchan, Montréal, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

Location à long terme de camions d'une capacité maximale d'une tonne de marque Mercedes Benz.

Adresse: 4815, chemin Buchan, Montréal, Québec.

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

3. Fixe en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

ML-1945	79-07-09	Cause: M-40991 M-600386-47-D COMPACT RENT-A-CAR LIMITED	G.O.Q. no 20 p. 5366	79-05-19	Annulation de clauses Accordée
MS-5179	79-06-18	Cause: M-42765-S M-601166-101-S LAGACE PRÉVOST ET CARPENTIER INC.	Le Devoir	24, 25, 26 mai 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5228	79-06-29	Cause: M-42985-S M-600939-101-S AUTOSERVICAR INC.	Le Devoir	31 mai, 1 ^{er} , 2 juin 79	

Demande de permis spécial

Accordée

Ce permis sera valide jusqu'à décision finale sur la requête régulière ou jusqu'au 27 juin 1980 selon la première éventualité.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5237	79-07-09	Cause: M-43398-S M-601096-101-S LOCATION ROUTIERE A.C.M. INC.	La Presse	21, 22, 23 juin 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-618	79-06-18	Cause: M-42910-SI M-601170-101-SI MUSICMAN LTEE			Demande de permis tempo- raire Rejetée
QL- 855-TF	79-07-03	Cause: Q-20414 Q-600,289-101-DT (2013-DYV) LOCATION S.A.S. INC.	G.O.Q. no 21 p. 5762	79-05-26	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 3 juillet 1979

Annexe «A»

Nouvelle structure de taux de Location S.A.S. Inc., 2013-DYV
Location à court terme

Camions

Camion (Econoline)	0,12 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgonnette de livraison	0,14 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgon (12')	0,17 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgon et camion à ridelles (18')	0,18 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgon (20')	0,18 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgon à moteur diesel (18' & 20')	0,20 \$ minimum 250 milles par jour
Fourgon à deux essieux simples	0,20 \$ minimum 300 milles par jour
Fourgon tandem conventionnel à trois essieux (force motrice 350-370)	0,30 \$ minimum 300 milles par jour
Fourgon muni d'un élévateur	0,20 \$ minimum 300 milles par jour
Fourgon réfrigéré (18' & 20')	0,20 \$ minimum 300 milles par jour
Fourgon réfrigéré avec élévateur (18' & 20')	0,22 \$ minimum 300 milles par jour

Tracteurs

Tracteur tandem (290-350)	0,30 \$ minimum 300 milles par jour
Tracteur tandem avec couchette (290-350)	0,30 \$ minimum 300 milles par jour
Tracteur single diesel, pas couchette	0,30 \$ minimum 300 milles par jour

Remorques

Plate-forme 40' & 42'	0,12 \$ minimum 300 milles par jour
Boîte fermée 40' & 42'	0,12 \$ minimum 300 milles par jour
Plate-forme 45'	0,14 \$ minimum 300 milles par jour
Boîte fermée 45'	0,14 \$ minimum 300 milles par jour
Réfrigéré 40' & 42'	0,16 \$ minimum 300 milles par jour
Réfrigéré 45'	0,18 \$ minimum 300 milles par jour
Dompeur 22'	0,16 \$ minimum 300 milles par jour

Conditions: 1. À la semaine, compter 5 jours
2. Au mois, compter 4 semaines

Inclut l'assurance mais n'inclut pas le carburant

Déductible: 1 000 \$, charge 3 \$ par jour.

Critères de taux de location à long terme:

Camions-remorques

Tarifs mensuels	12 mois 4,75% à 6,35% coût total du véhicule
	24 mois 3,80% à 4,70% coût total du véhicule
	30 mois 3,70% à 4,60% coût total du véhicule
	36 mois 3,55% à 4,45% coût total du véhicule
	48 mois 3,10% à 4,25% coût total du véhicule

Notes explicatives et complémentaires.

a) Le terme «coût total» signifie le prix d'acquisition pour le locateur du véhicule ainsi que tous les accessoires additionnels sur demande du locataire.

b) Le pourcentage déterminé inclut l'assurance collision et responsabilité (Si l'expérience de conduite du chauffeur fait augmenter la prime d'assurance, le locataire assumera le coût additionnel) et la plaque du Québec (Toute augmentation sur le prix de base 1979 sera assumé par le locataire).

c) Sur demande du locataire, la maintenance du véhicule peut être incluse dans le bail:

Camions: \$.125 par mille

Remorques: \$.02 par mille

Prix basé sur l'indice du coût de la vie de janvier 1979 (182,7) le coût au mille augmentera suivant le % d'augmentation de l'indice (Statistique Canada).

La requérante demande d'approuver les taux au contrat intervenu entre elle et le locataire, Eastern Paper Box Ltd, le 1^{er} janvier 1979, et qui est déjà déposé au dossier de la Commission des transports du Québec. Il s'agit d'un contrat de quatre (4) ans.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QL-858	79-07-12	Cause: Q-18959 Q-600445-1-D LOCATION ROUTIERE DE LA CHAUDIERE INC.	G.O.Q. no 7 p. 2181	79-02-17	Demande de permis Rejetée
QL-859	79-07-12	Cause: Q-20520 Q-600399-3-D LOCATION VAL-ALAIN INC.	G.O.Q. no 23 p. 6071	79-06-09	Changement d'adresse Accordée
QL-860	79-07-13	Cause: Q-20543 Q-600289-102-D LOCATION S.A.S. INC.	G.O.Q. no 23 p. 6076	79-06-09	Droit additionnel Accordée
QL-861	79-07-13	Cause: Q-20509 Q-600304-101-D CENTRE DE MECANIQUE SEPT-ILES INC.	G.O.Q. no 23 P. 6070	79-06-09	Changement d'adresse Accordée
QS-2775	79-07-12	Cause: Q-20895-S Q-600477-101-S J. ARTHUR FARRAH	Le Soleil	21, 22 et 23 juin 1979	Permis spécial Rejetée
QI-60001	79-07-11	Cause: QI-60001 Q-600409-2-D LOCATION D'AUTOMOBILES K.R.D. INC.			Permis identique <i>instanter</i> Accordée
1964-o					

Errata

Les deux avis de la Commission *proprio motu* décrits au long ci-après (Rôle M-42404 et Rôle M-42405) qui ont été publiés, par erreur, sous la rubrique «II-Avis d'introduction de requêtes» à la *Gazette officielle du Québec*, du 16 juin 1979, no 24, à la page 6295, auraient dû paraître sous la présente rubrique intitulée «I-Avis de la Commission *proprio motu*».

Rôle M-42404
CM-30000 P-206

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et
M-301986-1-P
(24578-V)

TAILLEFER, RONALD

67, rue Aurora
Pointe-Claire, Qué.
Voiturier-remorqueur

et
M-301108 (17376-V) 22-P

KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED

212, 24th Street, N.-E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
a/s Kingsway Transport Ltd.
10525, côte de Liesse
Dorval, Qué.
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Attendu que le 9 janvier 1976, la Commission a rendu la décision MCS-1547 et a délivré au tireur un permis de transport par remorquage à contrat et au tiré un permis de courtier connexe, dont les teneurs s'établiraient comme suit:

2. Autorise Taillefer, Ronald, à exploiter le service de transport suivant:

Permis: 24578-V

Classe: Transport par remorquage (Haulaway) seulement - contrat

Service: Autorisation de remorquer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques vides ou remplies du voiturier-roulier Kingsway Freight Lines Ltd., selon toutes les clauses du permis 17376-V de cette dernière et pour son compte.

3. Autorise Kingsway Freight Lines Ltd. à exploiter le service suivant:

Permis M-301108 (17376-V)

Classe: Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorquage (haulaway)

Service: Service de courtier en transport pour le transport de marchandises autorisé par son permis de voiturier-roulier no M-301108 (17376-V) et selon toutes les clauses, en utilisant le service de remorquage de Taillefer, Ronald, appelé voiturier-remorqueur.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et plus particulièrement de l'article 41a de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par remorquage et le permis connexe délivrés respectivement au tireur et au tiré par la décision MCS-1547 rendue le 9 janvier 1976; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-42405
CM-30000 P-207

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-302404-1-P
(23647-V)

MOHAMMED, ALFRED

454, Eveline
Fabreville (Laval) Qué.
H7P 2V5
Voiturier-remorqueur
et

M-301108 (17376-V) 23-P

**KINGSWAY FREIGHT LINES
LIMITED**

212, 24th Street, N.-E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
a/s Kingsway Transport Ltd
10525, côte de Liesse
Dorval, Qué.
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Attendu que le 29 juillet 1974, la Commission a rendu la décision MCS-619 et a délivré au tireur un permis de transport par remorquage à contrat et au tiré un permis de courtier connexe, dont les teneurs s'établiraient comme suit:

2. Autorise Alfred Mohammed à donner, aux conditions réglementaires, le service suivant:

Classe: Transport restreint - par remorquage

Service: Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou remplies du requérant conjoint: Kingsway Freight Lines Ltd. qui agira comme roulier; en vertu de toutes les clauses du permis permanent du roulier portant le numéro 17376-V.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et plus particulièrement de l'article 41a de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par remorquage et le permis connexe délivrés respectivement au tireur et au tiré par la décision MCS-619

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 20 du 19 mai 1979, à la page 5487, sous la rubrique «II— Avis d'introduction de requêtes», on devrait lire au numéro de rôle M-41087 Yvan Bertrand au lieu de Yvon Bertrand.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 20 du 19 mai 1979, à la page 5489, sous la rubrique «II— Avis d'introduction de requêtes», on devrait lire au numéro de rôle M-41114 Rehaume Perrier au lieu de Rehame Perrier.

Veillez prendre note à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 27 du 7 juillet 1979, à la page 6868, lors de la publication de la décision QI-50012, le nom du requérant aurait dû se lire Pierre-Paul Forbes au lieu de Pierre-Paul Fortier.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 28 du 14 juillet 1979, à la page 7062, lors de la publication de la décision QCS-1931, on aurait dû lire accordé.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 28 du 14 juillet 1979, à la page 7062, lors de la publication de la décision QCS-1932, on aurait dû lire accordé.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 28 du 14 juillet 1979, à la page 7073, lors de la publication de la décision QI-50020, le numéro de dossier aurait dû se lire Q-502174-002 au lieu de Q-502174-005.

1964-o

Avis divers

Association des anciens du séminaire de Sherbrooke

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 20^e jour de juin 1979, constituant en corporation sans capital-actions, les membres actuels de «Association des anciens du séminaire de Sherbrooke», déjà constituée en corporation le ou vers le 28 mai 1971, en vertu de la Loi des clubs de récréation (S.R. 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 1 000 000 \$.

Le siège social de la nouvelle corporation est à 195, rue Marquette, Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1348-2955

**Les Chevaliers de Colomb du conseil
De Beaujeu de Lacolle, numéro 7358**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil De Beaujeu de Lacolle, numéro 7358, possèdent leur siège social à Lacolle, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,

CHARLES DUQUETTE.

Le secrétaire-archiviste,

ROLAND LAPORTE.

2021-o

**Les Chevaliers de Colomb du conseil
de St-Juste, numéro 7375**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Juste, numéro 7375, possèdent leur siège social à St-Juste-de-Bretenières, comté de Montmagny, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,

JEAN-PAUL BOLDUC.

Le secrétaire-archiviste,

CLERMONT POULIN.

2022-o

**La Communauté grecque orthodoxe de Ste-Irène
Crysovalantou et Ste-Markela Chiopolitis**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 6^e jour de juin 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, M. Constantin Léonis, mécanicien, 5713, Saint-Urbain, app. 1, Montréal, M. Dimitrios Tsistos, opérateur, 5855, Esplanade, app. 3, Montréal, M. Alexandros Stetsouras, électricien, 666, Bloomfield, Outremont, M. Nicolas Caminis, homme d'affaires, 410 ouest, boulevard Saint-Joseph, Montréal, M. Constantin Papayannakis, cuisinier, 5040, Esplanade, Montréal, M. Georges Stroubakis, cuisinier, 4866, Esplanade, Montréal, M. Dimitrios Rapatsouleas, homme d'affaires, 4868, Sinclair, app. 1, Laval, M. Péricles Stronbakis, homme d'affaires, 4670, Notre-Dame, Laval, M. Anastacios Nestoras, presseur, 3140, Edouard Montpetit, app. 201, Montréal, M. Pantellis Georgalos, électricien, 792, Dorset, Laval, M. Constantinos Georgalos, homme d'affaires, 8609, Birnam, app. 4, Montréal, et M. Pantelis Vergados, homme d'affaires, 7452, avenue Outremont, app. 3, Outremont.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 500 000 \$.

Le siège social de la corporation est à la cité de Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1636-0232

**Ordre Maronite de la Bienheureuse Vierge Marie
Maronite Order of Blessed Virgin Mary**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 28^e jour de mai 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, MM. François-Zaki Eid., Boutros Tarabay, Elie Najjar, tous prêtres, du 11971, rue O'Brien, Montréal.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est au 11971, rue O'Brien, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1636-5561

Ville de Montréal*Avis de rachat*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission «6% Deutsche Mark Loan of 1972» de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1^{er} septembre 1979, conformément à la section 3 (2), des termes et conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnés échéant le 1^{er} septembre 1992 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

2 500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune

Numéro de la série, 13

Numéros des obligations, 30001 — 32500 inclusivement

500 obligations au montant de capital de DM 5 000

chacune

Numéro de la série, 13

Numéros des obligations, 56001 — 56500 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Westdeutsche Landesbank Gircentrale, Dusseldorf et/ou à toute autre banque énumérée à la section 6 (2), des termes et conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} septembre 1979.

A compter du et après le 1^{er} septembre 1979, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 13 juin 1979.

Avis de rachat no 220 — Compte no 3001 — DM 5 000 000.

Ville de Montréal

Le directeur des finances,

FERNAND DENIS, C.A.

1973-o

Ville de Montréal*Avis de rachat*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la Suisse de l'émission «8¹/₄% Swiss Franc Debentures» Due August 20, 1980 de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 20 août 1979, conformément à l'article 3 des dispositions des obligations, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la Suisse de l'émission ci-dessus mentionnée, à 101% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

1 000 obligations au montant de capital de francs suisses 50 000 chacune et portant les numéros 1 à 1 000 inclusivement.

Les Obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale de la Suisse, au bureau principal de Union Bank of Switzerland, Zurich, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 20 août 1979.

A compter du et après le 20 août 1979, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 18 juin 1979.

Ville de Montréal

Le directeur des finances,

FERNAND DENIS, C.A.

Avis de rachat no 222 — compte 4002 — Francs suisses 50 000 000

1984-o

Ville de Montréal*Avis de rachat*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la Suisse de l'émission «8¹/₄% Swiss Franc Debentures» Due August 20, 1980 de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 20 août 1979, conformément à l'article 3 des dispositions des obligations, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la Suisse de l'émission ci-dessus mentionnée, à 101% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

1 000 obligations au montant de capital de francs suisses 50 000 chacune et portant les numéros 1 à 1 000 inclusivement.

Les Obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale de la Suisse, au bureau principal de Swiss Credit Bank, Zurich, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 20 août 1979.

A compter du et après le 20 août 1979, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 18 juin 1979.

Ville de Montréal

Le directeur des finances,

FERNAND DENIS, C.A.

Avis de rachat no 221 — compte 4001 — Francs suisses 50 000 000

1985-o

Municipalité de Rock Forest

Avis est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'article 13-2 de la Loi des cités et villes:

a) La Corporation municipale de Rock Forest sise dans le comté d'Orford désire modifier son statut et son nom pour devenir ville de Rock Forest.

b) Les limites de la ville de Rock Forest sont décrites comme suit:

Un territoire situé dans les canton d'Orford et d'Ascot et se référant auxdits cadastres officiels desdits cantons et décrit comme suit en passant par les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres.

1. Dans le canton d'Orford, la ligne nord du lot 674, la ligne ouest des lots 639 et 640, la ligne nord du lot 639, la ligne ouest et la ligne nord du lot 591, la ligne ouest des lots 509, 508 et 506, la ligne nord du lot 506, la ligne ouest des lots 411 et 410, la ligne nord du lot 410, la ligne ouest des lots 311 à 313, la ligne nord des lots 310 et 311, la ligne ouest des lots 222, 221, 220, 219, 218 et 217, la ligne nord des lots 217 et 165, la ligne nord-est du lot 165-69, la ligne nord-ouest du lot 165-72, la ligne nord du lot 165 et son prolongement vers l'est jusqu'à la ligne de centre de la rivière Magog vers l'est et le sud-est, la ligne de centre de ladite rivière Magog, jusqu'à l'intersection du prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 339, la ligne sud des lots 339, 423 et 516, la ligne est des lots 594, 595 et 596 et son prolongement jusqu'à l'intersection de la ligne de centre du chemin divisant les lots 596 et 597 vers le sud-est par la ligne de centre dudit chemin jusqu'à l'intersection du prolongement de la ligne nord du lot 600, la ligne nord et la ligne est dudit lot 600, le prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 600 et la ligne nord du lot 606, la rive ouest du Petit Lac Magog jusqu'à l'intersection de la ligne sud du lot 619, la ligne sud des lots 619, 646 et 679, la ligne ouest des lots 674 à 679 inclusivement.

2. Dans le canton d'Ascot, la ligne nord du lot 13, rang XI et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la ligne de centre de la rivière Magog, la ligne est dudit lot 13, rang XI, la ligne nord du lot 12, rang X, la ligne est des lots 12, 11 et 10 dudit rang X jusqu'à l'intersection de la ligne de centre du chemin Dunant vers le sud-est la ligne de centre du chemin Dunant jusqu'au prolongement vers l'est de la ligne sud du lot 6, rang X, la ligne sud dudit lot 6, rang X, la ligne est des lots 1 à 5, du rang XI, la ligne sud du lot 1, des rangs XI, XII, XIII et XIV et son prolongement jusqu'à la rive est du Petit Lac Magog, de là, vers le sud-ouest à travers le Petit Lac Magog, jusqu'à la rive

ouest dudit lac et à l'intersection de la ligne sud du lot 619, du canton d'Orford, de là, vers l'ouest et le nord, en suivant la rive ouest et nord du Petit Lac Magog jusqu'à l'intersection de la ligne de centre de la rivière Magog, de là, vers le nord, l'ouest et le nord-ouest, en suivant la ligne de centre de ladite rivière Magog jusqu'au point de départ.

Tel que décrit et montré sur un plan préparé par monsieur Jean-Marc Nadeau, arpenteur-géomètre, le 3 juillet 1979 et portant les numéros C-2236 et V-6109A de ses dossiers et minutes.

c) Le chiffre de la population tel qu'établi par un recensement effectué au cours des mois de mai et juin 1979 est de 10 847 personnes.

Le procureur,

ME JEAN-MARC AUDET,

notaire et conseiller juridique.

1940-29-2-o

Succession Cécile Gélinas

Avis est par les présentes, donné que monsieur André Perron, a accepté au nom de sa fille mineure Nancy Perron, la succession de son épouse décédée, Cécile Gélinas, par acte passé devant Me Jean-Pierre Aubry, notaire, 2474, avenue Saint-Marc, Shawinigan, le dix-neuf juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) sous le numéro 1075 de ses minutes et enregistré à la division d'enregistrement de Shawinigan, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) sous le numéro 83283.

En foi de quoi je signe à Shawinigan le vingt-deuxième jour de juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

Le procureur,

JEAN-PIERRE AUBRY, *notaire.*

1967-o

Université du Québec

Modification au Règlement général ER-5

Avis est, par la présente, donné que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté la modification suivante au Règlement général ER-5.

L'article V.A. 4.1 du Règlement général ER-5 est remplacé par le suivant:

«Les paragraphes 2.2, 2.3 et 2.7, l'alinéa 2.8.1, le paragraphe 2.9, les alinéas 2.10.1 à 2.10.15 inclusivement et 2.11.1, ainsi que les paragraphes 2.12 et 2.13 de la présente section s'appliquent *mutatis mutandis*.»

Le secrétaire général par intérim,

DENIS MORENCY.

1989-o

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

LA CAISSE POPULAIRE DE BAIE-ST-PAUL

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 27 mars 1979, par «La Caisse populaire Desjardins de Baie St-Paul» changeant son nom en celui de «La Caisse populaire de Baie-St-Paul».

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2005-0 ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DE FORTIERVILLE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 9 avril 1979, par «La Caisse populaire Desjardins de Ste-Philomène de Fortierville» changeant son nom en celui de «Caisse populaire de Fortierville».

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2006-0 ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DE HEMMINGFORD

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la Caisse d'épargne et de crédit: «Caisse populaire de Hemmingford».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera Hemmingford Havelock (municipalités du village et du canton de Hemmingford, et Havelock).

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Hemmingford, dans le district électoral de Huntingdon.

Cette caisse sera affiliée à l'Union régionale de Mont-

réal des Caisses populaires Desjardins.

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2007-0 ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DE LAC DROLET

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 22 avril 1979, par «La Caisse populaire de St-Samuel» changeant son nom en celui de «Caisse populaire de Lac Drolet».

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2008-0 ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE-DE-NÉRI

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 21 mars 1979, par «La Caisse populaire Desjardins de St-Philippe de Néri» changeant son nom en celui de «Caisse populaire St-Philippe-de-Néri».

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2009-0 ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE VANIER

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 30 avril 1979, par «La Caisse populaire de St-Eugène, Québec» changeant son nom en celui de «Caisse populaire Vanier».

Québec, le 12 juillet 1979.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

2010-0 ROCH RIOUX.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Joseph Hubert Michel Gordon Bell

Par le certificat numéro 79-280, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hubert Michel Bell, né le 11 juin 1946, en celui de

Joseph Hubert Michel Gordon Bell,
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

2017-0

Joseph Lionel Euclide Déchène

Par le certificat numéro 79-290, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lionel Uclide (Ulcide) Déchène, né le 8 octobre 1910, en celui de Joseph Lionel Euclide Déchène.
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gérard Jean-Marc Demontigny

Par le certificat numéro 79-281 du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérard Yvon Demontigny, né le 20 décembre 1954, en celui de Joseph Gérard Jean-Marc Demontigny.
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Robert Désilus

Par le certificat numéro 79-282, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Wiener Désilus, né le 25 mai 1951, en celui de Joseph Robert Désilus.
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Georgette Lucie Doyon

Par le certificat numéro 79-288, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Georgette Doyon, née le 1^{er} décembre 1938, en celui de Marie Georgette Lucie Doyon.
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lorraine Drainville

Par le certificat numéro 79-292, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Armand Richard Drainville, né le 7 mai 1952, en celui de Marie Lorraine Drainville.
Québec, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Ange Suzanne Georgette Josée Emard

Par le certificat numéro 79-283, du 14 juin 1979, le

ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ange Suzanne Georgette Emard, née le 19 juin 1955, en celui de Marie Ange Suzanne Georgette Josée Emard.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne D'arc Guénard

Par le certificat numéro 79-284, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Berthe Guénard, née le 21 octobre 1914, en celui de Marie Jeanne D'arc Guénard.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Josette Jocelyne Langis

Par le certificat numéro 79-289, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Josette Jiceline Langis née le 22 octobre 1944, en celui de Marie Josette Jocelyne Langis.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Patrick Gérald Ronaldo Léger

Par le certificat numéro 79-293, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Patrick Gérald Ronaldo Léger né le 23 novembre 1905, en celui de Joseph Patrick Gérald Ronaldo Léger.
Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lise Limoges

Par le certificat numéro 79-285, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Almada Limoges, née le 8 décembre 1939, en celui de Marie Lise Limoges.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Joseph René Eugène Richard

Par le certificat numéro 79-286, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Irénée Eugène Richard, né le 13 août 1943, en celui de Joseph René Eugène Richard.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

2017-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucie Carmelle St-Laurent

Par le certificat numéro 79-294, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Carmen St-Laurent, née le 12 septembre 1922, en celui de Marie Lucie Carmelle St-Laurent.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

2017-o

Kay Keiko Scoda

Par le certificat numéro 79-291, du 14 juin 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kay Keiko Shioda, né le 5 mai 1941, en celui de Kay Keiko Scoda.

Sainte-Foy, le 28 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

2017-o

Demandes**Jean-Noël Cormier**

Avis est donné que monsieur Jean-Noël Cormier, domicilié et résidant au 7, 5^e Rue, Port-Cartier, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Noël Leblanc.

Ce changement de nom bénéficiera aussi à sa fille mineure Majorie Cormier domiciliée à New Richmond.

Port-Cartier, le 27 juin 1979.

Le procureur du requérant,

BERTHI FILLION.

1916-29-2-o

Arsenia Denis

Avis est donné que Arsenia Denis, coiffeuse, résidant et domiciliée au 1048, de la rue Gilford, dans les ville et district de Montréal, H2J 3E4, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Lina Denis.

Montréal, le 31 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE.

1968-30-2-o

Jacques Fessier

Prenez avis que Jacques Fessier, professeur, domicilié au 268, avenue de l'Épée, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Tessier.

Montréal, le 27 juin 1979.

Le requérant,

JACQUES FESSIER.

1879-29-2-o

Marie Yvonne Johanne Fontaine

Avis est, par les présentes, donné que Marie Yvonne Johanne Fontaine, présentement domiciliée au 150, boulevard Gréber, app. 403 C., secteur de Pointe-Gatineau, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Johanne Lapointe.

Gatineau, le 11 juillet 1979.

Le procureur de la requérante,

ME GÉRARD BROUILLETTE.

2023-30-2-o

Marie Juliana LaBrie

Avis est, par la présente, donné que Marie Juliana LaBrie, résidant et domiciliée route 230, Saint-Pascal, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer ses prénoms en ceux de Marie Julie Anna.

Lac-Mégantic, le 27 juin 1979.

Le procureur de la requérante,

FRANÇOIS DORÉ, avocat.

2041-30-2-o

Carol Lévesque, alias Carol Paradis

Avis est donné que Carol Lévesque, alias Carol Paradis, célibataire, domicilié et résidant au 23, 1^{er} Rue est, à Rimouski, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carol Paradis.

Rimouski, le 28 juin 1979.

Le procureur du requérant,

MICHEL MARCHAND, avocat.

1895-29-2-o

Honora Robichaud Cormier

Avis est donné que Honora Robichaud Cormier, domiciliée et résidant au 95, place Hochelaga, Candiac, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nora Robichaud Cormier.

La Prairie, le 11 juin 1979.

Le procureurs de la requérante,

LUSSIER, LANCTÔT & ASSOCIÉS.

1904-29-2-o

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-008986-794

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, au 1253, McGill College, demanderesse, c. **ROGER MONET**, domicilié au 810, de la rue Faillon, à Montréal, district de Montréal, défendeur.

Par ordonnance du Tribunal

Des copies du bref et de la déclaration en cette cause ont été laissées au greffe du Tribunal à l'intention du défendeur Roger Monet, sommé de comparaître dans les trente jours de la publication du présent avis, à défaut de quoi, la demanderesse procédera à jugement par défaut.

Montréal, le 9 juillet 1979.

Les procureurs,
DROUIN, SIROIS, LEBRUN,
PAPINEAU & ARSENAULT.

1969-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000318-794

RITA LAROUCHE, c. **PAUL-YVON LAFOND**

Avis est, par la présente, donné qu'une requête en radiation d'hypothèque a été déposée au greffe de la Cour supérieure, au palais de justice, au no 400 rue Laviolette, Saint-Jérôme, à l'intention de monsieur Paul-Yvon La-

fond, intimé en cette cause.

Saint-Eustache, le 13 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
2018-o SOUMIS ET BERTRAND.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
(Division des divorces)
Greffe des divorces du
district de Terrebonne
No 700-12-003798-790

BLANCHE VAILLANCOURT, domiciliée au 212, Cherrier, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie requérante, c. **ARTHUR DESJARDINS**, autrefois domicilié au 281, Columbus, 2^e étage, Ottawa, province de l'Ontario et maintenant d'adresse inconnue, partie intimée.

La Cour ordonne à l'intimé, Arthur Desjardins de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, le 14 juin 1979.

Le registraire adjoint,
1970-o LUCIE PÉLOQUIN.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

L'AUBERGE DU ROYAUME INC.

Prenez avis que la compagnie «L'AUBERGE DU ROYAUME INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chitoutimi, le 13 juillet 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BERGERON, CAIN, LAMARRE, CASGRAIN,
2011-o WELLS ET LACHANCE.

CIE M.V. & FILS LTEE

Avis est, par les présentes, donné que la CIE M.V. & FILS LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 85, rue Verchères, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Laval, le 4 juillet 1979.

Le président,
1971-o MAURICE VERREAULT.

**COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COOK LTEE
COOK PRINTING COMPANY LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COOK LTEE — COOK PRINTING COMPANY LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives & Institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 19 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,

1974-o

MERCIER & ROBB.

THE DOMINION GLOVE COMPANY LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie THE DOMINION GLOVE COMPANY LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, le 4 juillet 1979.

Les procureurs de la compagnie,

OGILVY, MONTGOMERY, RENAULT, CLARKE,

1975-o

KIRKPATRICK, HANNON & HOWARD.

**ECOLE DE PARACHUTISME DU SAGUENAY
LAC ST-JEAN INC.**

Prenez avis que la compagnie ECOLE DE PARACHUTISME DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. demande au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 20 juin 1979.

Le procureur de la compagnie,

MAURIL TREMBLAY.

1986-o

IMPRIMERIE B & F INC.

Prenez avis que la compagnie IMPRIMERIE B & F INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 16 juillet 1979.

Les procureurs de la compagnie,

DEMERS, CORRIVEAU, CROFT,

1990-o

AUGER ET MARTIN, notaires.

LUBER TEXTILES LTD.

Avis est donné que LUBER TEXTILES LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Ins-

tutions financières la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 3 juillet 1979.

Les procureurs de la compagnie,

2012-o

MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

MURRAY-McCRACKEN COMPANY LIMITED

Prenez avis que la compagnie MURRAY-McCRACKEN COMPANY LIMITED demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 9 juillet 1979.

Les procureurs de la compagnie,

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO,

1976-o

DE WEVER & SAINTONGE.

NATIONAL LOAN & ACCEPTANCE CO LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie NATIONAL LOAN & ACCEPTANCE CO LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 1^{er} juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,

ADESKY, KINGSTONE, ZERBIAS,

2013-o

POULIN, GERVAIS & BIER, avocats.

NORTH AMERICAN RUG LTD.

Avis est donné que NORTH AMERICAN RUG LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,

1977-o

MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

PLACEMENTS ROGER MONTPLAISIR LTEE

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS ROGER MONTPLAISIR LTEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,

1978-o

ME JACQUES MÉNARD, notaire.

POIRIER & GUILLEMETTE INC.

Prenez avis que la compagnie POIRIER & GUILLEMETTE INC. demandera au ministre des Consomma-

teurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Plessisville, le 27 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
TÉTREULT & LAUZON, notaires.

2042-o

PRODUCTIVE ADVERTISING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie PRODUCTIVE ADVERTISING INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 28 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BRODIE & POLISUK.

1991-o

SERVICE D'AUTO M.S.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie

«SERVICE D'AUTO M.S.R. INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Gatineau, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Gatineau, le 15 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS.

2014-o

VILLA HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que VILLA HOLDINGS LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal le 17 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN,
ORENSTEIN, avocats.

2029-o

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

CANFOR LIMITEE CANFOR LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «CANFOR LIMITEE - CANFOR LIMITED» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Lise Bergeron, avocate, 451, Rockland, Mont-Royal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1, place Ville-Marie, bureau 750, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1963-o

1637-3938

CONOCO INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 3^e jour de juillet 1979, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «CONTINENTAL OIL COMPANY», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «CONOCO INC.», conformément aux dispositions de la

Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1963-o

1201-2209

85903 HOLDINGS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «85903 HOLDINGS LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Martin Claude Lepage, avocat, 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1963-o

1636-9498

KESHMIRI HOLDINGS COMPANY LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «KESHMIRI HOLDINGS

COMPANY LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Michael Davis 620, rue Saint-Jacques, bureau 600, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 620, rue Saint-Jacques, bureau 600, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1758-7379

VALDEZA DE INVERSIONES S.A.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies

étrangères, la compagnie «VALDEZA DE INVERSIONES S.A.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est M. André G. Grolimond, 1440 ouest, rue Sainte-Catherine, suite 820, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1440 ouest, rue Sainte-Catherine, suite 820, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1627-0670

Demande(s) à la Législature

L'Association provinciale des instituteurs protestants de Québec

Avis est, par les présentes, donné que «L'Association provinciale des instituteurs protestants de Québec» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour obtenir l'adoption d'une loi pour modifier sa Loi constitutive (Loi Victoria, chapitre 70 modifiée par 9 Georges VI, chapitre 106 et 7-8 Elizabeth II, chapitre 193) aux fins suivantes:

1. Définir «membre actif» comme une association de salariés du secteur de l'éducation au Québec admise dans l'association;

2. Prévoir un conseil d'administration composé des représentants, des membres actifs, du comité exécutif et de toutes autres personnes désignées aux règlements;

3. Prévoir un conseil provincial composé du conseil d'administration et des délégués des membres actifs et autres personnes désignées conformément aux règlements;

4. Mettre à jour les objets de l'association en vue de reconnaître son rôle à la fois professionnel et syndical;

5. Etablir la liste des membres actifs actuels et prévoir l'admission de membres individuels associés et honoraires;

6. Prévoir de façon plus explicite les pouvoirs de l'association;

7. Prévoir les objets sur lesquels l'association peut adopter des règlements et les modalités d'adoption et d'approbation de ces règlements;

8. Déterminer la nature des pouvoirs exercés soit par le conseil d'administration, soit par le comité exécutif, soit par le conseil provincial de l'association.

La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Montréal, le 26 juin 1979.

Les procureurs,

1891-29-4-o

BRODEUR, MATTEAU & SCHMIDT.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} juillet 1979 au 31 juillet 1979.

1. Frais d'administration	29 591,55 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	<u>29 591,55 \$</u>

Le directeur général,

PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

2030-o

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 1979.

1. Frais d'administration	19 566,85 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	82 833,01 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	6 304,87 \$
Total:	<u>108 704,73 \$</u>

Le directeur général,

PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

2031-o

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union Nationale, monsieur Léopold Fournier, pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 1979.

1. Frais d'administration 13 356,93 \$
2. Frais de diffusion du programme politique

3. Frais pour coordonner l'action politique des membres

Total: 13 356,93 \$

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Liquidation des compagnies — Loi de la**ASHLEY'S LTD.**

Avis est donné que la compagnie «ASHLEY'S LTD.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 2 juin 1955, avec siège social à Montréal, a été dissoute le 6 juillet 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o 1234-4495

CHECKERBOARD CREDIT UNION MONTREAL

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de «Checkerboard Credit Union Montreal», tenue à LaSalle le 15 février 1978, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que monsieur René Veillet soit nommé liquidateur.

Québec, le 20 juin 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1972-o ROCH RIOUX.

ALEX N. DECARIE LIMITED

Avis est donné que la compagnie «ALEX N. DECARIE LIMITED», constituée en vertu de la première partie de la

Loi des compagnies par lettres patentes en date du 5 juin 1958, avec siège social à 7592, Saint-Hubert, Montréal, a été dissoute le 5 juillet 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o 1124-5990

IMMEUBLES MONTCALM INC.

Avis est donné que la compagnie «IMMEUBLES MONTCALM INC.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 22 février 1956, avec siège social à Québec, a été dissoute le 29 juin 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o 1276-4353

LES INDUSTRIES DUOVITRE LTEE

Avis est donné que la compagnie «LES INDUSTRIES DUOVITRE LTEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 23 décembre 1963, avec siège social à 467, boulevard Lamarche, Chicoutimi, a été dissoute le 5 juillet 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o 1163-8590

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Ville de Notre-Dame-du-Lac**

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du bureau de révision de l'évaluation foncière de Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Notre-Dame-du-Lac.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 juillet 1979.

Le ministre des Affaires municipales,

1966-o GUY TARDIF.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance		Nom et adresse	Dossier	Catégorie de certificat
Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 22 juin 1979, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.				
<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>		
Madame France Desjardins 2767, rue Bilodeau Montréal, Qué.	35464	Assurance contre la maladie ou les accidents	33289	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mlle Edith Boulet 138, 13 ^e Rue ouest East-Broughton Mégantic, Qué.	33787	Assurance contre la maladie ou les accidents	34240	Assurance contre la maladie ou les accidents
Monsieur Pierre Daneau 849, Hélène-Boulé Boucherville Chambly, Qué.	33579	Assurance contre la maladie ou les accidents	35474	Assurance sur la vie
Monsieur Claude Desourdy 473, Sainte-Hélène Longueuil, Qué.	34908	Assurance contre la maladie ou les accidents	34904	Assurance sur la vie
Monsieur Raymond Duchesne Rang 10, Authier Abitibi, Qué.	35026	Assurance contre la maladie ou les accidents	35760	Assurance contre la maladie ou les accidents
Monsieur Jean Bordeleau 1400 est, Saint-Jean Saint-Louis-de-France Champlain, Qué.	27151	Assurance sur la vie	34746	Assurance contre la maladie ou les accidents
Monsieur Jérôme Poupart 393, Sainte-Mélanie Sherrington Napierville, Qué.	34212	Assurance contre la maladie ou les accidents	35582	Assurance contre la maladie ou les accidents
Monsieur Luc Grondin Route no 28 Saint-Evariste, Qué.	32044	Assurance contre la maladie ou les accidents	35734	Assurance contre la maladie ou les accidents
Monsieur André Malo 778, Delanaudière Joliette, Qué.	33463	Assurance contre la maladie ou les accidents	35629	Assurance contre la maladie ou les accidents
			35762	Assurance contre la maladie ou les accidents

<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
Monsieur Réal Morin 12, Lafond Saint-Emile, Qué.	35148	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Michel Thibeault 577, Laurier, Asbestos Richmond, Qué.	35078	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Veilleux 4402, des Rose, app. 405 Orsainville, Qué.	35004	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Serge Thibodeau 105, 3e Avenue ouest Lasarre, Qué.	34458	Assurance contre la maladie ou les accidents
Madame Monique Marier 18, rue Forget Baie-Saint-Paul, Qué.	34078	Assurance contre la maladie ou les accidents

Québec, le 22 juin 1979.

Le surintendant des assurances,

1963-o

JACQUES M. ROY.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Fusion

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), elle a approuvé le 18 juin 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de La Présentation et de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de la Vallée du Richelieu.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Pierre-les-Becquets dans le comté municipal de Nicolet.

*La ministre des Consommateurs, Coopératives
et Institutions financières.*

1981-o

LISE PAYETTE.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'IBERVILLE

Fusion

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), elle a approuvé le 5 juillet 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Georges-d'Henryville et des municipalités de paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand et Saint-Sébastien-d'Iberville.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Georges-d'Henryville dans le comté municipal d'Iberville.

*La ministre des Consommateurs, Coopératives
et Institutions financières,*

1982-o

LISE PAYETTE.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE LACADIE, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU ET LA FOUDRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-BLAISE ET LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-VALENTIN», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Saint-Jean ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ST-JEAN», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les quatre (4) compagnies d'assurance mutuelle ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Signé le 5 juin 1979.

Les secrétaires,

MADELEINE BRAULT, JEAN-GUY
BOUDREAU, YVETTE SAMOISSETTE,

2019-30-4-o

ANDRÉ CHALIFOUX.

Compagnies de fidéicommiss**SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies de fidéicommiss et de la Loi des compagnies du Québec, il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accorder des lettres patentes

supplémentaires en date du 27^e jour de juin 1979, à la compagnie «SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER», modifiant son capital-actions.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1358-3349

Education**Les Commissions scolaires de Bersimis et de Tadoussac**

Avis est, par la présente, donné que la Commission scolaire de Bersimis et la Commission scolaire de Tadoussac ont cessé de faire partie de la Commission scolaire du Rivage à compter du 11 juillet 1979; et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2017-79 en date du 11 juillet 1979, dont le texte suit:

CONCERNANT la Commission scolaire de Tadoussac et la Commission scolaire de Bersimis qui cesseront de faire partie de la Commission scolaire régionale du Rivage.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'Éducation et de la Commission municipale du Québec:

QUE la Commission scolaire de Tadoussac et la Commission scolaire de Bersimis cessent de faire partie de la Commission scolaire régionale du Rivage;

Et ce, conformément à l'article 472 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235;

QUE ce changement prenne effet à compter de la date d'adoption du présent arrêté en conseil.

Le ministre de l'Éducation,
JACQUES-YVAN MORIN.

2020-o

C.S.R. du Rivage

Avis est par la présente donné que la Commission scolaire régionale du Rivage a cessé d'exister, et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2018-79 en date du 11 juillet 1979, dont le texte suit:

CONCERNANT la Commission scolaire régionale du Rivage qui cessera d'exister.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'Éducation:

QUE la Commission scolaire régionale du Rivage cesse d'exister;

Et ce, conformément à l'article 495b de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

QUE ce changement prenne effet à compter de la date de la publication du présent arrêté en conseil à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre de l'Éducation,

JACQUES-YVAN MORIN.

2020-o

Terres et Forêts**Cadastres****Paroisse de l'Ancienne-Lorette**

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de l'Ancienne-Lorette.

Avis est, par la présente, donné que les lots 142-33-1, 142-29 à 142-32 ainsi qu'une partie des lots 142-42 et 142-33 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 8 juin 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de l'Ancienne-Lorette.

Avis est, par la présente, donné que le lot 192-4 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 7 juin 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Canton d'Archambault

Cadastre: canton d'Archambault; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: Val-des-Lacs.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie des lots 45B-6 et 45B-7, rang III est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 30 mai 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Canton d'Ascot

Cadastre: canton d'Ascot; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: Fleurimont.

Avis est, par la présente, donné que les lots 23C-96, 23C-178 et 23C-179, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 6 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de La Malbaie

Cadastre: paroisse de La Malbaie; division d'enregistrement: Charlevoix no 1; municipalité: ville de La Malbaie.

Avis est, par la présente, donné que les lots 580-303 à 580-306 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 8 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville d'Outremont.

Avis est, par la présente, donné que le lot 4874 est ajouté et que les lots 37-234 à 37-236 ainsi qu'une partie du lot 37 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 5 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

**Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire
(partie révisée)**

Cadastre: révisé d'une partie de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Lévis.

Avis est, par la présente, donné que le lot 25-4 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 4 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est, par la présente, donné que les lots 117-101 à 117-103 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil, et qu'une partie du lot 307 est annulée et intégrée aux lots 115 à 117 qui sont corrigés en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.

Québec, le 13 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est, par la présente, donné que les lots 117-97, 117-99, 117-100, 117-104, 117-105, 117-100-2, 117-141, 117-142 ainsi qu'une partie du lot 117-140 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil, et que deux parties du lot 307 sont annulées et intégrées aux lots 117 à 119 qui sont corrigés en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.

Québec, le 13 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 97-102 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil, comme en date du 29 avril 1974.

Québec, le 6 juin 1979.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1983-o

Paroisse de Saint-Eustache

Cadastre: paroisse de Saint-Eustache; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: ville de Saint-Eustache.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 511 est annulée et intégrée au lot 46 qui est corrigé en vertu des articles 2174a et 2174 du Code civil.
Québec, le 7 juin 1979.

1983-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ferdinand, canton d'Halifax

Cadastre: paroisse de Saint-Ferdinand, canton d'Halifax; division d'enregistrement: Mégantic; municipalité: canton de Halifax-Sud.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 650-16, rang IX annulée par erreur le 8 avril 1976 garde force et vigueur. Cet avis est fait en référence à l'avis paru

le 8 mai 1976, vol. 18, no 19, page 4119.
Québec, le 31 mai 1979.

1983-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Sauveur

Cadastre: paroisse de Saint-Sauveur; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Vanier.

Avis est, par la présente, donné que le lot 2538 est ajouté et qu'une partie des lots 2429 et 2429-284 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 13 juin 1979.

1983-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Transports

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Matane

Dans la municipalité de Grosses-Roches:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132, vis-à-vis des lots 37-A, 37-B, 38-A, 38-B, 39-A et 39-F du rang I, sur une longueur de 4 500 pieds.

Dans la municipalité de Sainte-Félicité, paroisse:

L'ancienne route 6: au nord de la route 132, vis-à-vis du lot 154 jusque vis-à-vis du lot 161, sur une longueur de 2 200 pieds; au nord de la route 132, vis-à-vis des lots 48, 49, 50 et 51, sur une longueur de 1 100 pieds; au nord de la route 132 et à l'est du village de Sainte-Félicité, vis-à-vis des lots 52 et 53, sur une longueur de 800 pieds; au nord de la route 132 et à l'ouest du village de Sainte-Félicité, sur une longueur de 650 pieds.

Dans la municipalité de Sainte-Félicité, village:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132, sur une longueur de 5 300 pieds.

La route de l'Eglise, entre l'ancienne route 6 et la route 132, sur une longueur de 1 025 pieds.

Dans la municipalité de Petite-Matane .:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132, sur une longueur de 13 522 pieds.

La route de Petite-Matane, entre l'ancienne route 6 et l'actuelle route 132, sur une longueur de 950 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Ulric-de-Matane, paroisse:

L'ancienne route 6, entre la route 132 et la limite ouest du village de Saint-Ulric, vis-à-vis du lot 19, sur une longueur de 1 150 pieds; entre la limite est du village de Saint-Ulric et la route 132, vis-à-vis des lots 15-2, 15-3 et 15-4, sur une longueur de 1 200 pieds.

La route James entre l'ancienne route 6 et la route 132, sur une longueur de 1 100 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Ulric, village:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132 entre les limites est et ouest de la municipalité, sur une longueur de 6 850 pieds.

La route Saint-Léandre-Saint-Ulric entre l'ancienne route 6 et l'actuelle route 132, sur une longueur de 700 pieds.

Québec, le 29 mai 1979.

1980-o

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

Office de la langue française

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance régulière du 6 juillet 1979, a recommandé:

Féminisation des titres

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles:

— soit à l'aide du féminin usité. Exemples: couturière,

infirmière, avocate;

— soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples: une journaliste, une architecte, une ministre;

— soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples: députée, chirurgienne, praticienne;

— soit par l'adjonction du mot femme. Exemples: femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

Radiotélévision

Le terme **RADIOTÉLÉVISION** et les définitions suivantes:

1. Technique de transmission d'émissions de radio ou de télévision au moyen d'ondes radioélectriques à l'intention du public.

2. Ensemble des installations et entreprises qui acheminent vers le public des émissions de radio et de télévision.

3. Entreprise qui exploite des réseaux de radio et de télévision.

Le secrétaire,

2039-o

PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Proclamation(s)

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposés par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1657-79, du 6 juin 1979, Nous avons décrété et ordonné

et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 62

Annexe A

Cadastre de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant le bloc 7, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, à Sorel.

Cadastre du bassin de la Rivière-au-Lièvre, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé, à Louiseville.

Cadastre du canton de Tabaret, comprenant le bloc 68, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton de Proulx, comprenant les lots 1 à 27, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Gendreau, comprenant les lots 1 et 2, rang C, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton de Reclus, comprenant les lots 16 à 18, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton de Baskatong, comprenant les lots 1 à 50, rang G, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, à Maniwaki.

Cadastre de la paroisse de La Visitation (Ile Dupas), comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, à Berthierville.

2017-o

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Maria à l'endroit des lots 9 à 13 et 15 à 17, rang 1 partie ouest, 1 à 16, 81 et 82, rang 1 partie est, et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. le 23 avril 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 4 mai 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 4 mai 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 7 de ladite loi;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1659-79, du 6 juin 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres dépropriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Maria à l'endroit des lots 9 à 13 et 15 à 17, rang 1 partie ouest, 1 à 16, 81 et 82, rang 1 partie est, et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec, et qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Carleton;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette pro-

clamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

GERMAIN HALLEY.

2027-30-2-o

Libro: 505

Folio: 63

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le mi-

nistre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 316 à 407 et 1296 à 1304 et leurs subdivisions respectives, rang 1 est, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. le 5 avril 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 17 avril 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 18 avril 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 7 de ladite loi;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1658-79, du 6 juin 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 316 à 407 et 1296 à 1304 et leurs subdivisions respectives, rang 1 est, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec, et qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot com-

pris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec;

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505
Folio: 64
GERMAIN HALLEY.
2028-30-2-0

[L.S.]

Gouvernement
du Québec
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20), les termes et séances de la Cour supérieure et de ses juges sont tenus au chef-lieu des différents

districts judiciaires de la province ou à l'endroit qui peut être fixé par l'autorité compétente;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de ladite loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par proclamation, ordonner que les termes et séances de la Cour supérieure et des juges de ce tribunal soient aussi tenus dans un endroit du district judiciaire autre que celui où est situé le chef-lieu;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ordonner que les termes et séances de la Cour supérieure du district judiciaire de Saint-François, dont le chef-lieu est situé à Sherbrooke, et des juges de ce tribunal puissent être tenus à Lac-Mégantic, municipalité située dans le district judiciaire de Saint-François, dans l'édifice connu sous le nom de l'Hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac à Lac-Mégantic;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1647-79, du 6 juin 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre de la Justice:

QUE, conformément aux dispositions de l'article 46 de la Loi des tribunaux judiciaires, les termes et séances de la Cour supérieure du district judiciaire de Saint-François et des juges de ce tribunal soient aussi tenus à Lac-Mégantic, dans l'édifice connu sous le nom de l'Hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac à Lac-Mégantic.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-ministre général adjoint,

Libro: 505
Folio: 61
GERMAIN HALLEY.
2017-0

Régie des marchés agricoles du Québec

Plan conjoint des producteurs de céleri en pleine terre

Veuillez prendre note que, selon les dispositions de l'article 100 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Régie des marchés agricoles du Québec a, par sa décision numéro 2647 désigné Me Claude Régnier

liquidateur des affaires de l'Office des producteurs de céleri en pleine terre du Québec.

Régie des marchés agricoles du Québec,

1988-0
Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

VAL SEJOUR

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 47 et 83 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), il a accordé des lettres patentes, en date du 22^e jour de mai 1979, convertissant la corporation VAL SEJOUR INC., constituée le 27 octobre 1969, en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, et ayant des objets similaires à ceux d'un établisse-

ment institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous le nom de «VAL SEJOUR».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: «CENTRE D'ACCUEIL».

Le siège social de l'établissement sera à Salaberry-de-Valleyfield, dans le district judiciaire de Beauharnois.

*Le ministre des Consommateurs, Coopératives
et Institutions financières,*

LISE PAYETTE,

1283-8017

1963-o

Sociétés d'agriculture — Loi des

Société d'agriculture du comté de Beauharnois

Le ministre de l'Agriculture donne avis en vertu de la Loi des sociétés d'agriculture (S.R. 1964, chapitre 112, articles 2 et 72) de la constitution d'une société d'agri-

culture sous le nom de «Société d'agriculture de comté de Beauharnois».

Daté au bureau du ministre, le 22 juin 1979.

Le ministre de l'Agriculture,

JEAN GARON.

1965-o

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation de Pointe-à-la-Croix

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du septième jour de juin 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean-Pierre Pagé, secrétaire-trésorier

90, rue Principale

Pointe-à-la-Croix

Monsieur Michel Goudreau, organisateur communautaire

Chemin Petite-Rivière-du-Loup

Pointe-à-la-Croix

Monsieur Philippe Leblanc, retraité

33, de la Mer

Pointe-à-la-Croix

Monsieur Gérard Leblanc, retraité

87, rue Principale

Pointe-à-la-Croix

Monsieur Lorenzo Leblanc, contremaitre

Rue Principale est

Pointe-à-la-Croix

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à

faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, dans le district judiciaire de Bonaventure.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

ME JEAN-LUC LESAGE, notaire.

2015-o

Office municipal d'habitation de Saint-Eustache

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du septième jour de juin 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean Bélisle, cultivateur

621, 25^e Avenue

Saint-Eustache

Monsieur Jules Renaud, coordonnateur adjoint

364, rue Saint-Eustache

Saint-Eustache

Monsieur Jean-Paul Paquette, directeur des services financiers

217, rue Champagne

Saint-Eustache

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Eustache, dans le district judiciaire

de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec.
Le secrétaire,
ME JEAN-LUC LESAGE, notaire.

2016-0

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale Lapointe

(Siège social: ville de Jonquière, Qué.)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Tremblay, directeur général, au centre administratif, 280, rue Saint-Joseph, ville de Jonquière, comté de Jonquière, Qué., jusqu'à 17 heures, le mercredi 15 août 1979, et par après jusqu'à 19 h 30, à la salle des assemblées, polyvalente Kénogami, 20, boulevard des Etudiants, ville de Jonquière, (secteur Kénogami) Qué., pour l'achat de 862 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Lapointe, datées du 10 septembre 1979, et remboursables en série du 10 septembre 1980 au 10 septembre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 10 mars et 10 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 septembre 1979.

Tableau d'amortissement — 862 000 \$ — 10 ans	
Année	Capital
10 septembre 1980	53 000 \$
10 septembre 1981	58 000
10 septembre 1982	64 000
10 septembre 1983	71 000
10 septembre 1984	79 000
10 septembre 1985	87 000
10 septembre 1986	96 000
10 septembre 1987	106 000
10 septembre 1988	118 000
10 septembre 1989	130 000

La commission scolaire régionale Lapointe, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les

maines du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courtier échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Lapointe s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 septembre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 12 octobre 1977 — 862 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'absence des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 15 août 1979 à 19 h 30, à la salle des assemblées, polyvalente Kénogami, 200, boulevard des Etudiants, ville de Jonquière, (secteur Kénogami), Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Jonquière, le 18 juillet 1979.

Le directeur général,
CLAUDE TREMBLAY.

Centre administratif
280, rue Saint-Joseph
ville de Jonquière
comté de Jonquière, Qué.
téléphone: 542-7551, code 418

Ville de Matane

(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Matane» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 299 000 \$ d'obligations de la ville de Matane datées du 10 septembre 1979 et remboursables en série du 10 septembre 1980 au 10 septembre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 10 mars et 10 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 14 août 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (téléx 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 septembre 1979.

Tableau d'amortissement — 1 299 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
10 septembre 1980	30 000 \$
10 septembre 1981	36 000
10 septembre 1982	39 000
10 septembre 1983	42 000
10 septembre 1984	45 000
10 septembre 1985	34 000
10 septembre 1986	38 000
10 septembre 1987	42 000
10 septembre 1988	46 000
10 septembre 1989	52 000
10 septembre 1990	56 000
10 septembre 1991	62 000
10 septembre 1992	69 000
10 septembre 1993	76 000
10 septembre 1994	81 000
10 septembre 1995	90 000
10 septembre 1996	98 000
10 septembre 1997	109 000
10 septembre 1998	120 000
10 septembre 1999	134 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées.

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 134 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dont le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 10 septembre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 10 septembre 1999 au montant de 134 000 \$ comprend un solde de 6 000 \$ renouvelable pour une période de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
10 septembre 2000	1 000 \$
10 septembre 2001	1 000
10 septembre 2002	1 000
10 septembre 2003	1 500
10 septembre 2004	1 500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 134 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 10 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Matane s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 septembre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 540 — 13 900 \$ — aqueduc, égouts;

541 — 107 100 \$ — voirie, éclairage etc; 559 — 56 300 \$ — aqueduc, égouts; 560 — 211 500 \$ — aqueduc, égouts, voirie etc.; 567 — 68 600 \$ — aqueduc, égouts; 569 — 60 000 \$ — achat d'un mini-ordinateur; 579 — 338 300 \$ — voirie, éclairage; 580 — 367 300 \$ — aqueduc, égouts; 597 — 76 000 \$ — achat de terrains.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 14 août 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 août 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 230, rue Saint-Jérôme, ville de Matane, comté de Matane, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Matane, comté de Matane, le 19 juillet 1979.

Le secrétaire-trésorier,

ANDRÉ LAVOIE.

Hôtel de ville

230, rue Saint-Jérôme

ville de Matane

comté de Matane, Qué., G4W 3A2

téléphone: 562-2333, code 418

2034-0

Ville de Mirabel

(Comté de Deux-Montagnes)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Bélisle, greffier, à l'hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, comté de Deux-Montagnes, Qué., jusqu'à 20 heures, le lundi 13 août 1979, pour l'achat de 2 289 000 \$ d'obligations de la ville de Mirabel datées du 10 septembre 1979 et remboursables en série du 10 septembre 1980 au 10 septembre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 10 mars et 10 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 septembre 1979.

Tableau d'amortissement — 2 289 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
10 septembre 1980	36 000 \$
10 septembre 1981	40 000

Année	Capital
10 septembre 1982	44 000 \$
10 septembre 1983	49 000
10 septembre 1984	54 000
10 septembre 1985	60 000
10 septembre 1986	65 000
10 septembre 1987	72 000
10 septembre 1988	80 000
10 septembre 1989	87 000
10 septembre 1990	97 000
10 septembre 1991	107 000
10 septembre 1992	118 000
10 septembre 1993	129 000
10 septembre 1994	144 000
10 septembre 1995	157 000
10 septembre 1996	174 000
10 septembre 1997	192 000
10 septembre 1998	211 000
10 septembre 1999	373 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 373 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 10 septembre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les cursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 10 septembre 1999 au montant de 373 000 \$ comprend un solde de 141 000 \$ renouvelable pour une période additionnelle de 8 ans et échéant comme suit:

Année	Capital
10 septembre 2000	13 000 \$
10 septembre 2001	14 000
10 septembre 2002	15 000
10 septembre 2003	17 000
10 septembre 2004	18 000
10 septembre 2005	20 000
10 septembre 2006	21 000
10 septembre 2007	23 000

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 373 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 10 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Mirabel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 septembre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 192 — 200 500 \$ —; 200 — 79 500 \$ — renouvellements d'emprunt; 93 — 184 000 \$ — aqueduc, égouts, voirie; 95 — 10 000 \$ — voirie; 116 — 103 000 \$ — voirie, aqueduc, égouts; 121 — 215 000 \$ —; 122 — 58 000 \$ — aqueduc, égouts; 123 — 15 000 \$ — voirie; 124 — 241 000 \$ — aqueduc, égouts, voirie 136 — 1 183 000 \$ — const. d'un aréna.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenu à 20 heures, le lundi 13 août 1979 à l'hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, comté de Deux-Montagnes, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mirabel, comté de Deux-Montagnes, le 18 juillet 1979.

Hôtel de ville
14111, rue Saint-Jean
Sainte-Monique
Mirabel

comté de Deux-Montagnes, Qué., JON 1R0
téléphone: 475-8653, code 514 2035-0

Le greffier,
CLAUDE BÉLISLE.

Syndicats professionnels — Loi des

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE DECOFIX LTEE, INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 31 mai 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le

nom de «ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE DECOFIX LTEE, INC.», avec siège social situé à 7705 est, boulevard Gouin, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2043-0 1636-4226

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011369-780

MARCEL RIVEST, domicilié et résidant au 7370, rue des Cloveries, ville d'Anjou, district de Montréal, demandeur, c. DAME LISE RIVEST-MORIN, épouse séparée de biens de Jean-Guy Morin, domiciliée et résidant au 11655, rue Tolhurst, à Montréal, district de Montréal, et FERNAND RIVEST, domicilié et résidant au 3285, rue Cadillac, à Montréal, district de Montréal, et DAME THERESE RIVEST, épouse séparée de biens de Valérien Jean, domiciliée et résidant au 9550, rue Lajeunesse, appartement 712, à Montréal, district de Montréal, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire adjoint Me Micheline C. Pellerin, daté du 4 mai 1979, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

«Un emplacement ayant front sur la rue Cadillac à Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros sept cent quarante et un, sept cent quarante-deux, sept cent quarante-trois, sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-741, 742, 743, 744 et 745) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe.

Avec bâtisses dessus érigées sans exception et notamment celle portant les numéros civiques 3285 et 3287, de la rue Cadillac, à Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 9 825 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le TRENTIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 juin 1979.

2004-0

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000083-79
Shérif: 25-79

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD, caisse d'épargne et de crédit légalement constituée et régie par la Loi d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2727, 6^e Avenue, Saint-Georges-Est, comté de Beauce, demanderesse, c. MONSIEUR MARIE-LOUIS POULIN, restaurateur demeurant et domicilié au 864, chemin Thibault, Sherbrooke et DAME HUGUETTE BERNARD épouse de Marie-Louis Poulin, domiciliée et résidante au 864, chemin Thibault, Sherbrooke, défendeurs.

1. Un emplacement de terrain situé dans la municipalité du village de Saint-Victor, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent dix-huit (ptie 218) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant deux cent cinquante pieds (250') de largeur en front sur le chemin public et la même largeur à la profondeur, par une profondeur de cent pieds (100') des deux (2) autres côtés.

Borné en front au nord-ouest par la route numéro cent huit (108); d'un côté au sud-ouest à la subdivision numéro cinquante-cinq du lot originaire numéro deux cent dix-huit (218-55) appartenant à monsieur Yves Bolduc ou représentants; à la profondeur au sud-est à une partie du lot numéro deux cent dix-huit (ptie 218) ci-après décrite au paragraphe deux (2), et de l'autre côté au nord-est à une partie du lot numéro deux cent dix-huit (ptie 218) appartenant à M. Gaston Bernard ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec tout l'ameublement, l'équipement et les accessoires servant à l'exploitation du restaurant de l'emprunteur, lesquels ameublement, équipement et accessoires sont par les présentes rendus immeubles par destination.

Sujet aux conditions et plus particulièrement au pacte de préférence stipulé au titre d'acquisition de l'emprunteur, enregistré à Beauce le 7 juillet 1977, sous le numéro 296676.

2. Un emplacement de terrain situé dans la municipalité du village de Saint-Victor, de Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent dix-huit (ptie 218) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant deux cent cinquante pieds (250') de largeur en front dans sa ligne nord-ouest et à la profondeur dans sa ligne sud-est par une profondeur de cent pieds (100') dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesures anglaises.

Bornés en front ou au nord-ouest au terrain ci-dessus décrit au paragraphe un (1), et des trois (3) autres côtés au terrain appartenant à monsieur Gaston Bernard.

Tel que le tout se trouve présentement, avec bâtisses circonstances et dépendances.

Les lignes latérales sud-ouest et nord-est du terrain hypothéqué sont le prolongement en ligne droite vers le sud-est des mêmes lignes du terrain ci-dessus décrit au paragraphe un (1).

La mise à prix est fixée à la somme de 5 850 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu sur place, au restaurant Le Campagnard à Saint-Victor, comté de Beauce le QUATRIEME jour de SEPTEMBRE 1979 à DIX heures, en conformité de

l'ordonnance rendue par l'honorable Jacques Dufour J.C.S. en date du 20 juin 1979.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 18 juillet 1979.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

2024-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
Nos 200-02-3789-783 C.P.Q.
200-05-2616-790 C.S.Q.
Shérif de Beauce: 17-79

PHILIPPE DION, quincaillier, faisant affaires sous les nom et raison sociale de «QUINCAILLERIE PHILIPPE DION» à Saint-Lazare, comté de Bellechasse, district de Québec, demandeur, c. LAVAL BEAUDOIN, domicilié et résidant au 1117, de la rue Louis-R.-Latour, à Boucherville, district de Montréal, défendeur.

Lot 1: Le lot numéro vingt-sept-A (27-A) rang 2, canton de Buckland du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Malachie, division d'enregistrement de Dorchester, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lot 2: Un morceau de terrain mesurant sept acres et demie (7½ acres) de largeur, mesuré le long du chemin public, sur trois acres de profondeur, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Edouard-de-Frampton, division d'enregistrement de Dorchester, ce lot étant borné en front au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par le lot deux cent quatre-vingt-quinze (295), au nord-ouest et au nord-est au reste

du lot appartenant à M. Alfred Grondin ou représentants.

Avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ces immeubles, notamment avec droit de passage à pied et en voiture, en toute saison de l'année, en faveur de M. Alfred Grondin, sur la partie du lot deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) ci-dessus décrite, à peu près au centre dudit terrain, et ce, pour l'utilité du terrain restant audit Alfred Grondin.

La mise à prix est fixée à la somme de 1 550 \$ pour le lot 1 et à la somme de 165 \$ pour le lot 2 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Sainte-Hénédine, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 18 juillet 1979.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

2025-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000010-79
Shérif no 72

GILLES FORAND, domicilié et résidant au 110, rue Laval, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, SOLANGE BEAUREGARD-DROUIN, domiciliée et résidant au 521, rue Notre-Dame, Granby, district de Bedford, et JACQUES LADURANTAYE, domicilié et résidant à C.P. 86, South Stukely, district de Bedford, partie défenderesse.

la rue Laval, en la ville de Granby, comté de Shefford, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot numéro deux cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-232-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby.

Avec bâtisses dessus érigées portant le numéro civique 110, rue Laval, Granby, Qué.

«1. Un emplacement sis et situé sur le côté ouest de

2. Un certain terrain en la cité de Granby, connu et désigné comme étant la subdivision quatre cent trente-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit 628-434) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Sans bâtisse.»

La mise à prix est fixée à 6 322.50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,

ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Granby, le 17 juillet 1979.

2044-o

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Chicoutimi

No 150-05-001187-78

Shérif: 635-79

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHICOUTIMI, demanderesse, c. COUTURE & BERGERON LTEE et LOUIS-JOSEPH BERGERON et YVON BERGERON et CLAUDE BERGERON, co-défendeurs.

1. Des immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions numéros cinq, six, sept, huit et neuf du lot originaire numéro huit (lots 8-5, 8-6, 8-7, 8-8 et 8-9) rang Sept, sud-ouest, chemin Sydenham (rg VII S.-O. c. S.) au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

2. Un emplacement de figure rectangulaire faisant partie du lot numéro huit (ptie lot 8) rang et cadastre susdits, mesurant deux cent cinquante pieds (250') de largeur du nord-est au sud-ouest sur cent pieds (100') de profondeur du nord-ouest au sud-est, borné au nord-ouest aux terrains susdécrits en premier lieu, au sud-est au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) appartenant à Jules Tremblay ou représentants, d'un côté au nord-est encore au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) suivant une ligne étant le prolongement en ligne droite vers le sud-est de la ligne de division, lots numéros huit-neuf et huit-dix (lots 8-9 et 8-10) du même rang, et de l'autre côté au sud-ouest encore au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) suivant une ligne droite vers le sud-est de la ligne de division des lots numéros huit-cinq et huit-quatre (lots 8-5 et 8-4).

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement mesurant trois cent cinq

pieds (305') de largeur plus ou moins par cent soixante-six pieds (166') de profondeur connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro huit (lot 8) rang Sept, sud-ouest, chemin Sydenham, (rg VII, S.-O. c. S.) au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, compris et borné dans les limites suivantes: en front vers le nord-ouest, partie par une autre partie de ce lot, propriété de l'acquéreur et partie par le terrain de dame Pierrette Tremblay; en arrière vers le sud-est et d'un côté vers le nord-est par une autre partie de ce lot, propriété de monsieur Jules Tremblay, de l'autre côté vers le sud-ouest, par une autre partie de ce lot propriété de monsieur Victorien Leclerc ou représentants.

Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 41 837,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au palais de justice de Chicoutimi, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Chicoutimi, le 29 juin 1979.

1979-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 No 705-05-000 103-799

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 333 est, rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, c. GILLES BOURGET, domicilié au 757, rue Valade, à Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse et LAURENT LANGEVIN, syndic licencié, ayant son bureau au 1305, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, dit district, mis en cause, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Repentigny, conu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire quarante-trois (43-205) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec la maison y dessus érigée portant le numéro 757, de la rue Valade, en la ville de Repentigny.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Avec toutes les servitudes actives et passives, appa-

rentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment des servitudes d'utilité publique qui existent ou qui pourraient exister sur ledit immeuble et principalement sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, suivant acte enregistré à L'Assomption, sous le numéro 175.638.»

Sous réserve du droit de retention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 9 775 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI ONZIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEANNE MATTE.

District de Joliette
 Bureau du shérif
 Joliette, le 16 juillet 1979.

2045-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 No 705-05-000 154-784

DAME JOSEE PIETROCUPO, épouse divorcée de Henri Paré, domiciliée et résidant au 3810, rue Dandurand, app. 2, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, c. HENRI PARE domicilié et résidant au 10964, rue Rome, Montréal-Nord, dans le district de Montréal, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Julienne, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante-sept (ptie 347) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne, lequel emplacement mesurant cent (100) pieds de largeur par cent dix-huit (118) pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, lequel emplacement est borné comme suit: au nord par le chemin public, en arrière et à son bout ouest par une autre partie du même lot restant à la venderesse et de l'autre côté à l'est par la propriété d'un M. Viau.

Ainsi que le tout se trouve actuellement avec les servitu-

des actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ce morceau de terre.

Avec maison de campagne dessus érigée.»

Sous réserve du droit de retention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 781,25 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le LUNDI DIXIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEANNE MATTE.

District de Joliette
 Bureau du shérif
 Joliette, le 16 juillet 1979.

2046-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauce
 No 350-05-000073-79

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à ville Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, demanderesse, c. JEAN-MARIE MERCIER, domicilié et résidant à 1077, South East, 22th Avenue, Pompano, Florida 33062, U.S.A., défendeur.

«a) Un emplacement au village de Saint-Camille, faisant partie du lot numéro dix-huit (ptie 18) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang Six (VI), canton de Bellechasse, avec l'hôtellerie y érigée, circonstances et dépendances.

Cet emplacement mesure environ soixante pieds (60') de largeur par la profondeur qui se trouve depuis le chemin Royal jusqu'au terrain en second lieu ci-après décrit, et il est borné en front au sud-est par le chemin Royal ou rue Principale, au nord-est par la propriété de M. Henri-Louis Nadeau, au nord-ouest par le terrain en second lieu ci-après décrit et au sud-ouest par la propriété de M. Sylvio Deblois, aujourd'hui M. Camillien Jolin, et une rue au chemin de sortie auprès de ladite ligne sud-ouest.

A distraire du terrain susdécrit, l'emprise de la rue Audet. Sujet encore ledit emplacement, à une servitude mutuelle de vue avec la propriété voisine appartenant à M. Henri-Louis Nadeau, suivant enregistrement numéro 82490.

«b) Un terrain à Saint-Camille, adjacent et contigu au premier côté nord-ouest d'icelui, faisant partie du même lot dix-huit (ptie 18) du cadastre officiel pour le rang Six (VI) canton de Bellechasse. Ce terrain mesure soixante-trois pieds (63') de largeur depuis la ligne nord-ouest de l'emplacement susdécrit, au sud-est et courant vers le nord-

ouest par toute la profondeur qui se trouve depuis la rue Audet au sud-ouest et l'emplacement de M. Henri-Louis Nadeau au nord-est. Ce terrain est borné vers le sud-est au terrain ci-dessus décrit au paragraphe a), vers le sud-ouest à la rue Audet, vers le nord-ouest à une partie du même lot appartenant et réservé par M. Marcel Fortier, vers le nord-est au terrain de M. Henri-Louis Nadeau.

«c) Un autre emplacement à Saint-Camille, faisant partie du lot numéro dix-huit (ptie 18) du cadastre pour le rang Six (VI) canton de Bellechasse, mesurant quatre-vingt-trois pieds (83') de profondeur à partir de la rue de Jean-B. Brochu au nord-ouest et courant vers le sud-est par quatre-vingt-dix pieds (90') de largeur et borné en front au nord-est par la rue Audet, au nord-ouest par la rue dudit Jean-B. Brochu, au sud-ouest par la propriété de Mme J.-A. Brochu, aujourd'hui M. Jean-Guy Audet, au sud-est par le résidu du terrain de M. Maurice Larochelle, vendu à M. Sylvio Deblois, suivant enregistrement numéro 101267, et appartenant aujourd'hui à M. Camillien Jolin.»

La mise à prix est fixée à 6 640 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, à 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, Qué., le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Montmagny, le 16 juillet 1979.

1992-0

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-001744-796

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. C.A. MICHAUD, ès qualités de syndic à la faillite de Aurélien St-Hilaire, 110, place Crémazie, bureau 326, ville et

district de Montréal, défendeur, et AURELIEN ST-HILAIRE, résidant au 660, rue Frédérica, cité de Fabreville, district de Montréal, mis en cause, et LE REGISTREUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble du défendeur C.A. Michaud, ès qualités

de syndic à la faillite de Aurélien St-Hilaire.

«Un immeuble ayant front sur la rue Frederica, en la ville de Laval, Fabreville, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt (220-52) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec maison y construite portant le numéro civique 660, rue Frédérica, Fabreville, Laval.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et notamment avec un servitude en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec *et al.* enregistrée à Laval sous le numéro 293827.»

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-003869-789

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. TOMA MAMARBACHI, 2525, Cavendish, app. 830, Montréal, Qué., défendeur, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

Description

1. Un certain emplacement de figure rectangulaire, ayant front sur la rue Saint-Jacques ouest, dans la ville de Montréal, mesurant trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (37,5') en largeur en avant, et en arrière, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') sur les deux côtés et composé de:

a) La partie sud-ouest du lot originaire numéro soixante (ptie S.-O. 60) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-Ward, de la ville de Montréal mesurant quinze pieds (15') de largeur en front le long de la rue Saint-Jacques ouest et en arrière, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') de chaque côté et bornée en avant au sud-est par le lot originaire numéro soixante-seize (76), sur un côté au nord-est par le résidu dudit lot numéro soixante (60) et de l'autre côté au sud-ouest par la partie du lot originaire numéro soixante et un (61) ci-après décrite au paragraphe b; contenant une superficie totale de mille trois cent cinquante pieds carrés (1 350 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

b) La partie nord-est du lot originaire numéro soixante et un (ptie N.-E. 61) des mêmes plan et livre de renvoi officiels mesurant vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5') de largeur en front le long de la rue Saint-Jacques ouest et en arrière, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') de chaque côté et bornée: en front au sud-est par la rue Saint-Jacques ouest; en arrière au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-quinze (75) d'un côté au nord-est par la partie du lot originaire numéro soixante (60) ci-haut décrite au paragraphe a, et de l'autre

La mise à prix est fixée à 8 837,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 19 juin 1979.

1993-0

côté au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro soixante et un (61), contenant une superficie totale de deux mille vingt-cinq pieds carrés (2 025 pi²), mesures anglaises et plus ou moins;

Avec un édifice à deux étages dessus y érigés portant les numéros civiques 2267, 2269, 2271 et 2273, rue Saint-Jacques ouest, le mur sud-ouest étant mitoyen.

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont de mesures anglaises et plus ou moins et les mentions ci-dessus faites sont aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-Ward, de la ville et district de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ces droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

2. Un certain emplacement de figure rectangulaire ayant front sur la rue Saint-Jacques ouest dans la ville de Montréal, mesurant soixante-sept pieds et huit dixièmes de pied (67,8') en largeur en avant et en arrière, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') sur chacun de ses côtés et composé de:

a) La partie extrême sud-ouest du lot originaire numéro soixante et un (ptie S.-O. 61) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-Ward de la ville de Montréal, mesurant sept pieds et huit dixièmes de pied (7,8') en largeur en avant et en arrière, par des mesures effectuées sur les lieux et sept pieds et neuf dixièmes de pied (7,9') en largeur en avant et en arrière, selon les actes authentiques; par quatre-vingt-dix pieds (90'), et bornée en avant au sud-est par la rue Saint-Jacques ouest, en arrière au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-quinze (75), d'un côté au nord-est par le résidu dudit lot numéro soixante-neuf (69) et de l'autre côté au sud-ouest par le lot originaire numéro soixante-deux ci-après décrite;

b) Le lot originaire numéro soixante-deux (62) auxdits plan et livre de renvoi officiels borné en avant vers le sud-

est par la rue Saint-Jacques ouest, vers le sud-ouest par le lot originaire numéro soixante-trois (63) ci-après décrit mesurant trente pieds (30') en largeur sur la rue Saint-Jacques ouest par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') ayant une superficie totale de deux mille sept cents pieds carrés (2 700 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

c) Le lot originaire numéro soixante-trois (63) desdits plan et livre de renvoi officiels borné en avant vers le sud-est par la rue Saint-Jacques ouest, vers le sud-ouest par le lot originaire numéro soixante-quatre (64) vers le nord-est par le lot originaire numéro soixante-trois (63) et vers le nord-est par le lot originaire numéro soixante-deux (62), ci-haut décrit, mesurant trente pieds (30') de largeur sur la rue Saint-Jacques ouest et par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') ayant une superficie totale de deux mille sept cents pieds carrés (2 700 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout avec les bâtisses y dessus érigées portant les numéros civiques 2277 et 2279, rue Saint-Jacques ouest, tel que le tout se trouve présentement avec tous ces droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

3. Un certain terrain vacant de figure rectangulaire ayant front sur la rue Saint-Jacques ouest dans la ville de Montréal connu et désigné comme étant le lot originaire

numéro soixante-quatre (64) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-Ward de la ville et district de Montréal, mesurant trente pieds (30') de largeur en avant la longueur de la rue Saint-Jacques et en arrière par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') de chaque de ses côtés ayant une superficie totale de deux mille sept cents pieds carrés (2 700 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, borné vers le sud-ouest par la rue Dominion (lot numéro 65) vers le nord-ouest par le lot soixante-douze (72), et vers le nord-est par le lot numéro soixante-treize (63) ci-haut décrit.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ces droits circonstances et dépendances sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

La mise à prix est fixée à 6 862.50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 10 juillet 1979.

1994-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-003598-792

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276 ouest, Saint-Jacques, Montréal, demanderesse, c. JACQUES BLAIS, demeurant au 881, 7^e Avenue, Fabreville, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«1. Un emplacement ayant front sur la rue Mattawa, à Fabreville, en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-54) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; ledit emplacement mesure quatre-vingts pieds et cinq dixièmes de pied (80,5') de longueur dans sa ligne sud-ouest le long de la rue Mattawa; vingt et un pieds et sept dixièmes de pied (21,7') de longueur dans sa ligne ouest le long de la rue Mattawa; cent pieds (100') de longueur en arrière dans sa ligne nord-est; cent pieds (100') de profondeur dans sa ligne sud-est le long de la rue Kawartha et quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (96,3') de profondeur dans sa ligne nord-ouest formant d'après le cadastre, une

superficie de douze mille deux cent cinquante et un pieds carrés (12 251 pi²), mais d'après les calculs de M. Yvon Ethier, arpenteur-géomètre, ainsi qu'il appert au certificat de localisation, dix mille deux cent trente-six pieds carrés (10 236 pi²) le tout mesures anglaises, et plus ou moins. Avec maison dessus érigée portant le numéro 1839, rue Mattawa, à Fabreville, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 3 882.50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le CIN-QUIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 12 juillet 1979.

1995-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-000899-797

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 276 ouest, rue Saint-Jacques, suite 505, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. MICHEL PROVOST, résidant et domicilié au 500, Marie-Victorin, à Boucherville, district de Montréal, défendeur, et le REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un immeuble situé à Boucherville, connu et désigné comme étant les subdivisions vingt-cinq et vingt-six du lot originaire cent quarante-six (146-25 et 26) au cadastre du village de Boucherville.

Avec maison y érigée portant les numéros 500, 500A, 502 et 502B du boulevard Marie-Victorin, à Boucherville. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes

ou occultes attachées audit immeuble et avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 17 387,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, Qué., le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 28 juin 1979.

1996-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-014792-780

DAME THERESE BOLDUC COX, résidant et domiciliée au 59, montée Major, à Laval-des-Rapides, province de Québec, demanderesse, c. DOCTEUR CLAUDE PAULIN, résidant et domicilié au 1455 ouest, rue Sherbrooke, app. 805, dans les ville et district de Montréal, et travaillant au CENTRE MEDICAL DE MONTREAL (SHERBROOKE ST-ANDRE) INC., situé au 912 est, rue Sherbrooke, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal, mesurant dix-neuf pieds et six pouces (19'6") de largeur sur quatre-vingts pieds (80') de profondeur, suivant le cadastre, mais mesurant dix-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (19,95') de pied en front, à cause d'un surplus de terrain, suivant le plan de W.E. Lauriault, arpenteur-géomètre, en date du sept novembre mil neuf cent soixante sept, dossier numéro

12577, mesures anglaises et plus ou moins connu comme étant le lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent quatre-vingt-neuf (1189-9) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques.»

La mise à prix est fixée à 1 562,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le TRENTIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 3 juillet 1979.

1997-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-004447-791

BOUSCO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 422, boulevard Sainte-Dorothée, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, c.

MOTEL ST-FRANCOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5855, boulevard des Mille-Iles, à Saint-François, ville de Laval, district de

Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard des Mille-Iles, à ville de Laval, connu et désigné comme étant composé:

1. Du lot numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-neuf (129-65) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval;

2. Du lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente (130-5) aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Saint-François-de-Sales, en ladite division d'enregistrement de Laval. Avec toutes bâtisses dessus érigées et notamment celle portant

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003095-799

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE ET AL., demandeurs, c. ADRIEN AUBRY, résidant et domicilié au 710, rue Osborne, Verdun, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble sis à Montréal, comprenant: deux lots de terre désignés sous les numéros deux cent soixante-cinq et deux cent soixante-six de la subdivision du lot originaire numéro trois mille neuf cent trente (3930-265 et 266) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal, avec toutes constructions dessus élevées numéros 1959 à 1969, rue Denonville, Montréal et tous droits inhérents et toutes servitudes.»

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020813-786

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LTEE, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au 1253, avenue McGill Collège, app. 980, Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. JEAN DUCLOS, a/s 8673, rue Saint-Denis, suite 100, Montréal, et SYDNEY SPINNER, résidant et domicilié au 847, avenue McEachran, Outremont, défendeurs, et DAME MARIE BEAUDRY-DUCLOS, a/s 8673, rue Saint-Denis, Montréal, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Lajeunesse, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille six cent vingt-huit (2628-ptie N.-O. 111) aux plan et livre de renvoi

le numéro civique 5855, boulevard des Mille-Iles, à ville de Laval.»

La mise à prix est fixée à 38 475 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1979.

1998-o

La mise à prix est fixée à 11 112,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1979.

1999-o

officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-neuf pieds et trois pouces (29'3") de largeur par une profondeur de soixante-dix-sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (77,78') du côté nord-ouest, bornée ladite partie comme suit: en front au nord-est par la rue Lajeunesse, en arrière au sud-ouest par une ruelle, d'un côté au nord-ouest, par le lot 2628-112 et de l'autre côté au sud-est par le résidu du lot 2628-111. Les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison y construite, portant les numéros 7976, 7978 et 7980, Lajeunesse, Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens, et aussi avec un garage y construit, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Avec droit de passage dans la ruelle en arrière de ladite propriété et dans les ruelles y conduisant, en commun avec tous autres y ayant

droit. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 7 925 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-005442-783

LESLIE GERO, homme d'affaires, domicilié et résidant au 6525, rue Wilderton, app. 209, en les ville et district de Montréal, faisant affaires sous la raison sociale Laurentide Nursery and Garden Center, au 703, boulevard des Laurentides, en les ville de Laval, (Pont-Viau) et district de Montréal, demandeur, c. **HENRI FORTIN**, domicilié et résidant au 3940, boulevard Dagenais, lot 307 en les ville de Laval (Fabreville), et district de Montréal, défendeur, et **LE REGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur le boulevard des Laurentides (anciennement Taschereau) en la ville de Pont-Viau, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro sept A (ptie 7A) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, contenant cinquante-quatre pieds de largeur en front sur le boulevard des Laurentides, sur cent pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Borné ledit immeuble comme suit: en front par le boulevard des Laurentides

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-046025-776

VILLE DE HAMPSTEAD, corps politique, ayant sa principale place d'affaires au 5569, chemin de la Reine-Marie, Hampstead, district de Montréal, demanderesse, c. **BAYVIEW CONSTRUCTION LIMITED**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1871, Saint-Louis, chambre 2B, ville Saint-Laurent, Montréal, défenderesse, et **LE REGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Des subdivisions cinq cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quatre, cinq cent quatre-vingt-cinq et cinq cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-583, 584, 585, 586) de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal. (ville de Hampstead)»

La mise à prix, soit 25% de l'évaluation municipale,

de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TRENTIEME jour d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 27 juin 1979.

2000-o

(anciennement Taschereau), en profondeur par un terrain appartenant à M. Gabriel Buzi ou représentants, d'un côté au nord-ouest par un terrain appartenant à M. Albert Meunier ou représentants, et de l'autre côté au sud-est par un terrain appartenant à Mme Antoinette Girard, épouse de M. Marcel Gonthier ou représentants.»

La mise à prix est fixée à 4 725 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 11 juillet 1979.

2001-o

est fixée à 5 900 \$ quant au lot 81-583; 5 912,50 \$ quant au lot 81-584; à 5 912,50 \$ quant au lot 81-585; 5 875 \$ quant au lot 81-586; que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice, de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le TRENTIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 11 juillet 1979.

2002-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour fédérale du Canada — District de Montréal
 No T-1593-79
 500
 C.S. 05-009153-790

Dans l'affaire de la LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU, du REGIME DES PENSIONS DU CANADA, de la LOI DE 1971, SUR L'ASSURANCE-CHOMAGE, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime des pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'Assurance-chômage, demandeur, c. GAETANE BERGEVIN PELLETIER, 250, terrasse Montreuil, Sainte-Dorothée, de la ville de Laval, dans la province de Québec, défenderesse, et le REGISTREUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Montreuil dans le quartier Sainte-Dorothée en la ville de Laval connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-sept (ptie 27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée mesurant cent cinquante-trois pieds et quatre dixièmes de pied (153,4') le long de la rivière des Prairies, trente-trois pieds et cinq dixièmes de pied (33,5') dans sa ligne nord, soixante et un pieds, (61') dans sa ligne ouest et cent quarante pieds (140') dans sa ligne nord-est et contenant une superficie de cinq mille sept cent quatre-vingts pieds carrés (5 780 pi²) le tout mesures anglaises. Et borné comme suit: vers le sud par la rivière des Prairies, vers le nord, vers l'ouest et vers le nord-est, par le résidu dudit lot originaire numéro 27. La ligne nord-est de ladite partie du lot numéro 27 ci-haut décrite et dans une direction sensiblement parallèle à la

ligne de division entre les lots numéros 27 et 26 dudit cadastre et est à une distance de deux cent quinze pieds et huit dixièmes de pied (215,8') de cette ligne de division. Le tout tel que décrit dans un plan préparé par M. Gabriel Dorais, arpenteur-géomètre en date du 24 août 1943 avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro civique 250, terrasse Montreuil, Sainte-Dorothée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec un droit de passage à pied et en voiture avec tout autre y ayant droit dans un passage de quatorze pieds de largeur établi sur le résidu dudit lot numéro 27 pour aller au chemin public de Sainte-Dorothée audit emplacement aux charges ordinaires d'entretien.»

La mise à prix est fixée à 5 555 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Qué., le SIXIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 18 juin 1979.

2003-o

Québec*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-000368-790
 S-5835

LES HUILES ULTRA-BEC INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au C.P. 65, Québec, Qué., demanderesse, c. LAURENT JUNEAU faisant affaires sous la raison sociale de «LES HUILES JUNEAU ENR.» au 8495, de Garonne, Charlesbourg,

Qué., défendeur.

«Une maison située au 8495, de Garonne, à Charlesbourg, Qué., portant le lot et cadastre (670-232) de la paroisse de Charlesbourg, avec circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 11 634,25\$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIEME jour de

SEPTEMBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 28 juillet 1979.

2036-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000110-796
S-5840

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 825, rue Sainte-Thérèse, cité et district de Québec, demanderesse, c. LES HABITATIONS LE PIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1201, chemin Industriel, Bernières, Lévis, défenderesse.

«Un emplacement de terrain connu et désigné comme étant le lot 640-152 et le lot 640-151-2 du cadastre officiel de Charlesbourg (Orsainville), division d'enregistrement de Québec et situé rue Mimosa, Orsainville.»

La mise à prix est fixée à 1 167,50 \$, soit 25% de

l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 28 juillet 1979.

2037-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001729-792
S-5838

SOCIÉTÉ RELYR INC., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 603, 21^e Rue Charny, district de Québec, demanderesse, c. LES FORMES ISOLANTES B.R. DU QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 11, place du Vieux-Moulin, Saint-Romuald, district de Québec et MICHEL LEBLOND syndic, ès qualités de syndic à la faillite de Les Formes Isolantes B.R. du Québec Inc., et a son bureau au 612 est, boulevard Charest, Québec, district de Québec, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lévis, bureau d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

«a) La resubdivision un de la subdivision quarante du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-40-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis.

Le tout avec bâtisse dessus en construction, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 221, place des Grèbes, Charny, Qué.»

La mise à prix est fixée à 6 055 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«b) La resubdivision deux de la subdivision quarante du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237-40-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis.

Le tout avec bâtisse dessus en construction, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 225, place des Grèbes, Charny, Qué.»

La mise à prix est fixée à 5 945 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 28 juillet 1979.

2038-o

Richelieu*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-023893-785

JEAN GRAVEL, partie demanderesse, c. JACQUELINE GAGNE, partie défenderesse.

«Un emplacement situé à Saint-Amable, dans le comté de Verchères et composé comme suit:

1. Du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189-21) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie;

2. Du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-22) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie;

3. Du lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-33) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie;

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 604, de la rue de l'Eglise, à Saint-Amable, circonstances et dépendances.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 850 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Verchères division d'enregistrement, 615, route Marie-Victorin, à Verchères, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Sorel, le 12 juillet 1979.

2026-o

Roberval*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Roberval
 B.S.A. 00056-79
 C.S.A. 160-05-000040-79

HENRI SAVARD, entrepreneur électricien, domicilié et résidant au 671, R.R. no 2, Delisle, district de Roberval, partie demanderesse, c. LE SALOON D'ALMA INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 242, boulevard Auger, Alma, district de Roberval, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, partie mise en cause.

Désignation

«Un terrain emplacement sis et situé en la ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, connu et désigné comme étant et comprenant les subdivisions cent dix-huit, cent dix-neuf et cent vingt et un du lot originaire numéro un-A du rang Saguenay (nos 1-A-118, 1-A-119 et 1-A-121), au cadastre officiel du canton de Labarre.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 11 657,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif,
 GUY GIRARD.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Alma, le 17 juillet 1979

2040-o

Saint-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000484-79

CAISSE POPULAIRE SHERBROOKE EST, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2 sud, rue Bowen, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, c. ROBERT BRIERE, résidant au 1376, rue Concorde, Fleurimont, district de Saint-François et ROBERT DESLAURIERS et WILFRID LANDRIAULT, parties défenderesses.

«Un certain immeuble, connu et désigné comme étant le lot numéro cent huit de la subdivision du lot originaire numéro vingt-quatre «C» (24-C-108) dans le rang Sept (rg 7) des plan et livre de renvoi officiels du canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites et dépendances, portant le numéro civique 1376, rue Concorde, municipalité de Fleurimont, Qué.».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 6 005 \$, soit 25% de l'évaluation municipale dudit immeuble.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, Qué., le MARDI VINGT-HUITIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sherbrooke, le 16 juillet 1979.

1987-o

Vente(s) pour taxes**Cité de Chambly**

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à la mairie de la cité de Chambly, 601 rue Hôtel-de-Ville, mercredi, le VINGT-NEUVIEME jour du mois d'AOUT 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts plus les frais subsequmment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 14 juin 1979, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi des cités et villes, article 550 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193).

Cadastre officiel de la paroisse de St-Joseph-de-Chambly

<i>Propriétaire</i>	<i>Description</i>	<i>Taxes municipales et intérêts</i>	<i>Taxes scolaires et intérêts</i>
Gaétan Vincent	270-532	93,36 \$	20,50 \$
Gaétan Vincent	270-533	93,36	20,50
Gaétan Vincent	270-534	93,36	20,50
Hans Schlupp	270-207	188,55	250,99
Hans Schlupp	270-206	188,55	250,99
Kenneth H. Penchoen	228-172	1 111,57	53,97
Joseph S. Henz	268-320	74,47	21,37
Roméo Vanier	270-405	47,19	44,67
John Campbell	270-302	71,16	44,67
Vary Realities Corp.	271-85	123,68	67,45
Vary Realities Corp.	271-136	121,39	14,53
Vary Realities Corp.	271-87	117,60	62,15

Propriétaire	Description	Taxes municipales et intérêts	Taxes scolaires et intérêt
Vary Realities Corp.	271-91	117,60 \$	62,15 \$
Vary Realities Corp.	271-130	117,60	62,15
Vary Realities Corp.	271-129	117,60	62,15
Vary Realities Corp.	271-95	117,60	62,15
Vary Realities Corp.	271-128	117,60	62,15
Vary Realities Corp.	271-127	117,60	62,15
Janos Regl <i>et al.</i>	270-38	82,30	
Janos Regl <i>et al.</i>	270-39	85,05	
Seibert Thornhill	268-189	178,24	
Manfred Bofinger	271-115	141,85	148,19
Vary Realities Corp.	271-110	196,58	101,93
Vary Realities Corp.	271-111	166,75	86,86
Emma Gruen Bofinger	271-181	141,85	148,19
Emma Gruen Bofinger	271-182	141,85	148,19
Emma Gruen Bofinger	271-183	141,85	148,19
Emma Gruen Bofinger	271-184	141,85	148,19
Alex S. Vary	271-162	129,10	57,83
Vary Realities Corp.	271-163	183,13	95,18
Emma Gruen Bofinger	271-185	166,05	173,28
Heinz Huhnke	271-165	147,39	233,19
E. & L. Investment Inc.	273-2112	35,14	14,23
E. & L. Investment Inc.	273-2101	34,00	14,10
E. & L. Investment Inc.	273-2102	34,00	14,10
E. & L. Investment Inc.	273-2150	34,00	14,10
E. & L. Investment Inc.	273-2151	34,00	14,10
E. & L. Investment Inc.	273-2152	34,00	14,10
E. & L. Investment Inc.	273-2122	34,00	13,97
E. & L. Investment Inc.	273-2123	34,00	13,97
E. & L. Investment Inc.	273-2221	61,44	18,91
Thomas Vasilios	273-2214	34,00	26,64
Maria Olajos	272-176	71,16	20,50
Triland Realities Corp. <i>et al.</i>	P. 298 et P. 299	1 921,01	1 363,68

Partie du lot 298, de forme irrégulière, mesurant quatre cent quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes (482,2') dans la ligne nord le long d'un arc de cercle de 11 609,52 pieds, quatre cent quarante-deux pieds et trois dixièmes (442,3') dans la ligne sud, deux mille sept cent soixante pieds (2 760') dans la ligne est, deux mille six cent vingt pieds (2 620') dans la ligne ouest; contenant en superficie un million cent quatre-vingt-dix mille pieds carrés (1 190 000 pi²) équivalant à trente-deux arpents carrés et trois dixièmes (32,3 arp²); bornée au nord par une autre partie du lot 298 (autoroute des cantons de l'Est), à l'est par une partie du lot 300, au sud par une partie du lot 299, à l'ouest par une partie du lot 295A.

Partie du lot 299, de forme irrégulière, mesurant quatre cent quarante-deux pieds et trois dixièmes (442,3') dans la ligne nord, deux mille quatre cent trente-neuf pieds (2 439') dans la ligne est, deux cent vingt-deux pieds et quatre dixièmes (222,4') dans la ligne sud le long du rang Saint-Joseph, cent neuf pieds et cinq dixièmes (109,5') dans une ligne ouest, deux cent onze pieds (211') dans l'autre ligne sud, deux mille trois cent soixante-neuf pieds (2 369') dans l'autre ligne ouest le long du lot 295A; contenant en superficie un million quarante-huit mille huit cent vingt-huit pieds carrés (1 048 828 pi²); équivalant à vingt-huit arpents carrés (28 arp²) bornée au nord par une partie du lot 298, à l'est par une partie du lot 300, au sud par le rang Saint-Joseph (sans désignation cadastrale) et par une autre partie du lot 299, à l'ouest par une autre partie du lot 299 et par une partie du lot 295A.

Consolidated Building Corporation	P. 275	157,18	11,91
-----------------------------------	--------	--------	-------

Partie du lot 275, de forme irrégulière, mesurant vingt-huit pieds et vingt-sept centièmes (28,27') dans la ligne nord-ouest, cent vingt-cinq pieds (125') dans la ligne nord-est, cinquante-neuf pieds et cinquante-cinq centièmes (59,55') dans la ligne sud-est, soixante-sept pieds et trois dixièmes (67,3') dans la ligne sud-ouest, soixante-cinq pieds et soixante-trois centièmes (65,63') dans la ligne ouest; contenant en superficie six mille cent quarante et un pieds carrés et trois dixièmes (6 541,3 pi²); bornée au nord-ouest par le lot 275-86 (rue Breux), au nord-est par le lot 275-117, au sud-est par le lot 275-19 (servitude Hydro-Québec), au sud-ouest par le lot 275-200, à l'ouest par le lot 274-764.

Consolidated Building Corporation	P. 277A et P. 278	543,30	477,23
-----------------------------------	-------------------	--------	--------

Partie du lot 277A, de forme irrégulière, mesurant sept pieds et quarante-deux centièmes (7,42') dans la ligne nord-ouest le long d'un arc de cercle de 890,94 pieds, cinq pieds et trois centièmes (5,03') dans la ligne est, deux pieds et soixante et onze centièmes (2,71') dans la ligne sud-est; contenant en superficie six pieds carrés (6 pi²); bornée au nord-ouest par le lot 277A-48 (boulevard Fréchette), à l'est par une partie du lot 278, au sud-est par une autre partie du lot 277A (servitude Hydro-Québec).

Partie du lot 278, de forme irrégulière, mesurant trois cent dix-huit pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (318,97') dans la ligne nord-ouest le long d'un arc de cercle de 890,94 pieds, cent soixante-dix pieds (170') dans la ligne est, cent cinquante-quatre pieds et quatorze centièmes (154,14') dans la ligne nord-est, deux cent trente-cinq pieds et cinquante-trois centièmes (235,53') dans la ligne sud-est, cinq pieds et trois centièmes (5,03') dans la ligne ouest; contenant en superficie treize mille cent deux pieds carrés

Propriétaire	Description	Taxes municipales et intérêts	Taxes scolaires et intérêts
	(13 102 pi ²); bornée au nord-ouest par le lot 278-252 (boulevard Fréchet'e), à l'est par le lot 278-250, au nord-est par le lot 278-249, au sud-est par une autre partie du lot 278 (servitude Hydro-Québec), à l'ouest par une partie du lot 277A.		

Nash A. Sidki P. 270 743,78 \$ 143,35 \$

a) Partie du lot 270, de forme irrégulière, mesurant neuf cent cinquante-cinq pieds (955') dans la ligne nord, mille soixante-dix pieds (1 070') dans la ligne sud-est, cent dix pieds (110') dans une ligne sud-ouest, cent dix-neuf pieds et trois dixièmes (119,3') dans une autre ligne sud-ouest, mille quarante-cinq pieds (1 045') dans une ligne généralement sud-ouest, vingt pieds (20') dans la ligne ouest; contenant en superficie cinq cent douze mille sept cents pieds carrés (512 700 pi²) équivalant à treize arpents carrés et neuf dixièmes (13,9 arp²); bornée au nord par une autre partie du lot 270 (autoroute des cantons de l'Est), au sud-est par une partie du lot 273, au sud-ouest par le chemin de la Grande Ligne (sans désignation cadastrale) et par une partie de l'ancien chemin de la Grande Ligne (sans désignation cadastrale), à l'ouest par une autre partie du lot 270.

b) Partie du lot 270, de forme irrégulière, mesurant cent cinquante-trois pieds (153') dans la ligne nord, sept cent soixante-dix pieds (770') dans une ligne généralement nord-est, huit cents pieds (800') dans la ligne sud-ouest, soixante-dix pieds (70') dans la ligne ouest; contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents pieds carrés (97 500 pi²) équivalant à deux arpents carrés et soixante-cinq centièmes (2,65 arp²); bornée au nord par une autre partie du lot 270 (autoroute des cantons de l'Est), au nord-est par une partie de l'ancien chemin de la Grande Ligne (sans désignation cadastrale), au sud-ouest par une partie du lot 265, à l'ouest par une partie du lot 269.

c) Partie abandonnée de l'ancien chemin de la Grande Ligne (sans désignation cadastrale), mesurant cinquante-trois pieds (53') dans la ligne nord, mille soixante-treize pieds (1 073') dans la ligne généralement nord-est, cent vingt pieds (120') dans la ligne sud, cent quatre-vingts pieds (180') et sept cent soixante-dix pieds (770') en longueurs successives dans la ligne généralement sud-ouest; contenant en superficie trente-huit mille pieds carrés (38 000 pi²) équivalant à un arpent carré et trois centièmes (1,03 arp²); bornée au nord par une autre partie de l'ancien chemin de la Grande Ligne faisant maintenant partie de l'autoroute des cantons de l'Est, vers le nord-est par parties du lot 270, au sud par le chemin de la Grande Ligne (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par une partie du lot 265 et par une autre partie du lot 270. Le point d'intersection de cettedite partie de l'ancien chemin avec le côté sud de l'autoroute des cantons de l'Est, est situé à une distance de 153 pieds du lot 269, distance mesurée le long dudit côté de l'autoroute.

Cadastré officiel du village du Bassin-de-Chambly

Jean Bowan Aitkenhead	1-36	682,94 \$	696,10 \$
Les Habitations Chaume Ltée	69-202	219,79	
Longwood Development Corporation	65-275	94,92	
Gerry Boutin et J. Alphonse Verreault	115-P. 131	286,68	416,13

Partie du lot 115-131, de forme trapézoïdale, mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur sur une profondeur de deux cent dix-huit pieds et six dixièmes (218,6') dans la ligne est et sur une profondeur de deux cent dix-sept pieds (217') dans la ligne ouest; contenant en superficie quinze mille deux cent quarante-six pieds carrés (15 246 pi²); bornée au nord par une partie du lot 115 (Chemins de fer nationaux du Canada), à l'est par le lot 115-132, au sud par une autre partie du lot 115-131 (rue Talon), à l'ouest par le lot 115-121-3.

Cadastré officiel de la paroisse de St-Joseph-de-Chambly et du village du Bassin-de-Chambly

Gerry Boutin et J. Alphonse Verreault	274-821 et 115-164	1 389,07 \$	134,18 \$
Gerry Boutin et J. Alphonse Verreault	274-822 et 115-165	1 389,07	134,18
Gerry Boutin et J. Alphonse Verreault	274-798 et 115-162	1 381,96	143,28
Gerry Boutin et J. Alphonse Verreault	115-161 et 274-797	1 381,96	143,28

Cadastré officiel du village du canton de Chambly

Margaret Mark Brisson	27-5	417,31 \$	534,67 \$
Clifford Stanley, Richard Mark	17-8 et 17-9	3 329,51	2 495,48

Donné à Chambly, Qué., le 13 juillet 1979.

Cité de Saint-Léonard

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux enchères, à l'hôtel de ville de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard, le VINGT ET UNIEME jour d'AOÛT 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts, ainsi que les frais, ne soient acquittés avant le moment de la vente à l'enchère.

Nom des propriétaires	No de fiche	Cadastre	Taxes
Cerantola Cigana, Dame Dina	10016610	424-1-136 6-2	12 843,61 \$
Mario Barone Inc.	10017601	421-275-1P	231,08
De figure parallélogramme, bornée au nord par le lot no 421-164 (rue Jean-Talon), à l'ouest par le lot no 421-274, à l'est par une partie du lot no 421-275-1 appartenant à M. Giuseppe Russo <i>et al.</i> et au sud par le lot no 421-270, mesurant 13,31 pieds dans sa ligne sud-ouest, 119,45 pieds dans sa ligne nord-ouest et 1,62 pieds dans sa ligne nord-ouest, d'une superficie totale approximative de 887,88 pieds carrés.			
Aubry, Pierre	14500100	427-796 427-797	1 889,41
De Petrillo, Joseph	15206800	427-577P 427-578-P1 427-578-P2 427-579-P1 (avec bâtisse)	1 926,13
Lesdits lots sont bornés à l'est par la rue Lisieux (lot 427-519), au sud par parties des subdivisions 578-P.1, 578-P.2, 579-P.1 et P.577 du lot originaire numéro 427 portant le numéro civique 7210-12, rue Lisieux et appartenant à M. John Papa, à l'ouest par parties des subdivisions P.580, 581-P.1, 581-P.2 et P.582 du lot originaire numéro 427 et portant le numéro civique 7225-27-29, rue Verdier et appartenant à Mme Cruciano Spataro (Vincenza Arnone) et au nord par parties des subdivisions P.549, 550, P.576, P.577, P.578-1, P.578-2 et P.579-1 du lot originaire numéro 427 portant le numéro civique 7230-32, rue Lisieux et appartenant à M. Nicholas Varacalli.			
Nobile, Vito	15207900	427-384-2 427-385 427-386-1 427-388-7	3 890,29
Colapelle, Luigi	17503500	421-41	2 755,63
D'Alessio Nozza, Dame Elena	18200700	424-1-195	2 593,08
Ponari, Pasquale	19203500	418-902-30	2 440,75
Ponari Leuzzi, Dame Angela			
Pellegrino, Sylvain	21200300	418-1099	1 059,17
Pellegrino, Jean-François			
Di Fruscia, Antonio	40600100	403-59	3 035,65
Di Fruscia Neri, Dame Nicoletta			
Perri, Giovanni	69402400	400-128	3 117,67
Marinaccio, Generoso	70602200	403-250-2	3 197,80
Lapolla-Marinaccio, Ida		403-251-1	
Vieux Fort Victor-Armand	70900100	403-510	3 332,26
Vieux Fort Marcey			
Dame Marie Joséphe			
Cugliandro, Fortunato	72903000	409-46	2 648,58
Marchand, Gilles	82200500	398-398	2 757,02
Volpato, Anthony	83100108	399-305	3 434,06
Volpato Heather, Dame Jatsura		400-563	
Placements V. Lacasse Ltée	87503500	401-738	24 189,36
Swecan International Ltée	87503550	403-568	13 896,24

Les immeubles ci-haut mentionnés sont du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu.

Lesdites ventes seront en outre faites avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées aux immeubles.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable comptant immédiatement.
Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.
Donné en la cité de Saint-Léonard, le 10 juillet 1979.

1959-29-2-o

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE, O.M.A.

Erratum

CLAUDE ST-AMOUR INC.

Prenez avis que l'avis concernant le changement de siège social de la compagnie «CLAUDE ST-AMOUR INC.», publié à la *Gazette officielle du Québec*, le 16 juin 1979, numéro 24, à la page 6273, est nul et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1963-o

1350-2729

INDEX

AVIS DIVERS

	Page
ASSOCIATION DES ANCIENS DU SEMINAIRE DE SHERBROOKE (L.P.)	7379
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE BEAUJEU DE LACOLLE, NUMERO 7358 (LES)	7379
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-JUSTE, NUMERO 7375 (LES)	7379
COMMUNAUTE GRECQUE ORTHODOXE DE STE-IRENE CRYSOVALANTOU ET STE-MARKELA CHIO-POLITIS (LA) (L.P.)	7379
MARONITE ORDER OF BLESSED VIRGIN MARY (L.P.)	7379
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	7380
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	7380
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	7380
ORDRE MARONITE DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE	7379
ROCK FOREST, MUNICIPALITE (<i>Requête</i>)	7381
SUCCESSION CECILE GELINAS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	7381
UNIVERSITE DU QUEBEC (<i>Modification au règlement général ER-5</i>)	7381

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE POPULAIRE DE BAIE-ST-PAUL (LA) (<i>Changement de nom</i>)	7382
CAISSE POPULAIRE DE FORTIERVILLE (<i>Changement de nom</i>)	7382
CAISSE POPULAIRE DE HEMMINGFORD (<i>Formation</i>)	7382
CAISSE POPULAIRE DE LAC DROLET (<i>Changement de nom</i>)	7382
CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE-DE-NERI (<i>Changement de nom</i>)	7382
CAISSE POPULAIRE VANIER (<i>Changement de nom</i>)	7382

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

BELL, JOSEPH HUBERT MICHEL GORDON	7382
DECHENE, JOSEPH LIONEL EUCLIDE	7383
DEMONTIGNY, JOSEPH GERARD JEAN-MARC	7383
DESILUS, JOSEPH ROBERT	7383
DOYON, MARIE GEORGETTE LUCIE	7383
DRAINVILLE, MARIE LORRAINE	7383
EMARD, MARIE ANGE SUZANNE GEORGETTE JOSEE	7383
GUENARD, MARIE JEANNE D'ARC	7383
LANGIS, MARIE JOSETTE JOCELYNE	7383
LEGER, JOSEPH PATRICK GERALD RONALDO	7383
LIMOGES, MARIE LISE	7383
RICHARD, JOSEPH RENE EUGENE	7383
ST-LAURENT, MARIE LUCIE CARMELLE	7384
SCODA, KAY KEIKO	7384

DEMANDES

CORMIER, JEAN-NOEL	7384
DENIS, ARSENIA	7384
FESSION, JACQUES	7384
FONTAINE, MARIE YVONNE JOHANNE	7384
LABRIE, MARIE JULIANA	7384
LEVESQUE, CAROL <i>alias</i> CAROL PARADIS	7384
ROBICHAUD CORMIER, HONORA	7384

CODE DE PROCEDURE CIVILE (ARTICLE 139)

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. ROGER MONET (<i>Ordonnance</i>) ..	7385
LAROUCHE (RITA) c. PAUL-YVON LAFOND (<i>Requête en radiation</i>) ..	7385
VAILLANCOURT (BLANCHE) c. ARTHUR DESJARDINS (<i>Ordonnance</i>) ..	7385

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

	Page
DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	7370
— CAMIONNAGE GENERAL	7348
— CAMIONNAGE SPECIALISE	7352
— ECOLIER	7347
— LOCATION	7374
— MARITIME	7374
— TAXI	7339
— VOYAGEUR	7335
DECISIONS RENDUES (<i>Errata</i>)	7377
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	7305
— MONTREAL (<i>Transport des déchets</i>)	7333
— QUEBEC	7326
PROPRIO MOTU	7334

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

DUVAL (ROCK) INCORPOREE	7287
HOPITAL SAINT-PAUL INC.	7287
SAVARD (J.A.) LIMITEE	7287
SIMONS & COMPANY LTD.	7287
SOCIETE ANNO INC.	7287
VILLAS BEL-HUMEUR INC.	7287

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

APPARTEMENTS FRANCINE INC.	7287
APPARTEMENTS LE SOUVENIR INC.	7287
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DU CENTRE HOSPITALIER LAFLECHE INC. (L')	7287
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC.	7287
ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD (L')	7287
ASSOCIATION RECREATIVE SANTA CATERINA (L')	7287
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC.	7288
ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC. (L')	7288
BIJOUTERIE PRINCESSE INC.	7288
BOLDUC (JEAN-GUY ET DENIS) INC.	7288
BOURASSA (A. ET R.) LTEE	7288
BOUTIQUE CANDIDE INC.	7288
BREUVAGES BEGIN LTEE (LES)	7288
CAMUS (RAYMOND) INC.	7288
CARREFOUR DE LA PREVENTION DU LAC-ST-JEAN INC.	7288
CARRIER & GOULET INCORPOREE	7288
CENTRE D'ANIMATION SOCIALE FOI ET PARTAGE	7288
CHRISTINA MANUFACTURING LIMITED	7288
CLUB DE L'AGE D'OR DE BOULE (LE)	7288
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ELOI	7288
CLUB ESMEVEDA INC.	7288
CLUB OPTIMISTE ST-NARCISSE-CHAMPLAIN INC. (LE)	7288
CLUB SOCIAL DU LAC LOUISA INC. (LE)	7288
CLUB SOCIAL S.M.	7288
CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	7288
CORPORATION DU THEATRE SOLEIL INC. (LA)	7288
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE QUEBEC)	7288
DEVELOPPEMENTS LUFRA INC.	7289
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS REFRACTAIRES	7289
DOMAINE LAC TAPANI INC.	7289
ENTREPRISES MANOWIN INC. (LES)	7289
FEDERATION QUEBECOISE DU CURLING INC.	7289

COMPAGNIES — LOI DES

	Page
ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite	
FERME BEGIN LTEE (LA)	7289
GOYETTE AUTOMOBILE LTEE	7289
INDUSTRIES PICARD & POULIN INC. (LES)	7289
ORMOND BURRUS & CIE LTEE	7289
PLACEMENTS SEGOMIL INC. (LES)	7289
PORTES ELEGANCE INC. (LES)	7289
RESTAURANTS RONCARELLI LTEE (LES)	7289
S.M.D. INC.	7289
STE-CROIX (JOS) & FILS LIMITEE	7289
ST-GELAIS (YVON) INC.	7289
SEFINA INDUSTRIES LTD.	7289
SERVICES AUX FAMILLES DU QUARTIER CENTRE-SUD	7289
SOCIETE D'HYPOTHEQUES DE LA COMPAGNIE TRUST ROYAL	7289
SPORTS INNOVATIONS INC.	7289
STEESONS CO. LTD.	7289
CHANGEMENT DE NOM	
ARPAN INC.	7290
ASSURANCES GERMANO, TUTINO & ASSOCIES INC.	7290
ATELIER DU DIESEL G.A. INC. (L')	7290
AUTOMOBILES PETIT BOIS INC.	7290
CASH (J. & J.) LIMITED	7290
CASH (J. & J.) LIMITEE	7290
CASTOR HOLDINGS (QUEBEC) LTD.	7290
CENTRE D'AUDIO-ACOUSTIQUE DE MONTREAL LIMITEE	7290
CENTRE DU CAMION RICHLER INC.	7290
CHINA FOOD PRODUCTS CO. LTD.	7290
COMPAGNIE DE PIERRE ET BETON NATIONALE LTEE (LA)	7290
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES LAVAL LTEE (LES)	7290
G.A. DIESEL SHOP INC.	7290
HOLDING CASTOR (QUEBEC) LTEE (LE)	7290
HOWARTH INC.	7290
IMAGES NORD-OUEST LTEE	7290
LAVAL GOLD STORAGE LTD.	7290
NATIONAL CUT & PRECAST STONE LTD.	7290
PLACEMENTS DEUX AIRES INC.	7290
PRODUITS ALIMENTAIRES CHINOIS LTEE	7290
RESEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUEBEC (R.O.S.E.Q.)	7290
RICHLER TRUCK CENTRE INC.	7290
TELECABLE DE QUEBEC (1979) INC.	7290
TOURS GOELAND INC. (LES)	7291
DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE	
AUBERGE DU ROYAUME INC. (L')	7385
CIE M.V. & FILS LTEE	7385
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COOK LTEE	7386
COOK PRINTING COMPANY LTD.	7386
DOMINION GLOVE COMPANY LIMITED (THE)	7386
ECOLE DE PARACHUTISME DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	7386
IMPRIMERIE B & F INC.	7386
LUBER TEXTILES LTD.	7386
MURRAY-MCCRACKEN COMPANY LIMITED	7386
NATIONAL LOAN & ACCEPTANCE CO LIMITED	7386
NORTH AMERICAN RUG LTD.	7386
PLACEMENTS ROGER MONTPLAISIR LTEE	7386
POIRIER & GUILLEMETTE INC.	7386

COMPAGNIES — LOI DES**DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — suite**

Page

PRODUCTIVE ADVERTISING INC.	7387
SERVICE D'AUTO M.S.R. INC.	7387
VILLA HOLDINGS LTD.	7387

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

ALGONQUIN ENTERPRISES INC.	7291
ASSOCIATION DES MERES NECESSITEUSES PROGRESSIVES DE ST-LOUIS	7291
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE PLANTS DE POMMES DE TERRE DE L'EST DU QUEBEC (A.P.P.P.T.E.Q.) INC.	7291
BAR LAITIER M.D. INC.	7291
BOUTIQUE CITADINE (QUEBEC) INC.	7291
BRACELETS DE MONTRES INTERNATIONAL INC. (LES)	7291
CLUB VINCENTINI (MONTREAL)	7291
COMITE SPORTIF DE LA RIVE-SUD INC. (LE)	7291
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BRUXELLES INC. (LA)	7291
CONCEPT 2887139 LTEE	7291
CONSTRUCTION ROMIR INC.	7291
COSMOS PRODUCTIONS INC.	7291
EQUIPEMENT HABITANT LTEE (L')	7291
FILIATRAULT (M.) ELECTRICIENS INC.	7291
FONDATION DU CENTRE DES ARTS D'INTERPRETATION (LA)	7292
GALERIE D'ART LOUIS JOLLIET INC.	7292
GESTION F.B.R. INC.	7292
HARMONIE ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE INC. (L')	7292
IMMEUBLES ALEPIN LTEE (LES)	7292
IMMEUBLES DONORA LTEE	7292
MCNEIL, MANTHA, INC.	7292
MULTI-SERVICES MONTMAGNY INC.	7292
MUSIC-HALL 80 INC.	7292
PORTES ET CHASSIS TRAHAN & FILS INC.	7292
PROMOTIONS ATLANTIQUES INC. (LES)	7292
RESTAURANT DU PARC INC.	7292
SERVICE DE LOCATION D'ART CONTEMPORAIN DE QUEBEC INC.	7292
SOGEREST INC.	7292
TISSUS CARNAVAL LTEE	7292
TRENER FINANCE CORP.	7292
TROUPE FOLKLORIQUE LES PIEDS LEGERS DE LAVAL, INC.	7292
VIRGINIAN COFFEE SHOP INC. (THE)	7292

FUSION DES COMPAGNIES

AUTOBUS LE PROMENEUR INC.	7293
--------------------------------	------

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

AU CHAT BOTTE LEBOURGNEUF INC.	7293
AU PETIT GORET (1979) INC.	7293
AUTOBISTROT INC.	7293
BEDARD (EMILIEN) ET FRERES INC.	7293
BERGERON & AUBRY INC.	7293
BOURASSA (GABRIEL) TRANSPORT INC.	7296
BOUTIQUE MICHELLE LEBLANC INC.	7293
BRASSERIE SEIGNEURIALE INC.	7293
BRASSEUR, COURNOYER INC.	7293
CALCULAB INC.	7293
CATELLIER (RENE) INC.	7293
CENTRE DE NATATION MERCIER INC.	7293
CENTRE FORBEQ INC.	7293

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
CENTRE IMMOBILIER HERITAGE INC.	7293
CERCLE EQUESTRE DE TERREBONNE INC.	7293
CHEZ MAY-MIL INC.	7294
COLLECTRON LTEE	7294
COMMERCES D.R.A. TRACY INC. (LES)	7294
CONCIERGERIE DYNAMIQUE INC.	7294
CONSTRUCTIONS A.B.P. INC. (LES)	7294
CREATIONS MATERNITE PLUS INC.	7294
DAIGNEAULT (REJEAN) INC.	7294
DEPANNEUR MONT ST-HILAIRE INC.	7294
ECOLE DE CONDUITE TRANS-BEC INC.	7294
ECURIES EQUINOXES INC. (LES)	7294
ENTREPOT DE LA CHAUSSURE DU QUEBEC INC.	7294
EQUIPEMENT FORESTIER ABITIBI LTEE	7294
EXPERTISES EN CONSOMMATION C.E. INC.	7294
FIXEFORT INC.	7294
FONDACTIONS R. TESSIER INC.	7294
GAUDREAU (JEAN-ROCK) INC.	7294
GESTION B.L.R.V. INC.	7294
GREENVALLEY FRUIT STORE AND SUPERMARKET LTD.	7296
GUILLEMETTE (DANIEL), ENTREPRENEUR GENERAL INC.	7294
IMMEUBLES EXCELSIOR INC. (LES)	7294
INVESTISSEMENTS P.L.T. INCORPORÉE (LES)	7294
JEANS ST-DENIS INC. (LES)	7294
JETCO LTEE	7294
K.J.B. PRODUCTIONS INC.	7295
LACASSE (MICHEL), ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	7295
LAVAGE MOBILE L.B.D. INC.	7295
LEBEAU & DESMARAIS INC.	7295
LIMIJA-CAMISUE INC.	7295
MARCHAND (D. & P.) INC.	7295
MAROY ET VACHON INC.	7295
METS CORNELI INC.	7295
MOTEL CASTEL DES PRES (1979) INC.	7295
OVERHEAD DOOR OF QUEBEC (QUEBEC BRANCH) INC.	7295
PERIGORD ADVERTISING INC.	7295
PERREAU ET MAURICE INC.	7295
PLACAGES MONTMAGNY INC. (LES)	7295
PLACEMENTS BELLEROSÉ INC.	7295
PORTES BASCULANTES DU QUEBEC (FILIALE DE QUEBEC) INC. (LES)	7295
PRODUCTIONS K.J.B. INC. (LES)	7295
PRODUITS ALIMENTAIRES J.C. BLOUIN INC.	7295
PUBLICITE PERIGORD INC.	7295
RESTAURANT VIRLO INC.	7295
RODAISA LTEE	7295
SANYO P.I. INC.	7295
SEDUTEK INC.	7295
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE GESTION JEANNINE JACQUES INC. (LES)	7295
SOCIÉTÉ DE GESTION STARBER INC.	7296
SUPERMARCHÉ ET MAGASIN DE FRUITS VALLÉE VERTE LTEE	7296
TELEVISION HEBERT & GOUIN INC.	7296
TERRASSEMENTS ROBERT LETOURNEAU INC. (LES)	7296
THIRENGA INC.	7296
TRANSPORT GABRIEL BOURASSA INC.	7296
VARAUD (RENE), RESTAURATEUR LTEE	7296
VENTILATION SERGE GABOURY INC.	7296
VETEMENTS AU BOUT DU CARREFOUR INC.	7296
VIAGAM INC.	7296

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)**

	Page
ASSOCIATION CULTURELLE ILE DOMINIQUE INC. (L')	7296
ASSOCIATION DE LOCATAIRES GOUPIL-TRIEST-SIDELEAU-POULIN INC.	7296
ASSOCIATION DES ANCIENS DU SEMINAIRE DE SHERBROOKE	7379
ASSOCIATION MOTO-TOURISME LAVIOLETTE INC.	7296
ASSOCIATION DES ADULTES AVEC PROBLEMES AUDITIFS DE MONTREAL	7296
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET DES TIREURS DU QUEBEC	7297
ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS DE BAR DU QUEBEC (A.D.P.B.Q.) (L')	7297
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC	7297
ASSOCIATION DES EXPOSANTS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE D'EXPO-QUEBEC (L'ASDEQUE) INC. (L')	7297
ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA, SECTION VILLE ST-LAURENT	7297
ASSPOCATOPM DES LOCATAIRES PINEAULT-RADISSON INC.	7297
ASSOCIATION DES LOISIRS DU CAMPING CAMPUS INC.	7297
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU LAC PADJEGASQUE INC.	7297
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET RESIDANTS DU LAC BERNARD (CANTONS DE MASHAM ET DE LOW) L')	7297
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES	7297
ASSOCIATION LE GENTILHOMME DE LA FAUNE	7297
ASSOCIATION OF HEARING IMPAIRED ADULTS OF MONTREAL	7296
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX A.D.D.S. LAVAL	7297
ASSOCIATION SPORTIVE SAULT-AUX-RECOLLETS (ASSAR) INC.	7297
BOITE A CHANSONS LA RAISONNANCE INC. (LA)	7297
CANELIER (LE)	7297
CARREFOUR DE L'HUMANITE DRUMMOND INC.	7297
CERCLE DES MENAGERES INDIENNE D'ODANAK	7298
CLINIQUE POPULAIRE DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE COUPE-CIRCUIT	7298
CLUB DE MOTONEIGE VISON INC. (LE)	7298
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, QUEBEC	7298
CLUB SOCIAL DE DANSE ET DE TEMPO DE LA RIVE SUD	7298
COMITE D'AMIS DES ENFANTS (1979)	7298
CORPORATION DES FETES DU CENT CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE ST- FABIEN (RIMOUSKI) INC. (LA)	7298
CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE LA REGION DE RIVIERE-DU-LOUP	7298
DOMINICA ISLAND CULTURAL ASSOCIATION INC. (L')	7296
LIGUE DE BALLE METROPOLITAINE LABATT INC.	7298
LIGUE DE BALLE MOLLE FEMININE DE SEPT-ILES INC. (LA)	7298
LIGUE REGIONALE DE BALLON SUR GLACE RIVE-SUD INC.	7298
LOISIRS N.D.P. INC.	7298
MARIONNETTES DE LA GASPEISIE (LES)	7298
NOUVEL ESSOR	7298
OWNERS' AND RESIDENTS' ASSOCIATION OF LAKE BERNARD (TOWNSHIPS OF MASHAM AND OF LOW) (THE)	7297
ONE PARENT FAMILIES ASSOCIATION OF CANADA — VILLE ST-LAURENT CHAPTER	7297
RADIO REGIONALE MONTAGNAISE BASSE ET MOYENNE COTE-NORD	7298
RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DE ST-EUSTACHE INC.	7298
REGROUPEMENT POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE R.P.P. SHERBROOKE	7298
SOCIETE D'EDITION DE LA REVUE ARIA INC. (LA)	7298
TELE-NOUS INC.	7298

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

ALIMENTATION VERREAULT INC.	7299
BAR-SALON LE CIRCUIT INC.	7299
CARLOS (ROMEO) INC.	7299
CERCAST INC.	7299
CERCLE SOCIAL LE GARDEUR	7299
COLLIER, NORRIS & QUINLAN LTEE	7299
COMPAGNIE COMMERCIALE M & M INC.	7299

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — suite

	Page
CORPORATION MARY GOODMAN (LA)	7299
COTE, JEAN & ASSOCIES INC.	7299
COUVOIR QUEBEC INC.	7299
DISTROMATIC STE-ROSALIE INC.	7299
DUCLOS & VAILLANCOURT INC.	7299
DUVERNAY PRESS INC.	7300
ENTREPRISES DASSYLVA ET FILS INC. (LES)	7299
LES ENTREPRISES JEAN ST-JEAN INC. (LES)	7299
ENTREPRISES P.C.J. INC. (LES)	7299
ENTREPRISES PAKTOLOS INC. (LES)	7299
EQUIPEMENT PIEDMONT LTEE	7299
FILMS DU TRAIN SECRET INC. (LES)	7299
FILTRES INDUSTRIELS DU QUEBEC (1976) INC. (LES)	7299
FONDATION D'ACTION FAMILIALE ET SOCIALE (LA)	7300
FORGET (CLAUDE) INC.	7300
GESTION CLEMENT DUBE INC.	7300
GESTION R.S.P. INC.	7300
GOODMAN (MARY) CORPORATION	7299
INDUSTRIES CASCADES LTEE (LES)	7300
INDUSTRIES KINGSTON LIMITEE (LES)	7300
INVESTISSEMENTS YEE LTEE	7300
KINGSTON INDUSTRIES LIMITED	7300
LEMONDE & FILS INC.	7300
LOCALAC INC.	7300
MARCHE CHAUMONT INC.	7300
OEUFs BRETON & CIE LIMITEE (LES)	7300
PELLETIER (ALEXANDRE) & FILS INC.	7300
PLACEMENTS RAYMOND CLOUTIER LTEE (LES)	7300
PRESSES DUVERNAY INC.	7300
PROCO METAL LIMITEE	7300
QUEBEC INDUSTRIAL FILTERS (1976) INC.	7300
SANI SPORT INC.	7301
TANGUAY (JACQUES R.) INC.	7301
TRANSPORT CLEMENT COTE INC.	7301
TRANSPORTS CHAUMONT INC. (LES)	7301
TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. (LES)	7301
VERGER SUD INC.	7301
YEE INVESTMENTS LTD.	7300
 SIEGE SOCIAL (ARTICLE 84)	
AGENCES CLAUDE FORTE INC. (LES)	7301
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU GRAND LAC LONG DE ST-ELIE DE CAXTON (L')	7301
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC.	7301
ATELIERS RICHELIEU INC.	7301
AU CANARD BLANC INC.	7301
BILLARD UNIVERSEL INC. (LE)	7301
BOUTIQUE CANDIDE INC.	7301
CHAMBERLAND (CLEMENT) INC.	7301
CIE DE CONSTRUCTION SHEEDO LTEE	7302
CLINIQUE DENTAIRE CHARLES LEMOYNE INC.	7302
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DRUMMONDVILLE INC.	7302
CONSTANTINEAU (MICHEL) INC.	7302
CONSTRUCTION G. ROULEAU INC.	7302
CONSTRUCTION YAMACHICHE LTEE	7302
CONSTRUCTIONS DE QUALITE Y.F. LIMITEE (LES)	7302
CONSTRUCTIONS MONT ROUGE INC.	7302
CORPORATION DE PRODUITS CHIMIQUES VALLEYFIELD (LA)	7302

COMPAGNIES — LOI DES**SIEGE SOCIAL (Article 84) — suite**

	Page
CUISINES ROI DU NORD INC. (LES)	7302
ENTREPRISES JEAN ADAM INC. (LES)	7302
ENTREPRISES MANOWIN INC. (LES)	7302
FEINSTEIN REALTIES INC.	7302
HABITATIONS SPARTEK INC.	7302
LAPERRIERE & VERREAULT INC.	7302
LAURENTIAN DAY SKI CAMP INC.	7302
LAWN FURNITURE INC.	7302
LIBRAIRIE BOUCHERVILLE INC.	7302
LIBRAIRIE HOCHELAGA INC.	7302
LIBRAIRIE NICO INC.	7302
MINES GOLDCOP LIMITEE (LES)	7302
PRODUCTIONS COMI INC. (LES)	7303
PRODUITS R.G.B. LTEE (LES)	7303
SAGIVER INC.	7303
ST-AMOUR (CLAUDE) INC. (<i>Publication révoquée</i>)	7421
SCIERIE H-B INC.	7303
SERVICES D'ADMINISTRATION I.G.P. INC. (LES)	7303
SPORTS INNOVATIONS INC.	7303
URBATECH LTEE	7303

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES**PERMIS**

CANFOR LIMITED	7387
CANFOR LIMITEE	7387
CONOCO INC.	7387
85903 HOLDINGS LTD.	7387
KESHMIRI HOLDINGS COMPANY LTD.	7387
VALDEZA DE INVERSIONES S.A.	7388

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

ASSOCIATION PROVINCIALE DES INSTITUTEURS PROTESTANTS DE QUEBEC (L')	7388
---	------

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI LIBERAL (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1^{er} juillet 1979 au 31 juillet 1979</i>)	7388
PARTI QUEBECOIS (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1^{er} mai 1979 au 31 juillet 1979</i>)	7388
UNION NATIONALE (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1^{er} mai 1979 au 31 mai 1979</i>)	7389

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

ASHLEY'S LTD. (<i>Dissolution</i>)	7389
CHECKERBOARD CREDIT UNION MONTREAL	7389
DECARIE (ALEX N.) LIMITED (<i>Dissolution</i>)	7389
IMMEUBLES MONTCALM INC. (<i>Dissolution</i>)	7389
INDUSTRIES DUOVITRE LTEE (LES) (<i>Dissolution</i>)	7389

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES**

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC	
NOTRE-DAME-DU-LAC, VILLE (<i>Section Québec</i>)	7389

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES — suite**CONSOUMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES****ASSURANCES, LOI SUR LES**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE	7390
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE LA VALLEE DU RICHELIEU (<i>Fusion</i>) ..	7391
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'IBERVILLE (<i>Fusion</i>)	7391
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE ST-JEAN) (<i>Demande de fusion</i>)	7391

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS

SOCIETE DE FIDUCIE DU CREDIT FONCIER (<i>L.P.S.</i>)	7392
--	------

EDUCATION**MUNICIPALITES SCOLAIRES DE**

BERSIMIS (<i>Cesse de faire partie de la C.S.R. du Rivage</i>)	7392
RIVAGE (<i>Fin d'existence</i>)	7392
TADOUSSAC (<i>Cesse de faire partie de la C.S.R. du Rivage</i>)	7392

TERRES ET FORETS**CADASTRES**

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	7392
ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	7392
ARCHAMBAULT, CANTON	7393
ASCOT, CANTON	7393
LA MALBAIE, PAROISSE	7393
MONTREAL, PAROISSE	7393
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE (Révisé), PAROISSE	7393
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	7393
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	7393
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	7393
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	7393
SAINT-FERDINAND (CANTON D'HALIFAX), PAROISSE	7394
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	7394

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE	7394
---------------------------------------	------

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE**RECOMMANDATION DE TERMES**

Féminisation des titres	7394
Radiotélévision	7395

PROCLAMATION(S)

Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire	7395
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de <i>Maria</i> , district électoral de Bonaventure	7396
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de <i>Port-Daniel</i> , district électoral de Bonaventure	7397
Tribunaux judiciaires (S.R. 1964, c. 20) tenue à Lac-Mégantic, dans le district judiciaire de <i>Saint-François</i> , des termes et séances de la Cour supérieure	7398

REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC

PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CELERI EN PLEINE TERRE (<i>Liquidation</i>)	7398
--	------

RENSEIGNEMENT SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

Page

CANADIAN-CHILIAN CULTURAL INSTITUTE	7303
DIANA RESTAURANT INC.	7303
INSTITUT CULTUREL CANADO-CHILIEN	7303
ITALO CANADIAN CLUB OF ROUYN NORANDA INC.	7303
SERVICE DE DEPANNAGE A DOMICILE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	7303
SOCIETE DE GESTION HOTELIERE DE MONTREAL INC.	7303

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

VAL SEJOUR (L.P.)	7399
-------------------------	------

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-A-LA-CROIX (L.P.)	7399
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-EUSTACHE (L.P.)	7399

SOCIETES D'AGRICULTURE — LOI DES

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE BEAUHARNOIS (Constitution)	7399
--	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

LAPOINTE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	7400
MATANE, VILLE	7401
MIRABEL, VILLE	7402

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE DECOFIX LTEE, INC. (Constitution)	7403
---	------

VENTE(S) PAR LICITATION

RIVEST c. RIVEST-MORIN <i>ET AL.</i>	7403
--	------

VENTE(S) PAR SHERIF**BEAUCE**

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD (LA) c. POULIN <i>ET AL.</i>	7404
DION c. BEAUDOIN	7405

BEDFORD

FORAND c. BEAUREGARD-DROUIN <i>ET AL.</i>	7405
---	------

CHICOUTIMI

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHICOUTIMI c. COUTURE & BERGERON LTEE <i>ET AL.</i>	7406
---	------

JOLIETTE

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. BOURGET <i>ET AL.</i>	7407
PIETROCUPO c. PARE	7407

MONTMAGNY

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD c. MERCIER	7408
---	------

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. C.A. MICHAUD <i>ès qualités ET AL.</i>	7408
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. MAMARBACHI	7409
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. BLAIS	7410
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. PROVOST	7411

VENTE(S) PAR SHERIF — suite

Page

MONTREAL — suite

BOLDUC COX c. PAULIN	7411
BOUSCO INC. c. MOTEL ST-FRANCOIS INC.	7411
COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE <i>ET AL.</i> c. AUBRY	7412
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LTEE c. DUCLOS <i>ET AL.</i>	7412
GERO c. FORTIN	7413
HAMPSTEAD, VILLE c. BAYVIEW CONSTRUCTION LIMITED	7413
REVENU NATIONAL c. BERGEVIN PELLETIER	7414

QUEBEC

HUILES ULTRA-BEC INC. (LES) c. JUNEAU	7414
OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC c. LES HABITATIONS LE PIQUE INC.	7415
SOCIETE RELYR INC. c. LES FORMES ISOLANTES B. R. DU QUEBEC INC. <i>ET AL.</i>	7415

RICHELIEU

GRAVEL c. GAGNE	7416
-----------------------	------

ROBERVAL

SAVARD c. LE SALOON D'ALMA INC.	7416
--------------------------------------	------

SAINT-FRANCOIS

CAISSE POPULAIRE SHERBROOKE EST c. BRIERE <i>ET AL.</i>	7417
---	------

VENTE(S) POUR TAXES

CHAMBLY, CITE	7417
SAINT-LEONARD, CITE	7420

SOMMAIRE

	Page
AVIS DIVERS	7379
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES	7382
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	7382
CODE DE PROCEDURE CIVILE	7385
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	7305
COMPAGNIES, LOI DES	7287-7385
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	7387
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	7388
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE	7388
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	7389
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	7389
OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE	7394
PROCLAMATION(S)	7395
REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC	7398
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	7303
SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES	7399
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA	7399
SOCIETES D'AGRICULTURE, LOI DES	7399
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	7400
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	7403
VENTE(S) PAR LICITATION	7403
VENTE(S) PAR SHERIF	7404
VENTE(S) POUR TAXES	7417

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le député québécois
par Gaston Deschênes

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1979. 61 p., bibl., 21 cm
- (Vie parlementaire)
SBN 2-401-00080-1
EQO 4147, broché

\$ 1,00

Discours sur le budget 1979-1980

Min. Finances
Québec, mars 1979. 51-(48) p., tabl., 27 cm
ISBN 2-401-00055-0
EQO 4018, broché

\$ 1,50

Estimates for the fiscal year ending
March 31, 1980: Budget 1979-1980

Min. Finances
Conseil du trésor
Québec, 1979. pagination variée, 27 cm
SBN 2-401-00062-3
EQO 4272, broché

\$ 9,00

One citizen, one vote:

Green Paper on the Reform of the
Electoral System

Le ministre d'État à la Réforme électorale
et parlementaire Robert Burns
Assemblée nationale du Québec
Québec, avril 1979. 116 p., 20 X 23 cm
SBN 2-401-00081-X
EQO 4144, broché

\$ 3,00

La fonction publique du Québec 1964-78

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1979. 130 p., 27 cm
(Journal des débats: Index cumulatif; 4)
SBN 2-551-03434-5
EQO 4266, broché

\$ 2,00

Règlements concernant la loi sur la fonction
publique: Diverses modifications: Gazette
officielle du Québec, partie 2, no 17:
1^{er} avril 1979

Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1^{er} avril 1979. 122 p., 24 cm
EQO 4049, broché

\$ 2,00

Décisions disciplinaires concernant les
corporations professionnelles: 1978, no 2
(décembre)

Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1979. V-236 p., tables et index, 24 cm
ISBN 2-401-00094-1
EQO 4196, broché

\$ 8,25

COMMERCE

Étude des relations commerciales Québec-USA,
Québec-Canada: Options et impacts, contraintes
et potentiels

par Pierre-Paul Proulx ... (et autres)

Min. Affaires intergouvernementales
Québec, 1978. 585 p., tabl., 27 cm & Errata
ISBN 2-401-00022-4
EQO 3970, broché

\$ 9,00

La sensibilité des industries au commerce
inter-régional: Le cas du Québec, de l'Ontario
et du reste du Canada

par Léon Courville ... (et autres)

Min. Affaires intergouvernementales
Québec, 1979. pagination variée, tabl., 27 cm
ISBN 2-401-00040-2
EQO 3990, broché

\$ 3,50

CONSTRUCTION

Loi sur la qualification professionnelle des
entrepreneurs de construction: 1975, c. 53
et modifications

Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, avril 1979. 30 p., 24 cm
ISBN 2-551-03309-8
EQO 4181, broché

\$ 1,15

Monte-matériaux:
Acnor Z 256-1972 (Rév. 1977)

Min. Travail et Main-d'oeuvre
Québec, 1978. 46 p., 20 cm
ISBN 2-551-03423-X
EQO 4226, broché

\$ 2,00

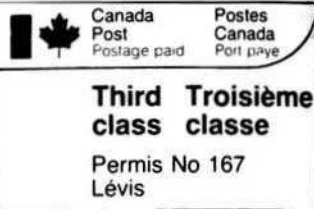


Éditeur officiel
Québec

1283, boulevard Charest ouest
Québec QC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756



Le Recueil de droit fiscal québécois rapporte intégralement 45 des 125 jugements, rendus en matière de droit fiscal au Québec, et fait le résumé de l'ensemble des jugements. Ceux-ci sont colligés par le ministère du Revenu.

Un journal de jurisprudence, le **Droit Fiscal québécois express**, est publié à six reprises, au cours de l'année. Publiant le résumé des jugements récents, il livre, aux individus concernés, une documentation à jour.

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.